



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2019

N° DEL 2019.09.25/140

Thème : URBANISME 1

Objet : Approbation du rapport annuel 2018 de l'AREA région sud aux élus.

Convocation :

Date : 19/09/2019

Affichage : 19/09/2019

Nombre de membres du conseil municipal

En exercice : 33

Présents : 22

Nombre de suffrages exprimés : 32

Le **mercredi 25 septembre 2019** à 18h00 le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire.**

Étaient Présents :

GUÉRIN Nicole, POYAU Aurélie, DAERDEN Francine, BOVETTO Fanny, DUFOUR Maurice, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, MARCHELLO Marie, PETELET Renée, DJEFFAL Mohamed, PROREL Alain, BRUNET Pascale, FERRAINA Marie-Hélène, FABRE Mireille, PEYTHIEU Éric, GRYZKA Romain, VALDENNAIRE Catherine, MONIER Bruno, PICAT RE Alessandro, BREUIL Marc, ARMAND Émilie.

Étaient représentés :

GUIGLI Catherine donne pouvoir à AIGUIER Yvon;
MARTINEZ Gilles donne pouvoir à FROMM Gérard;
JIMENEZ Claude donne pouvoir à PROREL Alain;
KHALIFA Daphné donne pouvoir à POYAU Aurélie;
CIUPPA Marcel donne à pouvoir DAERDEN Francine;
ROMAIN Manuel donne pouvoir à DJEFFAL Mohamed;
RASTELLO Ann donne pouvoir à BRUNET Pascale;
HOLLARD Rémi donne pouvoir à FERRAINA Marie-Hélène;
MUHLACH Catherine donne pouvoir à MONIER Bruno;
DAZIN Florian donne pouvoir à ARMAND Émilie;

Absents excusés :

GUIGLI Catherine, MARTINEZ Gilles, JIMENEZ Claude, KHALIFA Daphné, MILLET Thibault, CIUPPA Marcel, ROMAIN Manuel, RASTELLO Anne, HOLLARD Rémi, MUHLACH Catherine, DAZIN Florian.

Secrétaire de séance : Mohamed DJEFFAL

AR Prefecture

005-210500237-20190925-20190925140-DE

Reçu le 09/10/2019

Publié le 09/10/2019

Rapporteur : POYAU Aurélie

La commune de Briançon est actionnaire de la SPL AREA PACA et Madame Aurélie POYAU a été désignée pour représenter la commune au sein de l'assemblée spéciale des actionnaires minoritaires.

Conformément à l'article L.1524-5 du Code général des collectivités territoriales qui dispose que «les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au conseil d'administration des SPL, et qui porte notamment sur les modifications des statuts qui ont pu être apportées. Lorsque ce rapport est présenté à l'assemblée spéciale, celle-ci assure la communication immédiate aux mêmes fins aux organes délibérants des collectivités et groupements qui en sont membres ».

Considérant l'article L.1524-5 du CGCT,

Vu le rapport proposé pour l'année 2018,

Vu le rapport de synthèse,

Ceci exposé, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'approuver le rapport écrit proposé pour l'année 2018, constituant le compte rendu annuel de l'activité de l'AREA PACA par les élus à leur collectivité,
- De donner quitus au représentant de la commune pour l'année 2018,
- D'autoriser le Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, un conseiller municipal délégué ou le directeur général des services à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 25

CONTRE : 0

ABSTENTION : 7 (ARMAND Émilie, DAZIN Florian [pouvoir à ARMAND Émilie], GRYZKA Romain, MONIER Bruno, MUHLACH Catherine [pouvoir à MONIER Bruno], PICAT RE Alessandro, VALDENNAIRE Catherine)

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

URBANISME 1 DEL 2019.09.25/140

PUBLIÉ LE

Le Maire,
Gérard FROMM

AR Prefecture

005-210500237-20190925-20190925140-DE

Reçu le 09/10/2019

Publié le 09/10/2019

Pièce annexe à la délibération
URBANISME 1 N° DEL 2019.09.25/140



RAPPORT DES ELUS A LEUR COLLECTIVITE EXERCICE SOCIAL 2018

1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2018

Rédigé en application de l'article L. 1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOTE DE PRESENTATION

AR Prefecture

005-210500237-20190925-20190925140-DE

Reçu le 09/10/2019

Publié le 09/10/2019

La Région est actionnaire de la Société Publique Locale AREA Région Sud depuis 1987 et détient, au 31 décembre 2018, 94,26 % des actions qui sont toutes publiques.

A cette date, le montant du capital s'élève à 460 989 € réparti en 3 013 actions, sur 22 actionnaires.

La société a pour objet la réalisation, pour le compte de ses actionnaires et sur leur territoire de :

- toute opération d'aménagement, de construction, de réhabilitation, de gros entretien, de maintenance, de gestion, des bâtiments et équipements dont les actionnaires sont propriétaires ou assurent la maîtrise d'ouvrage et toute prestation de services entrant dans ce cadre ;
- toute opération liée à l'efficacité et à la transition énergétique.

Le Président est Monsieur Pierre-Paul LEONELLI, Conseiller Régional

Le Directeur Général est Monsieur Laurent GELLE-LACROIX

Le Commissaire aux Comptes est le Cabinet MAZARS.

Déroulement de l'exercice 2018 :

Au niveau vie sociale : 4 Conseils d'Administration se sont tenus avec pour événements principaux :

- constat de trois augmentations de capital ayant permis l'entrée de sept nouveaux actionnaires
- décision d'une nouvelle augmentation de capital permettant l'entrée d'un nouvel actionnaire : la Communauté de Communes du Briançonnais

Vie de l'entreprise : Le GIE a été opérationnel à compter du 1er janvier 2018, Le personnel fonctionnel de la SPL a été transféré dans le GIE et une Unité Economique et Sociale a été mise en place

Au niveau de l'activité opérationnelle, l'AREA a contractualisé 256 opérations en 2018 :

- 248 pour le compte de la Région pour un montant de 1 129 K€
- 8 opérations pour le compte de ses autres actionnaires pour un montant de 90 K€.

AR Prefecture

005-210500237-20190925-20190925140-DE
Reçu le 09/10/2019
Publié le 09/10/2019

Synthèse au niveau opérations / financier / marchés :

- des règlements à hauteur de 142 M€ TTC
- 98 publicités pour un montant estimé à 118 M€ TTC
- 9 appels d'offres ouverts, 3 procédures adaptées restreintes, 1 concours de Maîtrise d'œuvre, 1 procédure concurrentielle avec négociation et 84 procédures adaptées ouvertes
- 185 marchés notifiés
- 135 opérations livrées
- 123 ouvertures de chantiers
- un résultat net de 177 K€

Perspectives 2019 :

Activité opérationnelle :

- 130 livraisons de chantiers
- 78 démarrages de chantiers
- 140 Millions d'euros de dépenses opérations

Evolution des moyens :

Poursuite de la mobilisation sur les moyens informatiques liés à la dématérialisation et l'obligation de transparence dans le cadre des partenariats avec nos collectivités actionnaires.



RAPPORT DES ELUS A LEUR COLLECTIVITE EXERCICE SOCIAL 2018

1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2018

RCS Marseille 340 206 572

Nédélec – 13003 Marseille

SOMMAIRE

PREMIERE PARTIE : VIE DE LA SOCIETE	4
1.1 - ACTIONNARIAT	4
1.2 - GOUVERNANCE	5
1.3 - CONSEILS D'ADMINISTRATION 2018	5
1.4 - COMMISSAIRES AUX COMPTES	26
1.5 - PERSONNEL DE LA SOCIETE	26
1.6 - MANDATAIRES SOCIAUX	27
1.7 - LOCAUX DE L'ENTREPRISE	29
1.8 - CONTROLES EXTERNES	29
1.9 - CONVENTIONS CONCLUES AVEC LES ACTIONNAIRES	29
1.10 - ASSURANCES	29
1.11 - COMPTES BANCAIRES	30
1.12 - PROCEDURES DE CONSULTATION	30
1.13 - MODALITES D'APPLICATION DU CONTROLE ANALOGUE	32
1.14 - PERSPECTIVES 2019	33
DEUXIEME PARTIE : ACTIVITE OPERATIONNELLE	35
2.1 - OPERATIONS EN CPI / MANDATS 2018	35
2.2 - OPERATIONS POUR LE COMPTE DE LA REGION	35
2.2.1 - OPERATIONS LIVREES EN 2018	35
2.2.2 - OUVERTURES DE CHANTIERS EN 2018	41
2.2.3 - LIVRAISONS PREVISIONNELLES EN 2019	46
2.2.4 - DEMARRAGES PREVISIONNELS DE CHANTIERS 2019	52
2.3 - OPERATIONS D'AMENAGEMENT	57
2.3.1 - ZAC DES CHALUS II – FORCALQUIER (04)	57
2.3.2 - ZAC DES ATELIERS – ARLES (13)	60
2.3.3 - ZAC CŒUR DE VILLE – BRIANÇON (05)	64
2.3.4 - CONCESSION PLACE DE L'OLIVIER - SECTEUR DES BRUYERES A MARIGNANE (13)	68

005-210500237-20190925-20190925140-DE
Reçu le 09/10/2019
Publié le 10/10/2019

TROISIEME PARTIE : ACTIVITE JURIDIQUE ET FINANCIERE 70**3.1 - ELEMENTS JURIDIQUES** 70

3.1.1 - COMMISSIONS D'APPEL D'OFFRES 70

3.1.2 - PUBLICITES EN 2018 71

3.1.3 - MARCHES NOTIFIES EN 2018 72

3.1.4 - CONTENTIEUX OPERATIONNELS 72

3.2 - ELEMENTS FINANCIERS 73

3.2.1 - CHIFFRES D'OPERATIONS 73

3.2.2 - GIE AREA 74

3.2.3 - COMPTE DE RESULTAT 2018 PAR ACTIVITE DE LA SPL AREA 79

3.2.4 - ANALYSE BUDGETAIRE 80

3.2.5 - BILAN 2018 89

3.2.6 - ANALYSE BILANTIELLE 91

3.2.7 - BUDGET 2019 98

ANNEXE 100

PREMIERE PARTIE : VIE DE LA SOCIETE

La société AREA constituée le 9 février 1987, est composée de 22 actionnaires, 9 administrateurs et 0 censeur.

Son capital social au 31/12/2018 est de 460 989 euros divisé en 3 013 actions de 153 Euros.

L'exercice social s'établit sur 12 mois du 1^{er} janvier au 31 décembre.

1.1 - ACTIONNARIAT

Composition de l'actionnariat à la clôture de l'exercice écoulé.

	Collectivité	Nbre Actions	% du capital	Montant
1	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	2 841	94,29	434 673
2	Ville de Valbonne	20	0,66	3 060
3	Ville de Vaison la Romaine	10	0,33	1 530
4	Ville d'Arles	3	0,10	459
5	Communauté de Communes du pays de Forcalquier et Montagne de Lure	3	0,10	459
6	Conseil Départemental des Alpes de Haute-Provence (04)	45	1,49	6 885
7	Ville de La Seyne-sur-Mer	45	1,49	6 885
8	Ville de Briançon	30	1,00	4 590
9	Ville de Mont Dauphin	3	0,10	459
10	Ville de Cannes	1	0,03	153
11	Ville de Vence	1	0,03	153
12	Ville de Carros	1	0,03	153
13	Ville de Jonquières	1	0,03	153
14	Ville de Nice	1	0,03	153
15	Métropole Nice-Côte d'Azur	1	0,03	153
16	Ville de Marignane	1	0,03	153
17	Ville d'Embrun	1	0,03	153
18	Communauté de Communes Lacs et Gorges du Verdon	1	0,03	153
19	Communauté d'Agglomération Terre de Provence	1	0,03	153
20	CD 05	1	0,03	153
21	Communauté de Communes Serre-Ponçon	1	0,03	153
22	Communauté de Communes Cœur de Var	1	0,03	153
		3 013	100,00	460 989

1.2 - GOUVERNANCE

Il est ici précisé que, par délibération en date du 26 janvier 2016, le Conseil d'Administration a choisi de dissocier les fonctions de Président et de Directeur Général.

S'agissant d'un Conseil d'Administration d'entreprise, les administrateurs n'ont pas de suppléant.

Composition du Conseil d'Administration au 31/12/2018 :

Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Monsieur Pierre-Paul LEONELLI, Président Madame Florence BULTEAU RAMBAUD Monsieur Cédric DUDIEUZERE Madame Muriel FIOL Monsieur Bernard KLEYNHOFF Monsieur Stéphane SAUVAGEON Madame Sandra TORRES Madame Sonia ZIDATE
Représentant des actionnaires détenant une part minoritaire au capital	Monsieur Marc DAUNIS
Soit un total de :	9 représentants

En sa séance du 26 janvier 2016, le Conseil d'Administration a procédé à la nomination de Monsieur Pierre-Paul LEONELLI aux fonctions de Président du Conseil d'Administration.

En sa séance du 13 juillet 2016, le Conseil d'Administration a procédé à la nomination de Monsieur Laurent GELLE-LACROIX aux fonctions de Directeur Général.

1.3 - CONSEILS D'ADMINISTRATION 2018

Au cours de l'année 2018, ont eu lieu 4 réunions du Conseil d'Administration, le 21 février, le 20 juin, le 12 octobre et le 19 décembre.

I – SEANCE DU 21 FEVRIER 2018 :

Points examinés :

- Approbation du PV de la séance du 13 octobre 2017
- Réalisation augmentation de capital

005-210500237-20190925-20190925140-DE

Reçu le 09/10/2019

Publié le 09/10/2019

Nouvelle augmentation de capital

- Eléments financiers prévisionnels fin d'année 2017 et budget 2018
- Avance en compte courant Région
- ZAC de Forcalquier – prolongation concession
- Divers - Information

Administrateurs présents :

- Monsieur Pierre-Paul LEONELLI
- Monsieur Maurice BATTIN
- Monsieur Cédric DUDIEUZERE
- Madame Muriel FIOLE
- Monsieur Bernard KLEYNHOFF
- Monsieur Stéphane SAUVAGEON
- Madame Sandra TORRES

Administrateurs ayant fait parvenir un pouvoir à la Société :

- Madame Sonia ZIDATE, pouvoir donné à M. Pierre-Paul LEONELLI
- Monsieur Marc DAUNIS , pouvoir donné à M. Bernard KLEYNHOFF

1) APPROBATION DU PV DE LA SEANCE DU 13 OCTOBRE 2017

Délibération n°1

Le procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 13 octobre 2017 est approuvé.

➤ *La Délibération n° 1 est approuvée à l'unanimité des administrateurs présents ou représentés.*

2) REALISATION AUGMENTATION DE CAPITAL

Délibération n°2

Le Conseil d'Administration constate que :

- les 4 actions objet de l'augmentation de capital décidée par le Conseil d'Administration du 13 octobre 2017 ont été entièrement libérées,
- par conséquent, l'augmentation de capital est réalisée en date 23 janvier 2018,
- Les quatre collectivités entrantes, ayant acquis une action chacune, au prix de 153 € + une prime d'émission de 2 945 € chacune, sont les suivantes :
 - o La Ville de MARGNANE (13)
 - o La Ville d'EMBRUN (05)
 - o La Communauté d'Agglomération TERRE DE PROVENCE (13)
 - o La Communauté de Communes LACS ET GORGES DU VERDON (83)
- Le capital est ainsi porté à 460 530 € et est constitué de 3 010 actions.

Le Conseil d'Administration arrête le rapport joint en annexe portant sur l'augmentation de capital n° II.1, réalisée dans le cadre de la délégation confiée au CA par l'AGE du 13 octobre 2017. Celui-ci est mis à disposition au siège de la société.

➤ *La Délibération n° 2 est approuvée à l'unanimité des Administrateurs présents ou représentés.*

Délibération n°3

Tous pouvoirs sont conférés par le Conseil d'Administration au Directeur Général pour effectuer toutes les formalités légales requises.

➤ *La Délibération n° 3 est approuvée à l'unanimité des Administrateur présents ou représentés.*

3) NOUVELLE AUGMENTATION DE CAPITAL

Délibération n° 4

Le Conseil d'administration,

Constatant la libération intégrale du capital social actuel de 460 530 euros, et se prévalant de la délégation de compétence pour décider d'augmenter le capital jusqu'à un montant maximum de 550 800 euros, accordée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 13 octobre 2017,

Décide de porter le capital social de 460 530 euros à 460 836 euros, par l'émission de 2 actions ordinaires de 153 euros de valeur nominale chacune, majoré d'une prime d'émission de 2 945 euros par action.

Les actions nouvelles devront être libérées intégralement à la souscription, au moyen de nouveaux apports en numéraire, par versement d'espèces ou par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles sur la Société.

Les actions nouvelles porteront jouissance à compter de la date de réalisation définitive de l'augmentation de capital. A compter de cette date, elles seront assimilées aux actions anciennes et soumises à toutes les dispositions statutaires.

Le droit préférentiel de souscription des actionnaires est supprimé pour la totalité de l'augmentation de capital, au profit des collectivités territoriales et groupements de collectivités territoriales de la Région Provence Alpes Côtes d'Azur (PACA) non actionnaires et souhaitant bénéficier des services de la SPL AREA.

De la même manière, le droit préférentiel de souscription réservée aux salariés de la société tel que prévu aux articles L. 3332-1 et suivants du code du travail est supprimé.

La souscription sera ouverte du 21 février 2018 au 31 mai 2018.

Les bulletins de souscription seront reçus au siège social.

Les versements afférents aux souscriptions feront l'objet d'un virement bancaire à la Caisse d'Epargne Provence – Corse, qui établira le certificat de souscription et de versement.

Le délai de souscription se trouvera clos par anticipation dès lors que l'augmentation de capital aura été intégralement souscrite.

En cas d'insuffisance des souscriptions recueillies, l'augmentation du capital sera limitée au montant de celles-ci, à la condition qu'elles atteignent 75% au moins du montant fixé initialement.

Délibération n° 5

Le Conseil d'Administration décide, sous la condition suspensive de la réalisation définitive de l'augmentation de capital, de modifier l'article 6 des statuts relatif au capital social.

L'article 6 des statuts, lequel sera désormais libellé comme suit :

« Le capital social est fixé à 460 836 €. Il est divisé en 3012 actions de CENT CINQUANTE TROIS EUROS (153 €) chacune, souscrites en numéraire et dont la totalité doit appartenir à des collectivités territoriales ou groupements.

Le capital pourra être augmenté ou réduit dans les conditions prévues ci-dessous.

La région Provence-Alpes-Côte d'Azur détient au moins 50 % du capital.

Le reste du capital est détenu par plusieurs Collectivités Territoriales ou Groupements.»

➤ *Les Délibérations n° 4 et 5 sont approuvées à l'unanimité des administrateurs présents ou représentés.*

Délibération n° 6

Tous pouvoirs sont conférés par le Conseil d'Administration au Directeur Général à l'effet de :

- adresser à chaque Collectivité ou Groupement de collectivités intéressé, l'avis d'ouverture des souscriptions,
- recueillir les souscriptions,
- constater les libérations par compensation,
- prendre toutes mesures utiles pour la réalisation définitive de cette augmentation de capital,
- effectuer toutes formalités légales.

➤ *La Délibération n° 6 est approuvée à l'unanimité des administrateurs présents ou représentés.*

4) ELEMENTS FINANCIERS PREVISIONNELS FIN 2017 ET BUDGET 2018

Délibération n° 7

Après en avoir délibéré, les Administrateurs :

- prennent acte du résultat prévisionnel 2017 de + 636 K€ ;
- approuvent les principes généraux du fonctionnement du GIE et les clés de répartition proposés pour l'affectation des dépenses communes entre membres ;
 - approuvent le résultat prévisionnel 2018 de + 247 K€

➤ *La Délibération n° 7 est approuvée à l'unanimité des Administrateurs présents ou représentés – 2 absentions : Mme Muriel FIOL et M. Cédric DUDIEUZERE.*

Délibération n° 8

Les administrateurs représentant la Région ne prennent pas part au vote.

Après en avoir délibéré, l'Administrateur représentant les Actionnaires détenant une part minoritaire au capital approuve la Convention de Compte Courant entre l'AREA-PACA et la Région PACA.

➤ *La Délibération n° 8 est approuvée par l'Administrateur habilité.*

6) ZAC DE FORCALQUIER – PROLONGATION DE CONCESSION

Délibération n° 9

Sous réserve de la délibération de la Communauté de Communes du Pays de Forcalquier-Montagne de Lure, le Conseil d'Administration autorise le Directeur Général de l'AREA-PACA à signer l'avenant n°5 au traité de concession portant sur :

- une prolongation de la durée de la concession jusqu'au 31 décembre 2018 ;
- une augmentation des honoraires de commercialisation de l'AREA pour 2 000 € ;
- une actualisation du bilan prévisionnel portant le résultat à 13 049 €.

➤ *La Délibération n° 9 est approuvée à la majorité des Administrateurs présents ou représentés – 2 voix contre : Mme Muriel FIOL et M. Cédric DUDIEUZERE.*

7) INFORMATION – DIVERS

- 1 – Monsieur Gellé-Lacroix indique que le développement de la société a fait naître le besoin de la mise en place d'une organisation juridique et financière permettant d'optimiser les moyens financiers et humains entre les deux sociétés (SPL AREA et SEMAREA).

Dans cette optique, sur la base d'une étude juridique et organisationnelle, le Conseil d'Administration a validé la création d'un Groupement d'Intérêt Economique (GIE) dont l'immatriculation a été effectuée auprès du Greffe du Tribunal de Marseille en date du 31 octobre 2017.

Ce sont par conséquent aujourd'hui 3 structures dont il faut assurer la gestion au sens large et la Communication auprès des Collectivités, Actionnaires ou non (prospects) et autres partenaires.

De plus, afin de préserver le niveau de qualité de notre service, il est important de mettre l'accent sur la gestion des équipes, par un management de proximité.

Le Président, Monsieur Pierre-Paul Léonelli indique que, pour ces raisons, il a pris l'initiative de procéder à la nomination, aux cotés du Directeur Général Monsieur

Laurent Gellé-Lacroix, d'un Directeur Général Adjoint, en la personne de Monsieur Philippe Barde.

Ce dernier cumule cette fonction avec celle de Directeur de l'Antenne Nord-Est.

- 2 – Monsieur Gellé-Lacroix informe les Administrateurs du fait que, dans le cadre du renforcement du contrôle analogue, une plateforme accessible sur le site internet de l'AREA sera disponible à compter du 12 mars 2018.

Celle-ci sera mise à disposition des Actionnaires et des Administrateurs, qui auront ainsi accès en permanence aux documents les concernant, afférents à la vie sociale de la société.

Un login et un mot de passe leur sera adressé à cet effet.

- 3 – Une réunion du Comité Permanent Stratégique et de Contrôle de la SPL s'est tenue le vendredi 16 février 2018, au siège social de la société.

Pour mémoire, ce Comité est composé d'un représentant de chaque collectivité.

Etaient présents : les Villes de Cannes, Embrun, Marignane, la Communauté de Communes Lacs et Gorges du Verdon, ainsi que la Communauté d'Agglomération Terre de Provence, Monsieur Cachard, représentant de la Région, absent, excusé.

A cette occasion, ont été présentés les éléments de réflexion en vue de la construction d'un plan stratégique du « Groupe » AREA.

Deux documents ont ainsi été remis à cette occasion :

- Etude en vue de la réalisation d'un plan stratégique du Groupe AREA réalisée par le Cabinet Semaphores :
 - o Phase 1 : Diagnostic de positionnement de la société
 - o Phase 2 : Axes de développement stratégiques et facteurs clés de succès
- Etude juridique et financière réalisée par les Cabinets PricewaterhouseCoopers et Beauvillard/Bouteiller, portant sur les conditions dans lesquelles les sociétés du « Groupe » AREA pourraient se voir attribuer un marché global.

Monsieur Gellé-Lacroix rappelle au Directeur Général des Services de la Région qu'il se tient à la disposition de ses services pour arrêter, notamment sur la base des études susvisées, un plan stratégique pour l'AREA, participant ainsi à la mise en place de la politique régionale dans les domaines de la Construction / Maintenance, de l'Aménagement et de la Transition Energétique (projet ENR et réhabilitation énergétique).

Monsieur Gellé-Lacroix souligne que les finances saines de la société permettent aujourd'hui de conforter la stratégie qui sera arrêtée.

005-210500237-20190925-20190925140-DE
Reçu le 09/10/2019
Publié le 09/10/2019

II – SEANCE DU 20 JUIN 2018

Points examinés :

1. Approbation du PV de la séance du 21 février 2018 ;
2. Constat réalisation de l'augmentation de capital décidée par le CA en séance du 21 février 2018, suite à la délégation donnée par l'Assemblée Générale Extraordinaire le 13 octobre 2017 ;
3. Arrêté des comptes de l'exercice 2017 et approbation du Rapport Annuel 2017 des élus à leur collectivité ;
4. Convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire et résolutions proposées
5. Projet de Traité de Concession ZAC Marignane
6. Information sur le montage juridique organisationnel du « Groupe AREA »
7. Modification du Règlement Intérieur de la CAO de la SPL AREA
8. Modification du Règlement Intérieur du GIE AREA
9. Présentation des projets en cours

Administrateurs présents :

- M. Pierre-Paul LEONELLI
- M. Maurice BATTIN
- M. Cédric DUDIEUZERE
- Mme Muriel FIOL
- M. Bernard KLEYNHOFF
- M. Stéphane SAUVAGEON

Administrateurs ayant fait parvenir un pouvoir à la Société :

- Mme Sandra TORRES à M. Pierre-Paul LEONELLI

Excusés :

- Madame Sonia ZIDATE et Monsieur Marc DAUNIS

1) APPROBATION PV DE LA SEANCE DU 22 FEVRIER 2018

Délibération n° 1

Le procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 22 février 2018 est approuvé.

➤ *La Délibération n° 1 est approuvée à l'unanimité des Administrateurs présents ou représentés.*

Délibération n° 2

Le Conseil d'Administration constate que :

- Les 2 actions objet de l'augmentation de capital décidée par le Conseil d'Administration du 21 février 2018 ont été entièrement libérées ;
- Par conséquent, l'augmentation de capital est réalisée en date du 22 mai 2018, date d'établissement du certificat du dépositaire (CEPAC).
- Les deux collectivités entrantes, ayant acquis une action chacune, au prix de 153 € + une prime d'émission de 2 945 € chacune, sont les suivantes :
 - o La Communauté de Communes de Serre-Ponçon
 - o Le Conseil Départemental des Hautes Alpes
- Le capital est ainsi porté à 460 836 € et est constitué de 3 012 actions.
- Le Conseil d'Administration arrête le rapport joint en annexe portant sur l'augmentation de capital n° II.2, réalisée dans le cadre de la délégation confiée au CA par l'AGE du 13 octobre 2017. Celui-ci est mis à disposition au siège de la société.

➤ *La Délibération n° 2 est approuvée à l'unanimité des Administrateurs présents ou représentés.*

Délibération n° 3

Tous pouvoirs sont conférés par le Conseil d'Administration au Directeur Général pour effectuer toutes les formalités légales requises.

➤ *La Délibération n° 3 est approuvée à l'unanimité des Administrateurs présents ou représentés.*

3) ARRETE DES COMPTES DE L'EXERCICE 2017, APPROBATION DU RAPPORT DE GESTION ET DU RAPPORT ANNUEL DES ELUS A LEUR COLLECTIVITE

Délibération n° 4

Après en avoir délibéré, les administrateurs :

- Approuvent le rapport de gestion retraçant l'activité de la Société pour l'exercice 2017 qui sera présenté à l'Assemblée Générale Ordinaire,

Approuvent le projet de bilan et d'arrêté des comptes annuels 2017 tels qu'ils lui ont été présentés et faisant apparaître un résultat de 669 904 € pour un total de produits de 14 854 972 € et un total de charges de 14 185 068 €,

- Approuvent l'inscription en résolution, pour la prochaine Assemblée Générale Ordinaire, de la proposition d'affectation du résultat bénéficiaire de l'exercice 2017 en report à nouveau pour 669 904 €.

➤ *La Délibération n° 4 est approuvée à la majorité des Administrateurs présents ou représentés, moins 2 absentions : Mme Muriel FIOL et M. Cédric DUDIEUZERE.*

Délibération n° 5

Le Conseil d'Administration approuve le Rapport Annuel des Elus à leur collectivité pour l'année 2017.

Il est précisé que, dans le cadre des obligations imposées par l'article L. 1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, chaque administrateur aura en charge de présenter ce rapport à sa collectivité.

➤ *La Délibération n°5 est approuvée à la majorité des Administrateurs présents ou représentés, moins 2 absentions : Mme Muriel FIOL et M. Cédric DUDIEUZERE.*

4) CONVOCATION ASSEMBLEE GENERALE, ORDRE DU JOUR ET PROJETS DE RESOLUTIONS

Délibération n° 6

Après en avoir délibéré, les administrateurs :

- Fixent la date de l'Assemblée Générale Ordinaire au 12 juillet 2018,
- Approuvent l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire :
 - I - Bilan et Compte de Résultat 2017
 - o Présentation du Rapport de Gestion du Conseil d'Administration sur l'activité de la Société au cours de l'exercice 2017,
 - o Lecture du Rapport Général du Commissaire aux Comptes sur les opérations de l'exercice 2017,
 - o Lecture du Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes et approbation des conventions passées avec les Administrateurs,

II – Rapport sur l'utilisation de la délégation de compétence reçue par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 13 octobre 2017 pour décider d'augmentations de capital, dans le cadre fixé par cette dernière

III - Pouvoirs pour formalités

Approuvent le projet de résolutions à présenter à l'Assemblée Générale Ordinaire :

RESOLUTION N° 1

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du Bilan au 31 Décembre 2017, du Rapport de Gestion du Conseil d'Administration, du Rapport Général du Commissaire aux Comptes et du Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes, décide :

- d'approuver les comptes tels qu'ils lui ont été présentés par le Conseil d'Administration,
- d'affecter le résultat de l'exercice 2017 de 669 904 € en report à nouveau,
- de donner quitus aux Administrateurs de leur gestion pour l'exercice écoulé.

RESOLUTION N° 2

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration, prend acte de l'utilisation par ce dernier de la délégation de compétences reçue par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 13 octobre 2017, pour les 2 augmentations de capital de la SPL AREA PACA réalisées depuis ladite délégation.

RESOLUTION N° 3

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un exemplaire ou d'un extrait des présentes en vue de l'accomplissement de toutes formalités légales.

➤ *La Délibération n° 6 est approuvée à l'unanimité des Administrateurs présents ou représentés.*

5) PROJET DE TRAITE DE CONCESSION DE LA ZAC DE MARIGNANE

Délibération n° 7

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, approuve l'engagement de l'opération d'aménagement de la place de l'Olivier et du secteur des Bruyères à Marignane et autorise l'AREA à signer le traité de concession à intervenir entre la Ville et l'AREA dont le montant prévisionnel est de 7,4 M € HT. Il autorise le Directeur Général à signer tous documents relatifs à cet effet.

➤ *La Délibération n° 7 est approuvée à l'unanimité des Administrateurs présents ou représentés.*

Délibération n° 8

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, autorise le Directeur Général à consulter plusieurs établissements financiers pour obtenir un prêt maximum de 4 000 000 € nécessaire au financement de l'opération d'aménagement de la place de l'Olivier et du secteur des Bruyères à Marignane, dans les meilleures conditions de taux et de

durée, dès signature du traité de concession, et à signer les offres de prêt sous réserve de l'accord du concédant.

➤ *La Délibération n° 8 est approuvée à l'unanimité des Administrateurs présents ou représentés.*

6) INFORMATION SUR LE MONTAGE JURIDIQUE ORGANISATIONNEL DU « GROUPE AREA »

Le Président rappelle que le Conseil d'Administration du 12 mai 2017 a validé l'organisation juridique suivante :

- création d'un Groupement d'Intérêt Economique permettant la mutualisation de moyens entre la SEMAREA et la SPL AREA ;
- reconnaissance d'une Unité Economique et Sociale entre ces trois structures, afin d'harmoniser les mesures sociales de chaque structure ;

Le GIE a ainsi été immatriculé au RCS de Marseille le 31 octobre 2017 avec, pour membres, la SEMAREA et la SPL AREA et le personnel fonctionnel de la SPL a été transféré sur le GIE à compter du 1^{er} janvier 2018.

En vue de la reconnaissance de l'Unité Economique et Sociale, un protocole préélectoral a été signé le 19 février 2018, entre la Direction de la société et les organisations syndicales représentés, pour l'organisation de l'élection des membres de la délégation du personnel du Comité Social et Economique, actant ainsi l'existence de l'UES.

Le premier tour de ces élections a eu lieu le 28 mars 2018 et le second tour s'est déroulé le 12 avril 2018.

Huit membres ont été élus : 2 titulaires collège cadres, 2 titulaires collège employés et 2 suppléants collège cadres, 2 suppléants collège employés.

La structure permettant le fonctionnement des deux Entreprises Publiques Locales, la SPL et la SEM est aujourd'hui en place.

7) MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA CAO DE LA SPL AREA

Délibération n° 9

Le Conseil d'Administration approuve, d'une part, le modificatif de Règlement Intérieur du Conseil d'Administration et, d'autre part, le modificatif du Règlement de la Commission d'Appel d'Offres de la SPL AREA, selon projets annexés.

➤ *La Délibération n° 9 est approuvée à l'unanimité des Administrateurs présents ou représentés.*

Le Conseil d'Administration confirme Monsieur Stéphane SAUVAGEON à la Présidence de la Commission d'Appel d'Offres de la SPL AREA.

➤ *La Délibération n° 10 est approuvée à l'unanimité des Administrateurs présents ou représentés.*

8) MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU GIE AREA

Délibération n° 11

Le Conseil d'Administration approuve le modificatif de Règlement Intérieur du Groupement d'Intérêt Economique AREA, selon projet en Annexe.

➤ *La Délibération n° 11 est approuvée à l'unanimité des Administrateurs présents ou représentés.*

9) PRESENTATION DES PROJETS EN COURS

Le Président indique que l'AREA est un outil régional permettant à la Région la mise en œuvre des compétences qui lui sont allouées par la loi NOTRe.

Notre société se doit, à ce titre, de venir en appui aux Collectivités régionales dans leur politique de développement économique.

Monsieur GELLE-LACROIX fait part des nouveaux projets en cours pour le compte d'actionnaires dernièrement entrés au capital et dont une présentation est annexée au présent dossier :

- Embrun :
 - o ZAC du Site de Chauveton – Reconversion du Centre de Vacances de la Banque de France,
 - o Ancien Archevêché – Restauration et requalification d'un bâti patrimonial.
- Communauté de Communes des Lacs et Gorges du Verdon :
 - o Opérations de requalification et d'extension de ZAE.
- Marignane :
 - o Opération de requalification du Centre Ancien et du Secteur des Bruyères (traité de concession approuvé par la présente séance).
- Terre de Provence :
 - o Extension du MIN de Chateaurenard et implantation d'un pôle Bio.

005-210500237-20190925-20190925140-DE

Reçu le 09/10/2019

Publié le 09/10/2019

Le Président annonce également une opération avec la CCI du Var ayant pour objet l'extension de la Zone d'Activité Economique existante sur le Plateau de Signes.

Monsieur GELLE-LACROIX précise que la CCI n'est plus aujourd'hui en capacité d'être concessionnaire. C'est pourquoi la SEMAREA devrait prendre cette opération en charge.

Elle a, d'ores et déjà, dans un premier temps, une mission d'accompagnement de la CCI sur un Appel à Manifestation d'Intérêt lancé par cette dernière.

Madame FIOL fait part de son contentement quant à cette opération car il s'agit d'une Zone d'Activité qui « stagne » depuis plusieurs années et s'interroge sur les besoins en logement et les difficultés d'accès.

Monsieur KLEYNHOFF précise que la problématique du logement et des transports devra effectivement être intégrée dans une réflexion globale.

III – SEANCE DU 12 OCTOBRE 2018

Points examinés :

1. Approbation du PV de la séance du 20 juin 2018
2. Prise d'acte du remplacement d'un administrateur, représentant de la Région
3. Augmentation de capital : Communauté de Communes Cœur de Var
4. Agrément à cession d'actions Ville de Briançon / Communauté de Communes du Briançonnais
5. Dénomination sociale de la société
6. Information : Commune de Valbonne / CRC / Contrôle analogue

Administrateurs présents :

- M. Pierre-Paul LEONELLI
- M. Marc DAUNIS
- M. Stéphane SAUVAGEON
- Mme Sandra TORRES
- Mme Sonia ZIDATE

Excusés :

- M. Cédric DUDIEUZERE
- Mme Muriel FIOL
- M. Bernard KLEYNHOFF

Délibération n° 1

Le procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 20 juin 2018 est approuvé.

➤ *La Délibération n° 1 est approuvée à l'unanimité des Administrateurs présents ou représentés.*

2) PRISE D'ACTE DU REMPLACEMENT D'UN ADMINISTRATEUR, REPRESENTANT DE LA REGION

Délibération n°2

Le Conseil d'Administration prend acte de la désignation de Monsieur Georges LEONETTI, à compter du 29 juin 2018, en remplacement de Monsieur Maurice BATTIN, en tant que représentant du Conseil Régional au sein du Conseil d'Administration de la société AREA Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Délibération n° 3

Tous pouvoirs sont conférés par le Conseil d'Administration au Directeur Général pour effectuer toutes les formalités légales requises.

➤ *Les Délibérations n° 2 et 3 sont approuvées à l'unanimité des Administrateurs présents ou représentés.*

3) AUGMENTATION DE CAPITAL : COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DU VAR

Délibération n° 4

Le Conseil d'administration,

Constatant la libération intégrale du capital social actuel de 460 836 euros, et se prévalant de la délégation de compétence pour décider d'augmenter le capital jusqu'à un montant maximum de 550 800 euros, accordée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 13 octobre 2017,

Décide de porter le capital social de 460 836 euros à 460 989 euros, par l'émission de 1 (une) action ordinaire de 153 euros de valeur nominale, majorés d'une prime d'émission de 2 945 euros par action.

L'action nouvelle devra être libérée intégralement à la souscription, au moyen de nouveaux apports en numéraire, par versement d'espèces ou par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles sur la Société.

005-210500237-20190925-20190925140-DE

Reçu le 09/10/2019

Publié le 10/10/2019

L'action nouvelle portera jouissance à compter de la date de réalisation définitive de l'augmentation de capital. A compter de cette date, elle sera assimilée aux actions anciennes et soumise à toutes les dispositions statutaires.

Le droit préférentiel de souscription des actionnaires est supprimé pour la totalité de l'augmentation de capital, au profit des collectivités territoriales et groupements de collectivités territoriales de la Région Provence Alpes Côtes d'Azur non actionnaires et souhaitant bénéficier des services de la SPL AREA.

De la même manière, le droit préférentiel de souscription réservé aux salariés de la société tel que prévu aux articles L. 3332-1 et suivants du code du travail est supprimé.

La souscription sera ouverte du 12 octobre 2018 au 31 janvier 2019.

Le bulletin de souscription sera reçu au siège social.

Le versement afférent à la souscription fera l'objet d'un virement bancaire à la Caisse d'Epargne Provence – Corse, qui établira le certificat de souscription et de versement.

Le délai de souscription se trouvera clos par anticipation dès lors que l'augmentation de capital aura été intégralement souscrite.

➤ *La Délibération n° 4 est approuvée à l'unanimité des Administrateurs présents ou représentés.*

Délibération n° 5

Le Conseil d'Administration décide, sous la condition suspensive de la réalisation définitive de l'augmentation de capital, de modifier l'article 6 des statuts relatif au capital social.

L'article 6 des statuts, lequel sera désormais libellé comme suit :

« Le capital social est fixé à 460 989 €. Il est divisé en 3 013 actions de CENT CINQUANTE TROIS EUROS (153 €) chacune, souscrites en numéraire et dont la totalité appartient à des collectivités territoriales ou groupements.

Le capital pourra être augmenté ou réduit dans les conditions prévues ci-dessous.

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur détient au moins 50 % du capital.

Le reste du capital est détenu par plusieurs Collectivités Territoriales ou Groupements.»

➤ *La Délibération n° 5 est approuvée à l'unanimité des Administrateurs présents ou représentés.*

Délibération n° 6

Tous pouvoirs sont conférés par le Conseil d'Administration au Directeur Général à l'effet de :

- adresser à la Communauté de Communes Cœur du Var l'avis d'ouverture de souscription,
- recueillir la souscription,
- constater la libération par compensation de l'action,

005-210500237-20190925-20190925140-DE

Reçu le 09/10/2019

Publié le 09/10/2019

prendre toutes mesures utiles pour la réalisation définitive de cette augmentation de capital,

- effectuer toutes formalités légales

➤ *La Délibération n° 6 est approuvée à l'unanimité des Administrateurs présents ou représentés.*

4) AGREMENT A CESSION D' ACTIONS

Délibération n°7

Après avoir pris connaissance du projet de la Ville de Briançon de cession d'une partie de ses actions, le Conseil d'Administration donne son agrément dans les conditions ci-après :

- Cédant : Ville de Briançon,
- Cessionnaire : Communauté de Communes du Briançonnais,
- Nombre d'actions cédées : 1
- Prix unitaire des actions cédées :
valeur nominale de 153 € + prime d'émission de 3 234 € = 3 387 €

La Communauté de Communes du Briançonnais est ainsi agréée en tant que nouvel actionnaire, sous condition suspensive de l'accord des Assemblées Délibérantes du cédant et du cessionnaire.

➤ *La Délibération n° 7 est approuvée à l'unanimité des Administrateurs présents ou représentés.*

5) DENOMINATION SOCIALE DE LA SOCIETE

Délibération n° 8

Les administrateurs approuvent la nouvelle dénomination sociale de la société :

AREA – Agence Régionale d'Équipement et d'Aménagement -
Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur

Celle-ci était jusqu'à ce jour dénommée : AREA – Agence Régionale d'Équipement et
d'Aménagement - Provence-Alpes-Côte d'Azur

Le Conseil d'Administration :

- Procède à la convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire pour le vendredi 9 novembre, au siège social de la société.
- Approuve l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire ayant comme point unique : « changement de dénomination sociale de la société AREA »
- Approuve le projet de résolutions à présenter à l'Assemblée Générale Extraordinaire :

Résolution n° 1

La société avait, jusqu'à ce jour, comme dénomination sociale :

« AREA – Agence Régionale d'Équipement et d'Aménagement -
Provence-Alpes-Côte d'Azur »

L'Assemblée Générale, après en avoir délibéré, approuve la nouvelle dénomination sociale qui lui est proposée :

« AREA – Agence Régionale d'Équipement et d'Aménagement -
REGION SUD Provence-Alpes-Côte d'Azur »

Résolution n° 2

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un exemplaire ou d'un extrait des présentes en vue de l'accomplissement de toutes formalités légales.

➤ *La Délibération n° 8 est approuvée à l'unanimité des Administrateurs présents ou représentés.*

6) INFORMATION COMMUNE DE VALBONNE / CRC / CONTROLE ANALOGUE

Le Président informe les Administrateurs du fait que la Ville de Valbonne a fait l'objet d'un contrôle de la Cour Régionale des Comptes portant sur « le contrôle des comptes et la gestion de la Commune ».

Ce contrôle a fait l'objet d'observations provisoires dont certaines étaient liées à la SPL AREA. Un courrier a été adressé au Président de la société, le 30 juillet 2018, portant notification de ces observations et lui laissant la possibilité de formuler, dans les deux mois, des remarques sur ces observations.

Celles-ci portaient sur l'existence d'un contrôle analogue dans la relation entre l'AREA et la Ville de Valbonne.

Un courrier de réponse a été adressé au Président de la Chambre Régionale des Comptes, faisant état des modalités mises en place afin de confirmer l'existence et l'effectivité d'un contrôle analogue exercé de la même manière par tous les actionnaires :

- Les réunions de l'Assemblée Spéciale des Actionnaires minoritaires,
- La mise en place et le travail d'analyse du Comité Permanent Stratégique et de Contrôle,
- Présentation d'un Rapport Annuel par les élus représentants auprès de leurs collectivités,
- Mise en place, sur le site internet de la société, d'un portail accessible à tous les actionnaires, contenant tous les documents concernant la vie sociale de la société (Dossiers préparatoires et Procès-Verbaux des Conseils d'Administration et Assemblées Générales, Statuts, Règlements Intérieurs, ...),

Contrôle permanent des donneurs d'ordre sur les opérations confiées à l'AREA, dont les modalités sont inscrites dans les contrats,

- Contrôle permanent d'un Commissaire aux Comptes, l'AREA étant une Société Anonyme,
- Par souci de transparence, contrôle (non imposé par la loi mais de manière volontaire) par un Commissaire aux Comptes du GIE créé en octobre 2017.

Monsieur Gellé-Lacroix précise que ces modalités étaient prévues dans le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration, approuvé fin 2014 mais celles-ci n'étaient que partiellement appliquées.

Il indique que le Monsieur Pierre-Paul LEONELLI a souhaité, dès son arrivée à la Présidence de la société, en janvier 2016, remettre en fonctionnement tout le processus décrit ci-dessus, s'assurant ainsi de l'effectivité du contrôle analogue.

IV – SEANCE DU 19 DECEMBRE 2018

Points examinés :

1. Approbation du PV de la séance du 12 octobre 2018
- 1.bis Constat augmentation de capital Communauté de Communes Cœur du Var
2. Augmentation de capital : Communauté de Communes du Briançonnais
3. Prêt bancaire concession Cœur de Ville à Briançon
4. Information sur rémunération maintenance

Administrateurs présents :

- Mr Pierre-Paul LEONELLI
- Mr Bernard KLEYNHOFF

Les administrateurs suivants sont réputés présents au sens de l'article L.225-37 du Code de Commerce :

- Mr Stéphane SAUVAGEON
- Mme Sandra TORRES
- Mme Sonia ZIDATE

Administrateurs ayant fait parvenir un pouvoir à la Société :

- Madame Muriel FIOL a donné pouvoir à Monsieur DUDIEUZERE
- Madame Sonia ZIDATE a donné pouvoir à Monsieur LEONELLI

Excusés :

- Mr Cédric DUDIEUZERE
- Mme Muriel FIOL
- Mr Marc DAUNIS
- Mr Georges LEONETTI

1) APPROBATION DU PV DE LA SEANCE DU 12 OCTOBRE 2018

Délibération n° 1

Le procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 12 octobre 2018 est approuvé.

➤ *La Délibération n° 1 est approuvée à l'unanimité des Administrateurs présents ou représentés.*

1.bis) CONSTAT AUGMENTATION DE CAPITAL COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DU VAR

Délibération n° 1.1

Le Conseil d'Administration constate que :

- L'action objet de l'augmentation de capital décidée par le Conseil d'Administration du 12 octobre 2018 a été entièrement libérée ;
- Par conséquent, l'augmentation de capital est réalisée en date du 10 décembre 2018, date d'établissement du certificat du dépositaire (CEPAC).
- La collectivité entrante, ayant acquis une action, au prix de 153 € + une prime d'émission de 2 945 € chacune, est la suivante :
 - o La Communauté de Communes Cœur du Var
- Le capital est ainsi porté à 460 989 € et est constitué de 3 013 actions.
- Le Conseil d'Administration arrête le rapport joint en annexe portant sur l'augmentation de capital n° II.3, réalisée dans le cadre de la délégation confiée au CA par l'AGE du 13 octobre 2017. Celui-ci est mis à disposition au siège de la société.

Délibération n° 1.2

Tous pouvoirs sont conférés par le Conseil d'administration au Directeur Général pour effectuer toutes les formalités légales requises.

➤ *Les Délibérations n° 1.1 et 1.2 sont approuvées à l'unanimité des Administrateurs présents ou représentés.*

Délibération n° 2.1

Le Conseil d'administration,

Constatant la libération intégrale du capital social actuel de 460 989 euros, et se prévalant de la délégation de compétence pour décider d'augmenter le capital jusqu'à un montant maximum de 550 800 euros, accordée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 13 octobre 2017,

Décide de porter le capital social de 460 989 euros à 461 142 euros, par l'émission de 1 (une) action ordinaire de 153 euros de valeur nominale, majorés d'une prime d'émission de 2 945 euros par action.

L'action nouvelle devra être libérée intégralement à la souscription, au moyen de nouveaux apports en numéraire, par versement d'espèces ou par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles sur la Société.

L'action nouvelle portera jouissance à compter de la date de réalisation définitive de l'augmentation de capital. A compter de cette date, elle sera assimilée aux actions anciennes et soumise à toutes les dispositions statutaires.

Le droit préférentiel de souscription des actionnaires est supprimé pour la totalité de l'augmentation de capital, au profit des collectivités territoriales et groupements de collectivités territoriales de la Région Provence Alpes Côtes d'Azur non actionnaires et souhaitant bénéficier des services de la SPL AREA.

De la même manière, le droit préférentiel de souscription réservé aux salariés de la société tel que prévu aux articles L. 3332-1 et suivants du code du travail est supprimé.

La souscription sera ouverte du 20 décembre 2018 au 28 février 2019.

Le bulletin de souscription sera reçu au siège social.

Le versement afférent à la souscription fera l'objet d'un virement bancaire à la Caisse d'Epargne Provence – Corse, qui établira le certificat de versement.

Le délai de souscription se trouvera clos par anticipation dès lors que l'augmentation de capital aura été intégralement souscrite.

Délibération n° 2.2

Le Conseil d'Administration décide, sous la condition suspensive de la réalisation définitive de l'augmentation de capital, de modifier l'article 6 des statuts, relatif au capital social.

L'article 6 des statuts, lequel sera désormais libellé comme suit :

« Le capital social est fixé à 461 142 €. Il est divisé en 3 014 actions de CENT CINQUANTE TROIS EUROS (153 €) chacune, souscrites en numéraire et dont la totalité appartient à des collectivités territoriales ou groupements.

Le capital pourra être augmenté ou réduit dans les conditions prévues ci-dessous.

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur détient au moins 50 % du capital.

Le reste du capital est détenu par plusieurs Collectivités Territoriales ou Groupements.»

Délibération n° 2.3

Tous pouvoirs sont conférés par le Conseil d'Administration au Directeur Général à l'effet de :

- adresser à la Communauté de Communes du Briançonnais l'avis d'ouverture de souscription,
- recueillir la souscription,
- constater la libération par compensation de l'action,
- prendre toutes mesures utiles pour la réalisation définitive de cette augmentation de capital,
- effectuer toutes formalités légales.

➤ *Les Délibérations n° 2.1, 2.2 et 2.3 sont approuvées à l'unanimité des Administrateurs présents ou représentés.*

3) PRET BANCAIRE CONCESSION CŒUR DE VILLE A BRIANCON

Délibération n° 3

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, autorise le Directeur Général à souscrire au prêt de 5 000 000 € auprès d'ARKEA aux conditions énoncées ci-dessus.

➤ *La Délibération n° 3 est approuvée à l'unanimité des Administrateurs présents ou représentés.*

4) INFORMATION SUR LA REMUNERATION MAINTENANCE

Ce point concerne la mission de maintenance accomplie, par la SPL AREA pour le compte de la Région, sur son patrimoine.

Laurent Gellé-Lacroix indique que la société perçoit actuellement une rémunération forfaitaire pour la réalisation d'une mission de gros entretien des Lycées et Creps de 13 172 € (valeur 2018) par an et par établissement.

La Région a pris la décision de ramener cette rémunération, à partir de l'année 2019, à 11 400 € HT par an et par site.

Le Président ajoute que les comptes de l'AREA sont aujourd'hui à l'équilibre et que cette baisse de rémunération représente une perte de chiffre d'affaires non négligeable d'environ 300 000 €.

Monsieur Sauvageon remercie le Président pour sa forte implication dans la gestion de la société.

1.4 - COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le tableau ci-dessous récapitule les mandats des commissaires aux comptes.

COMMISSAIRES AUX COMPTES	Durée du mandat	Terme du mandat
Titulaire : Cabinet MAZARS	6 ans	Dernier exercice 2022
Suppléant : Valérie RIOU	6 ans	Dernier exercice 2022

1.5 - PERSONNEL DE LA SOCIETEEvolution globale des effectifs

Au 31/12/2018, l'effectif de la société est de 41 personnes correspondant à 40 en équivalent temps plein.

Sur l'année 2018, 4 personnes ont quitté la société et 4 personnes sont entrées.

Politique contractuelle :

- prime d'ancienneté de 763 € versée à 1 salarié,
- prime de vacances de 459 € versée en juin à l'ensemble des salariés présents au 01/06/18,
- prise en charge des frais de transport en commun à hauteur de 100 % des frais réels : 15 bénéficiaires,
- mutuelle entreprise : participation de 55 % de la société,
- tickets restaurant : valeur 9,00 € avec participation de la société de 5,38 €,
- mesures salariales en 2018 enveloppe (pour la SPL et le GIE) représentant 2,2 % de la masse salariale brute (augmentation générale de 0,5 % + augmentations et primes individuelles).

005-210500237-20190925-20190925140-DE
 Reçu le 09/10/2019
 Publié le 10/10/2019

Alésiens - Absentéisme - Accidents de travail :

ABSENCE	Nbre de salariés	Nbre de jours ouvrés
Maladie	19	463
Maternité	2	126
Accidents de travail/trajet	1	0
Paternité	1	9

Formation :

FORMATION	2017	2018
Plan de formation	29 900 €	39 832 €
Masse salariale brute	3 202 284 €	2 330 159 €
% Plan/masse salariale	0,932 %	1,71 %

En 2018 ont eu lieu 455 heures de formation et 41 stagiaires en ont bénéficié.

Un salarié a bénéficié d'une période de professionnalisation qui s'est soldée par l'obtention d'une Licence Construction Durable.

Accords d'entreprise en 2018:

- Accord sur la réduction du temps de travail :
 - o 22 jours de RTT, dont 11 jours fixés par l'employeur
 - o forfait de 216 jours de travail pour les cadres autonomes
- Accord d'intéressement : pour la période de 2018 à 2020
- Accord de participation : en cours
- Plan d'épargne entreprise
- Compte épargne temps : 21 salariés ont alimenté le CET

Instances représentatives du personnel :

Election du CSE de l'UES : 1^{er} tour le 28/03/2018 et 2^e tour le 12/04/2018 :
 4 membres titulaires et 4 membres suppléants.

Au 31 décembre 2018 : 2 délégués syndicaux de l'UES : Force Ouvrière (syndicat majoritaire) et Solidaires.

1.6 - MANDATAIRES SOCIAUX

Conformément aux dispositions visées à l'article L225-102-1 Alinéa 3 du code de commerce, les administrateurs ont exercé, au titre de l'exercice écoulé, en sus de l'AREA, les mandats et les fonctions dans les organismes suivants, (hors mandats électifs) :

Pierre-Paul LEONELLI : Administrateur au Conseil de Surveillance de l'Aéroport Nice-Côte d'Azur, Administrateur de l'EPF PACA, Administrateur à l'Institut de la gouvernance territoriale et de la décentralisation de Paris, Administrateur à AMORCE ;

Florence BULTEAU-RAMBAUD : Suppléante à l'ARS, Administratrice de l'Association de Gestion de l'Ecole de la deuxième chance (E2C), Administratrice de l'Association pour le développement de l'information sur les métiers et les emplois (METIERAMA ADIME) Administratrice de l'Association de préfiguration de l'Université Régionale des Métiers de Provence-Alpes-Côte d'Azur, Administratrice suppléante au CROUS – Académie Aix-Marseille, Administratrice de l'Institut d'Economie Publique (IDEP), Administratrice de Marseille Provence Culture, Administratrice de l'Observatoire Régional des Métiers (ORM),

Marc DAUNIS : Membre du Bureau et du Conseil Communautaire CASA, Membre du SYMISA, Administrateur de la SPL ANTIPOLIS AVENIR (au titre de la CASA), Délégué au Comité du SIEF, Titulaire au C.A. Initiative Agglomération Sophia Antipolis - Plateforme France, Délégué titulaire du PNR Pré Alpes d'Azur, Titulaire du Réseau RETIS Innovation, Titulaire de ESA BIC, Titulaire de l'Incubateur PACA EST, Membre titulaire du C.A du CDG de la FPT des Alpes-Maritimes, Membre suppléant au CA du CDG de la FPT des Alpes-Maritimes ;

Bernard KLEYNHOFF : Président Conseil de surveillance de la SAACA, Administrateur de la SEMAREA, Membre représentant à l'AG du GIE AREA, Elu à la CCI NCA Elu à la CCIR, Représentant de l'Associé Unique (CR) dans PACA EMERGENCE, Représentant de l'Associé Unique (CR) dans PACA INVESTISSEMENT

Cédric DUDIEUZERE : Néant

Muriel FIOL : Néant

Stéphane SAUVAGEON : Administrateur de la SEMAREA et Membre représentant à l'AG du GIE AREA

Sandra TORRES : Administratrice du CCAS de La Seyne-Sur-Mer, Administratrice de Terre du Sud Habitat, Membre représentante à l'AG du GIE AREA

Sonia ZIDATE : Administratrice de l'Ecole de la Deuxième Chance, de plusieurs Lycées Régionaux, de l'Agence Régionale de Santé PACA (ARS), de l'Université d'Avignon, de la Mission Locale Jeunes Grand Avignon, de l'Université d'Avignon et Pays du Vaucluse, de la Mission Locale jeunes Grand Avignon, et des Pays du Vaucluse, du Syndicat Mixte de Gestion du Parc Naturel Régional du Lubéron, du Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance, de la Commission Départementale des impôts directs locaux du Vaucluse, du Centre de Ressources pour la Réhabilitation du Patrimoine Architectural, du Dispositif Régional d'Observation Sociale, du Centre de Gestion 84, du Conseil Départemental de l'Accès au Droit de Vaucluse, du TGI Avignon, du TGI Carpentras et de l'Association des Chorégies d'Orange.

- le Président n'a perçu aucune indemnité,
- le Directeur Général a perçu une rémunération dont le montant n'est pas mentionné dans ce document car cela amènerait à communiquer une rémunération individuelle.

1.7 - LOCAUX DE L'ENTREPRISE

Les locaux du siège de la société se situent dans une copropriété constituée de 2 copropriétaires :

- SIFER qui détient 4 714 / 10 000 èmes des parties communes générales dans cette copropriété,
- L'AREA qui détient 5 286 / 10 000 èmes des parties communes générales, ces locaux constituant le siège social de la société.

Par ailleurs, l'antenne « Nord/Est » est installée dans des locaux situés à Valbonne, faisant également partie d'une copropriété. L'AREA détient 840 / 10 000èmes des parties communes générales dans cette copropriété.

1.8 - CONTROLES EXTERNES

La société n'a pas fait l'objet de contrôle externe en 2018.

1.9 - CONVENTIONS CONCLUES AVEC LES ACTIONNAIRES

Toute convention intervenant directement ou par personne interposée entre la société et son directeur général, l'un de ses administrateurs, l'un de ses actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10% doit être soumise à l'autorisation préalable du conseil d'administration (extrait de l'article L. 225-38 du Code de commerce).

Sur l'exercice 2018, le Conseil d'Administration du 21 février 2018 a approuvé une convention règlementée portant sur une avance en compte courant de la Région de 20 M€ afin de réduire les frais financiers générés par le préfinancement des opérations en CPI. Cette avance a été remboursée fin 2018.

1.10 - ASSURANCES

Contrats en cours :

005-210500237-20190925-20190925140-DE

Reçu le 09/10/2019

Publié le 09/10/2019

ASSUREURS	Nature des contrats
GENERALI	Matériel informatique
GENERALI	Véhicule de service
GROUPAMA	Flotte véhicules en LLD
GENERALI	Assurance locaux Marseille et Valbonne
EUROSUD	Responsabilité civile & Mandataires sociaux

1.11 - COMPTES BANCAIRES

9 comptes bancaires ouverts au 31/12/18 :

ORGANISME	Opération	Découvert autorisé
Caisse d'Epargne	CPI/Mandats	40 000 K€
Caisse d'Epargne	ZAC Forcalquier	500 K€
Caisse d'Epargne	Autres mandats	150 K€
Caisse d'Epargne	Compte Structure AREA	Non
Caisse d'Epargne	Compte rémunéré société	Non
Caisse d'Epargne	ZAC des Ateliers	Non
Crédit Mutuel	ZAC des Ateliers	Non
ARKEA	ZAC des Ateliers	Non
ARKEA	ZAC Cœur de Ville - Briançon	2 000 K€

1.12 - PROCEDURES DE CONSULTATION

REUNIONS DE LA COMMISSION D'APPELS D'OFFRES INTERNE

Les marchés passés par la société pour la satisfaction de ses besoins propres, ou pour les contrats de travaux, d'études et de maîtrise d'œuvre conclus en son nom, sont soumis aux principes de publicité, de mise en concurrence et de transparence prévus par l'ordonnance du 6 juin 2015 et de son décret d'application n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Le Conseil d'administration du 28 mai 2004 a décidé de la mise en place d'une commission d'appel d'offres composée de 4 membres à voix délibérative, dont le Président, a procédé à sa composition et en a approuvé le règlement intérieur.

La dernière modification des membres a eu lieu lors du conseil d'administration du 12 mai 2016.

AR Prefecture

005-210500237-20190925-20190925140-DE
Reçu le 09/10/2019
Publié le 09/10/2019

PREMIERE PARTIE : VIE DE LA SOCIETE

En voici la composition :

Membres ayant voix délibérative :

1	Monsieur Stéphane SAUVAGEON, Président
2	Madame Sandra TORRES, Administrateur
3	Madame Muriel FIOL, Administrateur

Dans le cas où un jury doit être constitué (Marché de maîtrise d'œuvre), le Président désigne en outre deux personnalités détenant une qualification équivalente à la qualification professionnelle exigée pour la consultation. Ces personnalités ont voix délibératives.

Participe également à la Commission, avec voix délibérative, sur convocation du Président, le représentant de la collectivité concernée par l'opération traitée.

S'agissant des Concessions d'Aménagement, la présence de ce dernier est de droit, sauf disposition contraire du traité de concession.

Membres ayant voix consultative :

Participe également à la Commission, avec voix consultative, sur convocation du Président, le Directeur Départemental de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes ou toute personne qu'il estime compétente dans le domaine qui fait l'objet de la consultation.

Leurs avis sont portés au Procès-Verbal à leur demande.

Conformément aux dispositions de l'article 432-12 du Code pénal, chaque membre présent lors d'une séance d'une Commission ou d'un Jury ne doit prendre, recevoir ou conserver un intérêt quelconque dans une entreprise mise en compétition ou dans une opération dont les dossiers sont traités durant cette même séance.

Commission Procédure Adaptée

L'AREA a fait également le choix, comme la Région, de soumettre ses marchés lancés en procédure adaptée pour un montant supérieur à 90 000 euros HT à l'avis d'une commission d'appel d'offre spécifique.

Cette commission est composée du Directeur Général, d'un Directeur Opérationnel et du Responsable des Moyens Généraux. Elle émet un avis sur les marchés et avenants présentés devant elle par la personne en charge du dossier. Cet avis est consigné dans un procès verbal.

De plus, L'AREA produit pour tous ses marchés un rapport d'analyse des offres dans le même formalisme imposé que pour les marchés formalisés.

Le respect des règles de dévolution des marchés pour les opérations confiées par la Région est assuré par la mise en place de procédures contraignantes mises en œuvre notamment par des outils de gestion d'opérations et de gestion de marchés, qui imposent une stricte application de la réglementation en vigueur, ainsi que les règles définies par la Région.

Parmi ces règles de dévolution, l'AREA doit notamment soumettre les marchés qu'elle conclut à la Commission d'Appel d'Offres de la Région pour les opérations confiées par cette dernière.

1.13 - MODALITES D'APPLICATION DU CONTROLE ANALOGUE

AREA PACA est une Société Publique Locale (SPL) depuis le 12 décembre 2014.

Les conditions à respecter pour le in house sont les suivantes :

- le capital de la société doit être 100 % public,
- la société doit exercer ses activités exclusivement pour le compte de ses actionnaires et sur leur seul territoire,
- les collectivités actionnaires doivent exercer sur la société un contrôle analogue à celui qu'elles exercent sur leurs propres services.

Le contrôle analogue est défini par la jurisprudence européenne comme un contrôle permettant aux collectivités actionnaires d'exercer une influence déterminante tant sur les objectifs stratégiques que sur les décisions importantes de la société.

Afin que celui-ci soit assuré par tous les actionnaires, y compris les actionnaires minoritaires, un règlement intérieur du Conseil d'Administration a été approuvé en séance du 24 novembre 2014, qui définit les règles de fonctionnement du Conseil d'Administration mises en œuvre afin de répondre à cette obligation et introduit la tenue d'Assemblées Spéciales d'Actionnaires, de Comités d'Etudes et d'un Comité Permanent Stratégique et de Contrôle.

Ainsi,

l'Assemblée Spéciale des Actionnaires s'est réunie :

- le 12 février 2018, avec pour ordre du jour l'examen des points à l'ordre du jour du CA du 21 février 2018 :
 1. Approbation du PV de la séance du 13 octobre 2017
 2. Réalisation augmentation de capital
 3. Stratégie de développement
 4. Nouvelle augmentation de capital : CD 05
 5. Modification organisation – nomination d'un Directeur Général Adjoint
 6. Eléments financiers prévisionnels fin d'année et budget 2018
 7. Avance en compte courant Région
 8. ZAC Forcalquier – prolongation concession

005-210500237-20190925-20190925140-DE
Reçu le 09/10/2019
Publié le 09/10/2019

- Le 31 mai 2018, avec pour ordre du jour l'examen des points à l'ordre du jour du CA du 20 juin 2018 :
 1. Approbation du PV de la séance du 21 février 2018 ;
 2. Constat réalisation de l'augmentation de capital décidée par le CA en séance du 21 février 2018, suite à la délégation donnée par l'Assemblée Générale Extraordinaire le 13 octobre 2017 ;
 3. Arrêté des comptes de l'exercice 2017 et approbation du Rapport Annuel 2017 des élus à leur collectivité ;
 4. Convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire et résolutions proposées
 5. Projet de Traité de Concession ZAC Marignane
 6. Information sur le montage juridique organisationnel du « Groupe AREA »
 7. Modification du Règlement Intérieur du Conseil d'Administration et du Règlement Intérieur de la CAO de la SPL AREA
 8. Modification du Règlement Intérieur du GIE AREA
 9. Présentation des projets en cours

- Le 12 octobre 2018, avec pour ordre du jour l'examen des points à l'ordre du jour du CA du 12 octobre 2018 :
 1. Approbation du PV de la séance du 20 juin 2018
 2. Prise d'acte du remplacement d'un administrateur, représentant de la Région
 3. Augmentation de capital : Communauté de Communes Cœur de Var
 4. Agrément à cession d'actions Ville de Briançon / Communauté de Communes du Briançonnais
 5. Dénomination sociale de la société
 6. Information : Commune de Valbonne / CRC / Contrôle analogue

Le Comité Permanent Stratégique et de Contrôle s'est réuni le

- 16 février 2018, avec pour ordre du jour :
 7. Présentation stratégie du « Groupe » AREA
 8. Présentation comptes prévisionnels 2017 et budget 2018 AREA

1.14 - PERSPECTIVES 2019

Suite à la résolution prise par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 13 octobre 2017 de procéder à une augmentation de capital et à la délégation donnée au Conseil d'Administration, ce dernier a procédé, sur les années 2017 et 2018, à 3 augmentations successives, permettant à 7 nouvelles collectivités de rejoindre le capital de la SPL.

Ladite délégation de compétences expire le 12 avril 2019.

AR Prefecture

PREMIERE PARTIE : VIE DE LA SOCIETE

005-210500237-20190925-20190925140-DE

Reçu le 09/10/2019

Publié le 09/10/2019

La société AREA se doit de poursuivre l'accompagnement de la Région dans la mise en oeuvre sa stratégie Régionale. Dans ce cadre, elle se doit de mettre à disposition des collectivités régionales ses compétences et ses savoir-faire.

C'est pourquoi, une nouvelle délégation de compétences pour intégrer de nouvelles collectivités dans l'actionnariat de la société sera donnée par l'Assemblée Générale Extraordinaire au Conseil d'Administration, courant 2019.

DEUXIEME PARTIE : ACTIVITE OPERATIONNELLE

2.1 - OPERATIONS EN CPI / MANDATS 2018

La société dispose d'un portefeuille de 653 opérations « vivantes » représentant 1 219 K€ TTC avec un niveau de réalisation de 63 % selon le détail suivant :

OPERATIONS CPI/MANDATS "VIVANTES" AU 31/12/2018	Nombre de contrats	dont contrats votés en 2018	Budgets votés hors honoraires (K€ TTC)	En % d'avancement
Constructions/Réhabilitations	81	2	661 328	67%
Entretien spécifique	349	57	334 043	51%
Maintenance annuelle	175	175	16 615	69%
CPI Région Lycées et CREPS	605	234	1 011 986	62%
Autres contrats Région	29	14	116 737	85%
Opérations Région	634	248	1 128 723	64%
Opérations hors Région	19	8	90 218	49%
TOTAL OPERATIONS	653	256	1 218 941	63%

2.2 - OPERATIONS POUR LE COMPTE DE LA REGION

2.2.1 - OPERATIONS LIVREES EN 2018

ANTENNE NORD/EST

04

Mai 2018

SITE ANDRE HONORAT - BARCELONNETTE
Cuisine satellite internat Crapelet

Août 2018

ECOLE INTERNATIONALE – MANOSQUE
Mise en sûreté

Juin 2018

LYT PIERRE GILLES DE GENNES - DIGNE LES
BAINS
Mise en accessibilité du site

LYCEE DES ISCLES – MANOSQUE
Aménagement salles de sciences et ateliers

005-210500237-20190925-20190925140-DE

Reçu le 09/10/2019

Publié ~~Septembre 2018~~~~AREA CASTEL DEVONS - SISTERON~~

Réfection toiture logements

Octobre 2018

LP BEAU DE ROCHAS - DIGNE LES BAINS

Travaux de sûreté

05

Avril 2018

LP PIERRE MENDES FRANCE – VEYNES

Restructuration – Extension

SITE D'ALITUDE - BRIANCON

Travaux Enrobé, clôtures et portails

Août 2018

LP PIERRE MENDES FRANCE – VEYNES

Mise en accessibilité handicapés

LYP ARISTIDE BRIAND – GAP

Remplacement menuiseries extérieures
cages d'escalier externat

LP PIERRE MENDES FRANCE – VEYNES

Remplacement couverture externat & isolation

06

Janvier 2018

LYCEE LES PALMIERS - NICE

Amélioration de la sûreté

LYP ALBERT CALMETTE – NICE

Amélioration sûreté & sécurité

Février 2018

LYCEE HENRI MATISSE – VENCE

Réfection des étanchéités

Mars 2018

LYP CARNOT – CANNES

Amélioration sûreté

LYT PIERRE-GILLES DE GENNES - DIGNE LES BAINS

Travaux de sûreté

Décembre 2018

LYP ALEXANDRA DAVID NEEL – DIGNE LES BAINS

Travaux de sûreté

LP BEAU DE ROCHAS – DIGNE LES BAINS

Toiture logement intendant

Octobre 2018

SITE D'ALITUDE – BRIANCON

Remplacement SSI et mise en place SSS

Novembre 2018

LP ALPES & DURANCE - EMBRUN

Rénovation salles de sciences

LYP ARISTIDE BRIAND - GAP

Remplacement couverture internat et isolation

Décembre 2018

SITE D'ALITUDE - BRIANCON

Remise à niveau Zone Dérochage

LP ALPES & DURANCE - EMBRUN

Travaux de sûreté

Avril 2018

LP PAUL VALERY – MENTON

Mise en accessibilité du site

Mai 2018

LYP PIERRE ET MARIE CURIE – MENTON

Mise en accessibilité du site

LYT & LP LES EUCALYPTUS – NICE

Amélioration sûreté

Août 2018

LYCEE DES METIERS DE LA MONTAGNE – VALDEBLORE

Rénovation 4 logements chèvrerie

AR Prefecture

005-210500237-20190925-20190925140-DE

Reçu le 09/10/2019

Publié le 09/10/2019

Septembre 2018

LYCEE RENE GOSCINNY - DRAP

Mise en sûreté partielle

Octobre 2018

LYCEE RENE GOSCINNY - DRAP

Stabilisation berge du Paillon

LYP JACQUES AUDIBERTI - ANTIBES

Restructuration locaux / réhabilitation

LP FRANCIS DE CROISSET - GRASSE

Rénovation sol du plateau sportif

Et extension/Réalisation

83

Janvier 2018

CREPS DE BOULOURIS – SAINT RAPHAEL

Clos / couvert

CREPS DE BOULOURIS – SAINT RAPHAEL

Assainissement logement de fonction

Mars 2018

CREPS DE BOULOURIS – SAINT RAPHAEL

Complément mise en sûreté

Mai 2018

LP GALLIENI – FREJUS

Mise en sûreté (2^{ème} phase)

CREPS DE BOULOURIS – SAINT RAPHAEL

Solidité, étanchéité, isolation, chauffage

ANTENNE OUEST

13

Janvier 2018

LYP E. ZOLA & LP ARC DE MEYRAN - AIX-EN-PCE

Mise en conformité du site

LYCEE PAUL CEZANNE – AIX EN PROFENCE

Remplacement TGBT

Novembre 2018

CIV – SOPHIA ANTIPOLIS

Mise en sûreté partielle

Décembre 2018

LYP BRISTOL : CANNES

Mise en accessibilité du site

LYP AUGUSTE RENOIR – CAGNES S/MER

Extension / Réhabilitation

CREPS - ANTIBES

Travaux de mise en sûreté du site

Août 2018

CREPS DE BOULOURIS – SAINT RAPHAEL

Accessibilité prioritaire

Septembre 2018

LYCEE RAINOUARD – BRIGNOLES

Construction PFSS & espaces sportifs

LYCEE MAURICE JANETTI – SAINT MAXIMIN

Reprise réseaux EU – EV - EP

Octobre 2018

CREPS DE BOULOURIS – SAINT RAPHAEL

Mise aux normes chambres Bât Sud

Avril 2018

LP CHARLES PRIVAT – ARLES

Restructuration – réhabilitation

LYP ALFONSE DAUDET – TARASCON

Mise en accessibilité PMR

005-210500237-20190925-20190925140-DE

Reçu le 09/10/2019

Publié le 10/10/2019
L. LOUIS BLERIO – MARIANNE

Mise en sûreté et sécurité

Mai 2018LEPA LES ALPILLES - SAINT REMY de Provence
Remplacement volets internat**Juin 2018**LYP & LP JEAN LURCAT – MARTIGUES
Amélioration conditions accueil ateliers et CDI**Juillet 2018**LYT & LP ADAM DE CRAPONNE - SALON DE
PCE
Rénovation équipements chauffageLP LES ALPILLES - MIRAMAS
Mise en sûreté du site**Août 2018**CFA HENRI ROL-TANGUY – PORT DE BOUC
Mise en conformité accessibilité du siteLYP JEAN COCTEAU - MIRAMAS
Réfection salles de sciencesLYP EMILE ZOLA & ARC DE MEYRAN – AIX EN
PCE
Travaux de sécurité – sûretéLP JEAN MOULIN – PORT DE BOUC
Restructuration salles de sciences**Septembre 2018**LYP ALPHONSE DAUDET – TARASCON
Mise en sûreté

84

Janvier 2018LYP DE L'ARC - ORANGE
Amélioration distribution demi pensionLYCEE FERDINAND REVOUL - VALREAS
Mise en sûreté**Mars 2018**LYCEE LOUIS GIRAUD – CARPENTRAS
Toiture ferme et logements de fonctionLYP MONTMAJOUR ET PERDIGUIER – ARLES
Réhabilitation salles sciencesLYT PASQUET – ARLES
Remplac régul. & rénovation production ECSLYP FOURCADE M.-MADELEINE - GARDANNE
mise en sûreté et en sécurité**Octobre 2018**LYP JEAN MOULIN – PORT DE BOUC
Mise en conformité et sécurité**Novembre 2018**LP CHARLES MONGRAND - PORT DE BOUC
Mise en conformité accessibilitéLYP & LP JEAN LURCAT – MARTIGUES
Mise en sûretéLP CHARLES MONGRAND - PORT DE BOUC
Mise en sûreté et sécuritéLYP ARTHUR RIMBAUD – ISTRES
Remplacement friteusesLYCEE GEORGES DUBY – LUYNES
Réfection toitures internatLYC AGRICOLE LA RICARDE – ISLE/SORGUE
Mise en accessibilitéLP LES ALPILLES - MIRAMAS
Amélioration thermique**Avril 2018**LYCEE LOUIS GIRAUD – CARPENTRAS
Pôle SAPAT**Mai 2018**LYCEE RENE CHAR – AVIGNON
Mise en accessibilité

005-210500237-20190925-20190925140-DE

Reçu le 09/10/2019

Publié le 09/10/2019

Juin 2018

LYP DE L'ARC – ORANGE
Mise en accessibilité PMR

Août 2018

CITE MIXTE DE L'ARGENSOL – ORANGE
Remplacement menuiseries bois

ERF AUX PROFESSIONS PARAMEDICALES –
AVIGNON
Mise en sécurité

LYCEE THEODORE AUBANEL – AVIGNON
Réfection sanitaires & creation auvent

Septembre 2018

CITE MIXTE F. MISTRAL – AVIGNON
Réfection étanchéité Bât 9

Octobre 2018

LYCEE FERDINAND REVOUL – VALREAS
Réaménagement vie scolaire

LYP DE L'ARC – ORANGE
Amélioration salles de sciences

Novembre 2018

ERF AUX PROFESSIONS PARAMEDICALES -
AVIGNON
Rénovation des salles

ANTENNE SUD

13

Janvier 2018

LP LA CALADE - MARSEILLE
Mise en sureté

SITE MARSEILLEVEYRE – MARSEILLE
Reprise étanchéité toiture

SITE THIERS – MARSEILLE
Rénovation chaufferie

Février 2018

LYT JEAN PERRIN – MARSEILLE
Réhabilitation locaux OP

Décembre 2018

LYCEE RENE CHAR - AVIGNON
Remplacement SSI

LYCEE ALEXANDRE DUMAS - CAVAILLON
Remplacement SSI

LYCEE RENE CHAR - AVIGNON
Réfection zone préparation demi pension

LYCEE LOUIS GIRAUD – CARPENTRAS
Réfection menuiseries & toitures logts fonction

LYCEE LA RICARDE – L'ISLE SUR SORGUE
Mise en sureté

LYCEE RENE CHAR - AVIGNON
Mise en sécurité

LYCEE VAL DE DURANCE – PERTUIS
Mise en sureté et sécurité du site

LYCEE ISMAËL DAUPHIN - CAVAILLON
Amélioration demi pension

LP DOMAINE D'EGUILLES – VEDENE
Mise en sureté

Mars 2018

LYP SAINT EXUPERY – MARSEILLE
Restructuration vestiaires gymnase

LP FREDERIC MISTRAT – MARSEILLE
Mise aux normes accessibilité

LYP ANTONIN ARTAUD – MARSEILLE
Opération sureté – sécurité

LP LEONARD DE VINCI – MARSEILLE
Aménagement 3 salles de TP Mixtes

005-210500237-20190925-20190925140-DE

Reçu le 09/10/2019

Publié le 09/10/2019

Avril 2018

LP L'ESTAQUE – MARSEILLE
Mise en sureté entrée lycée

LP LA FLORIDE – MARSEILLE
Mise en sécurité entrée véhicules

Mai 2018

LP LEAU – MARSEILLE
Mise aux normes accessibilité

Juin 2018

LP AMPERE – MARSEILLE
Amélioration clôtures du site

SITE THIERS – MARSEILLE
Internat du lycée

Août 2018

LP LA CALADE – MARSEILLE
Filière Esthétique

LYT MARIE CURIE – MARSEILLE
Rénovation cuisine pédagogique bât C

LYT DENIS DIDEROT – MARSEILLE
Mise en accessibilité bât internat, gymnase,
demi-pension

LP COLBERT – MARSEILLE
Réaménagement accueil / vie scolaire

Septembre 2018

LP GUSTAVE EIFFEL – AUBAGNE
Modernisation salle de sciences

LP LA VISTE – MARSEILLE
Mise en sureté entrée lycée

83

Février 2018

LP PARC SAINT JEAN - TOULON
Travaux de sureté

LYP ANNE-SOPHIE PIC – TOULON
Réfection cuisine pédagogique – application 1

SIE THIERS – MARSEILLE
Mise en sureté entrée CPGE

Octobre 2018

LE CHATELIER – MARSEILLE
Atelier Bac pro Système Numérique

LP LA FLORIDE – MARSEILLE
Salles de lancement et vestiaires

LYT HOTELIER DE BONNEVEINE – MARSEILLE
Rénovation de la production frigorifique

LYP SAINT CHARLES – MARSEILLE
Mise en accessibilité du site

Novembre 2018

LP LE CHATELIER – MARSEILLE
Réaménagement de l'entrée

LP BLAISE PASCAL – MARSEILLE
Amélioration énergétique

LYP SAINT EXUPERY – MARSEILLE
Rénovation ligne de self et ligne de dérochage

Décembre 2018

LYP ANTONIN ARTAUD – MARSEILLE
Accessibilité PMR entrée façade

LP LE CHATELIER – MARSEILLE
Aire de préparation carrosserie

LP COLBERT – MARSEILLE
Réfection des façades & arrière bâtiments

LYCEE MARCEL PAGNOL – MARSEILLE
Restructuration étage sciences Collège

Mars 2018

SITE DE LORGUES – THOMAS EDISON –
LORGUES
Travaux complémentaires chaufferies du lycée

Avril 2018

LP LEON BLUM – DRAGUIGNAN
Mise en sureté partielle du site

005-210500237-20190925-20190925140-DE

Reçu le 09/10/2019

Publié ~~Mai 2018~~ 10/2019~~LYT ROUVIERE – TOULON~~

Façades logements de fonction

Jun 2018

LYP BONAPARTE – TOULON

Restructuration demi-pension

LYT ROUVIERE – TOULON

Remise à niveau de l'établissement

LP COSTEBELLE – HYERES

Renforcement mesures sureté du site

Juillet 2018

LYCEE POLYVALENT LA COUDOULIERE –

SIX FOURS LES PLAGES

Amélioration énergétique

Septembre 2018

LYP DUMONT D'URVILLE – TOULON

Réfection sols et cloisons de la cuisine

LYP BONAPARTE – TOULON

Réaménagement salle TP

Novembre 2018

LYP BEAUSSIER – LA SEYNE S/MER

Mise en accessibilité du site

LYP DUMON D'URVILLE – TOULON

Renforcement mesures de sureté du site

Décembre 2018

EREA DES PENNES MIRABEAU

Mise en sécurité et entretien de la forêt

2.2.2 - OUVERTURES DE CHANTIERS EN 2018**ANTENNE NORD-EST**

04

Mai 2018

LYCEE DES ISCLES - MANOSQUE

Aménagement de salles de sciences et des ateliers

EREA CASTEL BEVONS – SISTERON

Réfection couverture des logements

Jun 2018

ECOLE INTERNATIONALE – MANOSQUE

Mise en sûreté

Juillet 2018

LP A. BEAU DE ROCHAS - DIGNE LES BAINS

Travaux de sûreté

LYT PIERRE-GILLES DE GENNES -

DIGNE LES BAINS

Travaux de sûreté

LYP ALEXANDRA DAVID NEEL -

DIGNE LES BAINS

Travaux de sûreté

Août 2018

LP A. BEAU de ROCHAS - DIGNE LES BAINS

Toiture logement intendante

Novembre 2018

LYP FELIX ESCLANGON - MANOSQUE

Aménagement parking à côté du plateau sportif

AR Prefecture

005-210505237-20190925-20190925140-DE

Reçu le 09/10/2019

Publié le 09/10/2019

Mars 2018

SP ALPES & DURANCE – EMBRUN
Rénovation salles de sciences

Mai 2018

LP PIERRE MENDES France – VEYNES
Remplacement couverture externat & isolation

LYP ARISTIDE BRIAND – GAP

Remplacement menuiseries extérieures cages
d'escalier externat

Juin 2018

LYP ARISTIDE BRIAND – GAP
Remplacement couverture internat & isolation

Juillet 2018

SITE D'ALTITUDE – BRIANCON
Remplacement SSI et mise en place SSS

06

Mars 2018

LYCEE DES METIERS DE LA MONTAGNE -
VALDEBLORE
Rénovation des 4 logements de la Chèvrerie

Avril 2018

LYCEE RENE GOSGINNY - DRAP
Mise en sûreté partielle de l'établissement

Juin 2018

LYP BRISTOL - CANNES
Mise en accessibilité du site

LYCEE RENE GOSGINNY - DRAP

Stabilisation de la berge du Paillon

CENTRE INTERNATIONAL DE VALBONNE -
SOPHIA ANTIPOLIS

Mise en sûreté partielle de l'établissement

LP PASTEUR - NICE

Mise en sûreté partielle de l'établissement

LP MARECHAL VAUBAN - NICE

Mise en sûreté partielle de l'établissement

SITE D'ALTITUDE – BRIANCON

Remise à niveau zone dérochage

Août 2018

LEPA LES EMEYERES – GAP
Construction bâtiment yaourterie

Octobre 2018

LP ALPES & DURANCE – EMBRUN
Travaux de sureté

Décembre 2018

SITE DOMINIQUE VILLARS – GAP
Modification dérochage

SITE D'ALTITUDE – BRIANCON

Remplacement automates régulation chauffage

LP Paul VALERY - MENTON

Mise en sûreté partielle de l'établissement

LYP GUILLAUME APOLLINAIRE - NICE

Mise en sûreté partielle de l'établissement

Juillet 2018

LYCEE DES METIERS DE LA MONTAGNE -
VALDEBLORE

Mise en sûreté partielle de l'établissement

CREPS D'ANTIBES - ANTIBES

Travaux de Mise en sûreté du site

LP JACQUES DOLLE - ANTIBES

Blocs sanitaires

Août 2018

LA HORTICOLE VERT D'AZUR - ANTIBES
Désamiantage intégral des bâtiments avec
réfection couverture

LYT PIERRE ET MARIE CURIE - MENTON

Réfection étanchéités bâtis externat, internat
& logements de fonction

005-210500237-20190925-20190925140-DE

Reçu le 09/10/2019

Publié LYCEE THIERRY MAULNIER - NICE

Amélioration sécurité – sûreté

Octobre 2018

LYP Albert CALMETTE - NICE

Complément sûreté – remplace portail pompiers

Novembre 2018

LYP ALEXIS DE TOCQUEVILLE - GRASSE

Amélioration sécurité -sûreté

LYCEE Thierry MAULNIER - NICE

Rénovation étanchéité verrière Atrium bât B

Décembre 2018

LYCEE ESTIENNE D'ORVES - NICE

Amélioration des conditions de sûreté

LYP & LP BEAU SITE - NICE

Amélioration des conditions de sûreté

83

Mars 2018

LYP RAYNOUARD – BRIGNOLES

Réfection étanchéité demi-pension

LYCEE RAYNOUARD – BRIGNOLES

Construction PRSS & espaces sportifs

Mai 2018

CREPS DE BOULOURIS – ST RAPHAEL

Mise en place assainissement logt de fonction

Octobre 2018

CREPS DE BOULOURIS – ST RAPHAEL

Complément mise en sûreté

LYCEE DU VAL D'ARGENS – LE MUY

Remplacement portes extérieures

CREPS DE BOULOURIS – ST RAPHAEL

Clos couvert

Juillet 2018

CREPS DE BOULOURIS – ST RAPHAEL

Mise en sûreté du site

Novembre 2018

LP GALLIENI – FREJUS

Mise en sûreté (2^e phase)**ANTENNE OUEST**

13

Janvier 2018

LP LATECOERE – ISTRES

Réhabilitation logement

Mars 2018

LYP PIERRE MENDES France - VITROLLES

Réhabilitation 2 logements

Février 2018

LYT PASQUET - ARLES

Remplacement régulation et rénovation production ECS

LEPA LES ALPILLES – ST REMY DE PROVENCE

Remplacement volets internat

LYP MONTMAJOUR ET PERDIGUIER – ARLES

Réhabilitation salles de sciences

LYP JEAN MOULIN – PORT DE BOUC

Mise en sûreté et sécurité

CREPS – AIX EN PROVENCE

Mise en sûreté

Avril 2018

LYP & LP JEAN LURCAT- MARTIGUES

Mise en sûreté

005-210500237-20190925-20190925140-DE

Reçu le 09/10/2019

Publié LYCEE DE CHATEAURENARD

Construction lycée général et technologique

Jun 2018

LYT ET LP ADAM DE CRAPONNE – SALON DE PCE

Rénovation équipements chauffage

Juillet 2018

LP JEAN MOULIN – PORT DE BOUC

Restructuration salles de sciences

LYP & LP JEAN LURCAT- MARTIGUES

Mise en conformité accessibilité

LYCEE VAL DE DURANCE – PERTUIS

Travaux de sureté et sécurité

LYP FOURCADE M. MADELEINE – GARDANNE

Mise en sureté et sécurité

LP DE L'ETOILE – GARDANNE

Mise en sureté et sécurité

LYCEE GEORGES DUBY – LUYNES

Travaux de sureté et sécurité

LP LES ALPILLES – MIRAMAS

Amélioration thermique des locaux

CREPS – AIX EN PROVENCE

Mise en conformité réseaux d'eau

Août 2018

LYP & LP VAUVENARGUES - AIX EN PROVENCE

Mise en sécurité Parking professeurs

Septembre 2018

LYT PASQUET – ARLES

Réfection toiture bât 4

CREPS – AIX EN PROVENCE

Mise en sureté du site (phase 2)

LYCEE GEORGES DUBY – LUYNES

Réfection toitures internat

Octobre 2018

LYP ARTHUR RIMBAUD – ISTRES

Remplacement friteuses

Novembre 2018

CFA HENRI ROL TANGUY – PORT DE BOUC

Création mezzanine de stockage atelier piscine

Décembre 2018

LP LES ALPILLES – MIRAMAS

Mise en accessibilité du site

LEPA LES ALPILLES – ST REMY DE PROVENCE

Mise en sureté et sécurité

84

Janvier 2018

CITE MIXTE JOSEPH ROUMANILLE - AVIGNON

Remplacement SSI Lycée Casares

LYCEE RENE CHAR - AVIGNON

Mise en sécurité

Février 2018

LYCEE RENE CHAR - AVIGNON

Réfection zone préparation demi-pension

Avril 2018

LYCEE LA RICARDE – L'ISLE S/ SORGUE

Mise en sureté

Mars 2018

LYCEE ALEXANDRE DUMAS - CAVAILLON

Remplacement SSI

LYP DE L'ARC – ORANGE

Amélioration salles de sciences

LYCEE LA RICARDE – L'ISLE S/ SORGUE

Mise en accessibilité

Juin 2018

LYCEE FERDINAND REVOUL - VALREAS

Réaménagement vie scolaire

005-210500237-20190925-20190925140-DE

Reçu le 09/10/2019

Publié le 09/10/2019

~~LYCEE LOUIS GIRAUD - CARPENTRAS~~

Réfection menuiseries et toitures logts fonction

Août 2018

LYCEE ISMAEL DAUPHIN - CAVAILLON

Amélioration demi-pension

ERF AUX PROFESSIONS PARAMEDICALES –
AVIGNON

Rénovation des salles

Septembre 2018

LYCEE RENE CHAR - AVIGNON

Construction complexe sportif

Octobre 2018

CITE MIXTE FREDERIC MISTRAL - AVIGNON

Mise en accessibilité

LYCEE VICTOR HUGO – CARPENTRAS

Séparation réseaux de chauffage Bât AB

LYCEE VITI-VINICOLE – ORANGE

Travaux de mise en sureté (2^e tranche)

LYCEE VICTOR HUGO – CARPENTRAS

Mise en sureté

Décembre 2018

LYP DE L'ARC - ORANGE

Remplacement du parafoudre

LYCEE THEODORE AUBANEL

Mise en accessibilité

ANTENNE SUD

13

Janvier 2018

LP LEAU - MARSEILLE

Mise aux normes accessibilité

LYCEE MARCEL PAGNOL - MARSEILLE

Restructuration étage sciences collège

Février 2018

LP AMPERE - MARSEILLE

Amélioration clôtures

LP LA CALADE – MARSEILLE

Filière esthétique

Mars 2018

LYT MARIE CURIE – MARSEILLE

Rénovation cuisine pédagogique bât C

Juillet 2018

LP GUSTAVE EIFFEL - AUBAGNE

Modernisation sale de sciences

Mai 2018

LP LE CHATELIER - MARSEILLE

Réaménagement de l'entrée

LP LEONARD DE VINCI - MARSEILLE

Rénovation atelier industries graphiques

Juin 2018

LP LE CHATELIER - MARSEILLE

Atelier Bac Pro Système Numérique

LYP ANTONIN ARTAUD - MARSEILLE

Pôle électrotechnique

LP COLBERT - MARSEILLE

Réaménagement accueil / vie scolaire

LP LA FLORIDE - MARSEILLE

Salles de lancement et vestiaires

EREA – LES MENNES MIRABEAU

Mise en sécurité et entretien de la forêt

LY HOTELIER BONNEVEINE - MARSEILLE

Rénovation production frigorifique

LP COLBERT - MARSEILLE

Réfection des façades et arrière des bâtiments

005-210500237-20190925-20190925140-DE

Reçu le 09/10/2019

Publié le 09/10/2019

LYCEE VICTOR HUGO - MARSEILLE

Réfection réseaux enterrés

LP RENE CAILLIE - MARSEILLE

Atelier maçonnerie

LP BLAISE PASCAL - MARSEILLE

Amélioration énergétique

Septembre 2018

LYCEE VICTOR HUGO - MARSEILLE

Amélioration installations électriques

LYT JEAN PERRIN - MARSEILLE

Sécurisation accès et clôtures

LYP A. & L. LUMIERE - LA CIOTAT

Mise en accessibilité

Octobre 2018

LYP SAINT-EXUPERY - MARSEILLE

Rénovation ligne self & ligne de dérochage

SITE HONORE DAUMIER - MARSEILLE

Sécurisation du site

LYCEE MARCEL PAGNOL - MARSEILLE

Restructurations demi-pension cité mixte

Décembre 2018

LYCEE DES CALANQUES - MARSEILLE

Sécurisation front rocheux derrière internat

83

Janvier 2018LP HOTELIER & INDUSTRIEL GOLF HOTEL -
HYERES

Renforcement sureté du site

Février 2018

LYP DUMONT D'URVILLE - TOULON

Renforcement mesures de sureté

Juin 2018

LP LA COUDOULIERE - SIX FOURS LES PLAGES

Amélioration énergétique

LYP BONAPARTE - TOULON

Réaménagement salle TP

LYP BEAUSSIER - LA SEYNE

Mise en accessibilité

LYP DUMONT D'URVILLE - TOULON

Réfection sols et cloisons cuisine

LYP ANNE-SOPHIE PIC - TOULON

Réfection d'une cuisine pédagogique-
Application 1**Décembre 2018**

LYP ALBERT CAMUS - FREJUS

Mise en accessibilité PMR

2.2.3 - LIVRAISONS PREVISIONNELLES EN 2019**ANTENNE NORD/EST**

04

Mai 2019

LYP FELIX ESCLANGON - MANOSQUE

Aménagement parking plateau sportif

Octobre 2019

SITE PAUL ARENE - SISTERON

Restructuration

AR Prefecture

005-210500237-20190925-20190925140-DE

Reçu le 09/11/2019

Publié le 09/10/2019

L'Y P FELIX ESCLANGON - MANOSQUE

Rénovation chaufferie et isolation combles

05

Janvier 2019

LP ALPES ET DURANCE – EMBRUN
Mise aux normes PMR

Février 2019

CITE MIXTE ALTITUDE – BRIANCON
Remplacement automates régulation chauffage

Mars 2019

CITE MIXTE ALTITUDE – BRIANCON
Travaux de sûreté

SITE DOMINIQUE VILLARS - GAP
Modification dérochage

Avril 2019

LEPA LES EMEYERES - GAP
Mise à niveau atelier bois

Juin 2019

LEPA LES EMEYERES - GAP
Construction bâtiment yaourterie

Septembre 2019

CITE MIXTE D'ALTITUDE - BRIANCON
Travaux suite à inondation

Octobre 2019

L'Y P ARISTIDE BRIAND - GAP
Mise en sûreté

LEPA LES EMEYERES - GAP
Mise en sûreté

Décembre 2019

L P PAUL HERAUD - GAP
Amélioration énergétique établissement

06

Janvier 2019

VILLE DE CARROS
Mise en accessibilité & création micro site
Ecole Paul Eluard

LP PASTEUR - NICE
Mise en sûreté partielle de l'établissement

L'Y P GUILLAUME APOLLINAIRE - NICE
Mise en sûreté partielle de l'établissement

LP MARECHAL VAUBAN - NICE
Mise en sûreté partielle de l'établissement

L'Y P PIERRE ET MARIE CURIE - MENTON
Réfection étanchéités externat, internat,
Logements de fonction

LYCEE DES METIERS DE LA MONTAGNE -
VALDEBLORE
Mise en sûreté partielle de l'établissement

LP PAUL VALERY - MENTON
Mise en sûreté partielle de l'établissement

Février 2019

LP JACQUES DOLLE - ANTIBES
Blocs sanitaires

LYCEE THIERRY MAULNIER - NICE
Amélioration conditions de sécurité – sûreté

L'Y P ALEXIS DE TOCQUEVILLE - GRASSE
Amélioration des conditions de sécurité – sûreté

005-210500237-20190925-20190925140-DE

Reçu le 09/10/2019

Publié LYP ALBERT CALMETTE - NICE

Complément mise en sûreté
Remplacement portail accès pompiers

Mars 2019

LP MAGNAN - NICE
Amélioration des conditions de sécurité – sûreté

LYCEE THIERRY MAULNIER - NICE
Rénovation étanchéité verrière Atrium bât B
& remplacement ouvrant désenfumage

Avril 2019

LYP & LP BEAU SITE – NICE
Amélioration des conditions de sécurité – sûreté

Mai 2019

LP FRANCIS DE CROISSET - GRASSE
Mise en sécurité

LYCEE ESTIENNE D'ORVES - NICE
Amélioration conditions de sûreté

LYCEE ESTIENNE D'ORVES - NICE
Création liaison fibre optique entre lycée
rives droite et gauche

Juin 2019

LA HORTICOLE VERT D'AZUR – ANTIBES
Désamiantage avec réfection toiture

LP INDUSTRIEL CHRIS - GRASSE
Mise en sécurité

83

Janvier 2019

CREPS DE BOULOURIS – ST RAPHAEL
Clos couvert

CREPS DE BOULOURIS – ST RAPHAEL
Assainissement logement fonction

Mars 2019

CREPS DE BOULOURIS – ST RAPHAEL
Complément mise en sûreté

LYT & LP LES EUCALYPTUS - NICE
Monte-charges ateliers

Septembre 2019

CREPS - ANTIBES
Etanchéité des bâtiments

LYT & LP LES EUCALYPTUS – NICE
Mise en accessibilité

LYP AMIRAL DE GRASSE - GRASSE
Remplacement SSI, centrale, détections,
câblages

LP JACQUES DOLLE - ANTIBES
Désamiantage revêtements de sols,
pose de sols durs

CREPS - ANTIBES
Reprise étanchéités

Octobre 2019

CIV – SOPHIA ANTIPOLIS
Traitement épaufrures des façades

LP AUGUSTE ESCOFFIER - CAGNES
Amélioration sûreté

Décembre 2019

LYCEE SIMONE VEIL
Mise en sûreté partielle

Mai 2019

LP GALLIENI – FREJUS
Mise en sûreté (2^e phase)

CREPS DE BOULOURIS – ST RAPHAEL
Solidité, étanchéité, isolation, chauffage

Août 2019

CREPS DE BOULOURIS – ST RAPHAEL
Accessibilité prioritaire

AR Prefecture

005-210500237-20190925-20190925140-DE

Reçu le 09/10/2019

Publié le 09/10/2019

LYP RAYNOUARD - BRIGNOLES

Construction PFSS & espaces sportifs

LYCEE MAURICE JANETTI – ST MAXIMIN

Reprise réseaux EU-EV-EP

ANTENNE OUEST

13

Janvier 2019

CFA HENRI LOL-TANGUY – PORT DE BOUC

Création mezzanine stockage atelier piscine

Février 2019

MONTMAJOUR ET PERDIGUIER - ARLES

Mise en conformité accessibilité

LYP & LP JEAN LURCAT - MARTIGUES

Mise en conformité accessibilité

CREPS – AIX EN PROVENCE

Mise en sureté

LYCEE CHARLES MONTGRAND – PORT DE BOUC

Aménagement vie scolaire

Mars 2019

LYT PASQUER – ARLES

Réfection toiture bât 4

LYP DE L'EMPERI – SALON DE PROVENCE

Restructuration entrée du lycée

CREPS – AIX EN PROVENCE

Travaux de solidité et mise en sécurité

LEPA LES ALPILLES – ST REMY DE PROVENCE

Mise en sureté et sécurité

Avril 2019

LYCEE PAUL CEZANNE – AIX EN PCE

Mise en sureté et sécurité

LYCEE GEORGES DUBY - LUYNES

Mise en sureté et sécurité

CREPS DE BOULOURIS – ST RAPHAEL

Mise aux normes 10 chambres

Mai 2019

LP JEAN MOULIN – PORT DE BOUC

Construction salle de réunion & réfection verrière hall

LP LATECOERE – ISTRES

Extension – réhabilitation – réalisation

LP LATECOERE – ISTRES

Réhabilitation logement n° 8

Juin 2019

LP LES ALPILLES - MIRAMAS

Mise en accessibilité

LP DE L'ETOILE – GARDANNE

Mise en sureté et sécurité

LYCEE DE VAUVENARGUES – AIX EN PCE

Mise en sécurité parking professeurs

Juillet 2019

LYP E. ZOLA & ARC DE MEYRAN – AIX EN PCE

Remplacement SSI et création SSS

LYCEE ARTHUR RIMBAUD – ISTRES

Réfection étanchéité toitures demi-pension, infirmerie

Aout 2019

LYP & LP JEAN LURCAT - MARTIGUES

Fermeture cages d'ascenseurs

LYP PIERRE MENDES France – VITROLLES

Réhabilitation 2 logements

LYP PIERRE MENDES France – VITROLLES

Sécurisation façades internat

005-210500237-20190925-20190925140-DE

Reçu le 09/10/2019

Publié ~~Septembre 2019~~

LYCEE DE CHATEAURENARD

Construction lycée général et technologique

L. A. AIX VALABRE - GARDANNE
Restructuration partielle Bât A & C &
accessibilité

84

Janvier 2019

LYCEE VICTOR HUGO - CARPENTRAS
Séparation réseaux chauffage bât AB

LYCEE VITI VINICOLE – ORANGE
Construction gymnase & restructuration locaux
pédagogiques

Février 2019

LYCEE VITI VINICOLE - ORANGE
Mise en sûreté (2^e tranche)

Avril 2019

L.A. FRANÇOIS PETRARQUE - AVIGNON
Etanchéité toitures demi-pension et
administration

LYP DE L'ARC - ORANGE
Remplacement parafoudre

L.A. FRANÇOIS PETRARQUE - AVIGNON
Etanchéité amphithéâtre

LYCEE ISMAEL DAUPHIN – AVIGNON
Mise en sûreté

CITE MIXTE JOSEPH ROUMANILLE –
AVIGNON
Remplacement SSI Lycée Casares

Juin 2019

LP DOMAINE D'EGUILLES - VEDENE
Réparation caissons fenêtres

CREPS – AIX EN PROVENCE
Mise en sûreté du site (phase 2)

Octobre 2019

CREPS – AIX EN PROVENCE
Solidité et mise en sécurité du bâti (phase 2)

CREPS – AIX EN PROVENCE
Mise en conformité réseaux d'eau

Juillet 2019

LYCEE PAUL VENCENSINI – VEDENE/LE
PONTET
Mise en sûreté et sécurité

LP DOMAINE D'EGUILLES - VEDENE
Amélioration réseaux chauffage et de
production ECS

LYCEE VICTOR HUGO – CARPENTRAS
Mise en sûreté

Août 2019

LYCEE PH. DE GIRARD et R. SCHUMAN
Confortement escalier bât J

LYCEE AGRICOLE LA RICARDE – L'ISLE S/
SORGUE
Fermeture internat et isolation

L.A. FRANÇOIS PETRARQUE - AVIGNON
Atelier transformation agroalimentaire

Octobre 2019

LYCEE FERDINAND REVOUL - VALREAS
Mise en sûreté SSI et installation SSS

LYCEE THEODORE AUBANEL - AVIGNON
Abattage arbres atteints du chancre coloré

CITE MIXTE FREDERIC MISTRAL – AVIGNON
Abattage arbres atteints du chancre coloré

Novembre 2019

CITE MIXTE FREDERIC MISTRAL – AVIGNON
Mise en accessibilité

005-210500237-20190925-20190925140-DE

Reçu le 09/10/2019

Publié LYCEE FERDINAND REVOUL - VALREAS

Mise en sûreté du SSI et installation d'un SSI

CITE MIXTE JOSEPH ROUMANILLE -
AVIGNON

Mise en sûreté Lycée Maria Casares

ANTENNE SUD

13

Janvier 2019

LP RENE CAILLIE – MARSEILLE
Atelier maçonnerieLYP ANTONIN ARTAUD - MARSEILLE
Pôle électrotechnique

Février 2019

LYT JEAN PERRIN - MARSEILLE
Sécurisation accès et clôturesLP LEONARD DE VINCI - MARSEILLE
Restructuration atelier industries graphiques

Mars 2019

LYP A. ET L. LUMIERE – LA CIOTAT
Mise en accessibilitéLYCEE DES CALANQUES - MARSEILLE
Sécurisation front rocheux derrière l'internat

Avril 2019

LYCEE VICTOR HUGO - MARSEILLE
Réfection réseaux enterrésSITE HONORE DAUMIER - MARSEILLE
Sécurisation site

83

Février 2019

LP CLARET - TOULON
Construction demi-pension

Décembre 2019

LYCEE RENE CHAR - AVIGNON
Construction complexe sportifLYCEE VICTOR HUGO - MARSEILLE
Amélioration installations électriques

Août 2019

LYCEE D'ALLAUCH
Construction du lycée

Septembre 2019

EREA DES PENNES MIRABEAU
ReconstructionLYCEE MARCEL PAGNOL - MARSEILLE
Restructuration demi-pension cité mixteLYCEE HOTELIER BONNEVEINE - MARSEILLE
Sécurisation accès et clôturesLP LE CHATELIER - MARSEILLE
Rénovation réseau vapeur ateliers chimieLYCEE JOLIOT CURIE - AUBAGNE
Salles de sciences ST2S

Décembre 2019

LYT JEAN PERRIN - MARSEILLE
Rénovation SSI ExternatLP LA VISTE - MARSEILLE
Rénovation toiture gymnase

Juin 2019

LP HOTELIER GOLF HOTEL - HYERES
renforcement des mesures de sûreté du site

AR Prefecture

005-210500237-20190925-20190925140-DE
 Reçu le 09/10/2019
 Publié le 09/10/2019
 LYP BEAUSSIER - LA SEYNE Amélioration

énergétique
 Amélioration énergétique

LYP ALBERT CAMUS – FREJUS
 Mise en accessibilité PMR

Septembre 2019

PARC SAINT JEAN - TOULON
 Amélioration énergétique

LP LEON BLUM – DRAGUIGNAN
 Réfection réseaux EU-EV

LYP DUMONT D'URVILLE – TOULON
 Restructuration extérieurs du site

SITE DE LORGUES – THOMAS EDISON -
 LORGUES
 Remplacement SSI

LYP ALBERT CAMUS – FREJUS
 Mise en sureté partielle

LYP COUDON – LA GARDE
 Sureté du site

LYP ANNE-SOPHIE PIC – TOULON
 Amélioration acoustique CTA toiture

Octobre 2019

LYP BONAPARTE - TOULON
 Mise en accessibilité

LYT LA ROUVIERE – TOULON
 Remise à niveau façades & désamiantage bâtts
 logements

LYP BONAPARTE - TOULON
 Mise en sureté

2.2.4 - DEMARRAGES PREVISIONNELS DE CHANTIERS 2019

ANTENNE NORD-EST

04

Mai 2019

LYP FELIX ESCLANGON - MANOSQUE
 Rénovation chaufferie & isolation combles

05

Janvier 2019

LEPA LES EMEYERES - GAP
 Mise à niveau atelier bois

SITE D'ALTITUDE - BRIANCON
 Travaux de mise en sûreté

Mars 2019

LEPA LES EMEYERES - GAP
 Travaux de mise en sûreté

Mai 2019

LYP ARISTIDE BRIAND – GAP
 Rénovation & isolation de la restauration

LEPA LES EMEYERES – GAP
 Construction logement de fonction

LYP ARISTIDE BRIAND – GAP
 Travaux de mise en sûreté

005-210500237-20190925-20190925140-DE

Reçu le 09/10/2019

Publié ~~Jun 2019~~ /2019

LP ALPES & DURANCE – EMBRUN

Rénovation thermique logements de fonction

06

Janvier 2019

LP MAGNAN – NICE

Amélioration sécurité – sûreté

LP INDUSTRIEL CHRIS – GRASSE

Travaux de mise en sécurité

FRANCIS DE CROISSET – GRASSE

Travaux de mise en sécurité

Février 2019

LP JACQUES DOLLE – ANTIBES

Désamiantage sols RDC

Mars 2019

LYP AMIRAL DE GRASSE - GRASSE

Remplact SSI, centrale, détection & câblages

LYCEE ESTIENNE D'ORVES – NICE

Création liaison fibre optique

Avril 2019

CREPS – ANTIBES

Étanchéité des bâtiments

LYT & LP LES EUCALYPTUS – NICE

Mise en accessibilité

LA HORTICOLE VERT D'AZUR – ANTIBES

Rénovation installation SSI

CREPS – ANTIBES

Reprise complète étanchéités

83

Avril 2019

CREPS DE BOULOURIS – SAINT RAPHAEL

Solidité, étanchéité, isolation, chauffage

CREPS DE BOULOURIS – SAINT RAPHAEL

Accessibilité prioritaire

Juillet 2019

SITE D'ALTITUDE - BRIANCON

Remplacement dalles faux plafond & divers suite à inondation

Mai 2019

LYT & LP LES EUCALYPTUS – NICE

Monte-charges Ateliers

STADE LES BOUILLIDES - VALBONNE

Rénovation éclairages

Juin 2019

LYT HOTELIER PAUL AUGIER - NICE

Extension / réhabilitation

CENTRE INTERNATIONAL VALBONNE –
SOPHIA ANTIPOLIS

Traitement épaufrures des façades

LP AUGUSTE ESCOFFIER – CAGNES S/MER

Amélioration sûreté

LYCEE SIMONE VEIL –

VALBONNE SOPHIA ANTIPOLIS

Mise en sûreté partielle

Septembre 2019

VILLE DE CARROS

Construction école Simone Veil

Décembre 2019LYCEE DES METIERS DE LA MONTAGNE -
VALDEBLORE

Création salle escalade & rénovation plateau sportif extérieur

CREPS DE BOULOURIS – SAINT RAPHAEL

Mise aux normes chambres Bât Sud

Juillet 2019

LYCEE MAURICE JANETTI – SAINT MAXIMIN

Reprise réseaux EU – EV - EP

AR Prefecture

005-210500237-20190925-20190925140-DE

Reçu le 09/10/2019

Publié le 09/10/2019

ANTENNE OUEST

13

Janvier 2019

LYCEE CHARLES MONGRAND - PORT DE BOUC

Aménagement vie scolaire

Mars 2019

LYP & LP JEAN LURCAT – MARTIGUES

Fermetures cages d'ascenseurs

CREPS – AIX EN PROVENCE

Solidité & mise en sécurité du bâti (phase 2)

LYPP EMILE ZOLA – AIX EN PROVENCE

Remplacement SSI & création SSS

Avril 2019

CREPS – AIX EN PROVENCE

Amélioration conditions accueil et hébergement

LP JEAN MOULIN – PORT DE BOUC

Construction salle de réunion & réfection verrière du hall d'entrée

Mai 2019

LYP ARTHUR RIMBAUD - STRES

Réfection étanchéité toitures

LYCEE P. MENDES France – VITROLLES

Sécurisation façades internat

Juin 2019

LYP JEAN COCTEAU – MIRAMAS

Réhabilitation partielle & construction internat

Juillet 2019

LYCEE CHARLES MONGRAND - PORT DE BOUC

Construction salle de sport

LYCEE PAUL LANGEVIN – MARTIGUES

Amélioration performance énergétique externat et accessibilité

Septembre 2019

LYCEE VAUVENARGUES – AIX EN PROVENCE

Réhabilitation, restructuration, extension

84

Janvier 2019

AEROPORT AVIGNON PROVENCE - AVIGNON

Maintien potentiel bâtiment & divers

LYCEE PAUL VINCENSINI - VEDENE / LE PONTET

Mise en sureté et sécurité

LYCEE AGRICOLE LA RICARDE – L'ISLE S/SORGUE

Fermeture internat et isolation

L.A. FRANCOIS PETRARQUE – AVIGNON

Etanchéité toitures demi-pension & administration

L.A. FRANCOIS PETRARQUE – AVIGNON

Etanchéité amphithéâtre

Février 2019

LYCEE PH. DE GIRARD & R. SCHUMAN - AVIGNON

Confortement escalier bât J

LYCEE ISMAEL DAUPHIN – CAVAILLON

Mise en sureté

Mars 2019

LP DOMAINE D'EGUILLES - VEDENE

Amélioration réseaux chauffage & production ECS

005-210500237-20190925-20190925140-DE

Reçu le 09/10/2019

Publié ~~Avril 2019~~ /2019

L.A. FRANÇOIS PETRARQUE - AVIGNON

Atelier transformation agroalimentaire

CITE MIXTE FREDERIC MISTRAL - AVIGNON

Réaménagement sale d'arts appliqués

LYCEE FERDINAND REVOUL - VALREAS

Mise en sureté SSI et installation SSS

Mai 2019

LYCEE ALEXANDRE DUMAS - CAVAILLON

Mise en accessibilité

CITE MIXTE JOSEPH ROUMANILLE -

AVIGNON

Mise en sureté lycée Maria Casares

ANTENNE SUD

13

Février 2019

LYCEE JOLIOT CURIE - AUBAGNE

Accueil IFSI-IFAS et réhabilitation partielle

Mai 2019

LYT JEAN PERRIN - MARSEILLE

Rénovation demi-pension

LYT HOTELIER DE BONNEVEINE - MARSEILLE

Sécurisation accès et clôtures

Juin 2019

LYCEE JOLIOT CURIE - AUBAGNE

Salle de sciences ST2S

83

Janvier 2019

LYP BONAPARTE - TOULON

Mise en accessibilité

SITE DE LORGUES - THOMAS EDISON

Remplacement SSI

Juin 2019

LYCEE THEODORE AUBANEL - AVIGNON

Abattage arbres atteints du chancre coloré

CITE MIXTE FREDERIC MISTRAL - AVIGNON

Abattage arbres atteints du chancre coloré

Septembre 2019

CITE MIXTE FREDERIC MISTRAL - AVIGNON

Restructuration demi-pension & construction

bâtiment atelier

Juillet 2019

LYT DENIS DIDEROT - MARSEILLE

SSI internat demi-pension & gymnase

LP LE CHATELIER - MARSEILLE

Rénovation réseau vapeur atelier chimie

LYT JEAN PERRIN - MARSEILLE

Rénovation SSI externat

EREA DES PENNES MIRABEAU

Reprise structurelle du B10

Octobre 2019

LYP Antonin ARTAUD - MARSEILLE

Rafraichissement locaux & Remplacement menuiseries extérieures

Mars 2019

LYP DUMONT D'URVILLE - TOULON

Restructuration extérieurs (voiries réseaux & divers)

AR Prefecture

005-210500237-20190925-20190925140-DE
Reçu le 09/10/2019
Publié le 09/10/2019
L'YPP BONAPARTE - TOULON
Mise en sureté

Avril 2019

LP LA VISTE – MARSEILLE
Rénovation toiture gymnase

Mai 2019

LYP BEAUSSIER - LA SEYNE
Amélioration énergétique

PARC SAINT JEAN - TOULON
Amélioration énergétique

Juin 2019

LYP ALBERT CAMUS - FREJUS
Mise en sureté partielle

LYP COUDON – LA GARDE
Mise en sureté

Juillet 2019

LYP ANNE-SOPHIE PIC – TOULON
Amélioration acoustique des CTA en toiture

2.3.1 - ZAC DES CHALUS II – FORCALQUIER (04)

281A – Concession d'aménagement de la ZAC des Chalus II à Forcalquier

Concédant : Communauté de Communes Pays de Forcalquier-Montagne de Lure

Approbation du dossier de création de la ZAC (128 710 m²) : 26 juin 2007

Concession d'aménagement notifiée le 6 novembre 2008 après mise en concurrence.

Durée de la concession : 12 ans, de 2008 à décembre 2018.

OBJECTIFS :

La ZAC des Chalus II est une zone d'activité et son objectif est d'accueillir de nouvelles entreprises en continuité de la zone d'activité économique existante et de favoriser l'installation d'entreprises s'inscrivant notamment dans le domaine du pôle Senteurs - Saveurs auquel participe le pays de Forcalquier.

L'accent est mis sur la qualité des implantations et la nature des futures activités : activités de pointe, activités d'accompagnement d'activités de développement durable, bâtiments de haute qualité architecturale et environnementale.

Des projets de pépinière, d'hôtel d'entreprises et d'atelier-relais sont prévus pour répondre aux divers besoins des créateurs d'entreprises ou de sociétés désireuses de se relocaliser dans un environnement de forte qualité.

La ZAC reçoit également une déchetterie intercommunale aux dernières normes qui accueille les activités de collecte de déchets et de tri sélectif.

PROGRAMME PREVISIONNEL :

Emprise totale de la ZAC = 12,871 hectares

Surface première tranche = 47 167 m²

Surface deuxième tranche = 81 543 m².

A l'origine, le projet comprenait deux tranches opérationnelles. En raison de l'évolution du marché local et du rythme de commercialisation de la première tranche, l'opération a été limitée à cette première tranche.

Les travaux de VRD ont commencé en juin 2013. Suite à la reprise du tracé des voiries et de plusieurs périodes d'intempéries, ils ont été livrés en mai 2014.

La ZAC comprend 18 lots d'activité dont 12 privés. Au 31 décembre 2018 :

- 6 lots ont été cédés sous forme de convention de participation (2, 8, 15, 16, 17 et 18)
- 7 lots ont été vendus (lots n° 1, 9, 11, 4, 5, 7 et 14)
- 3 lots sont sous promesse de vente (lots n°3,12 et 10).

005-210500237-20190925-20190925140-DE

Reçu le 09/10/2019

Publié le 1er janvier 2019

Le 1er janvier 2019, le Concédant est, du seul fait de l'expiration, subrogé dans les droits et obligations du concessionnaire. Ainsi, la Communauté de Communes du Pays de Forcalquier - Montage de Lure devient propriétaire de l'ensemble des biens destinés à être cédés aux tiers et non encore revendus, à savoir :

- Parcelle lot 3 référence cadastrale ZD 294 pour 2 246 m2
- Parcelle lot 6 référence cadastrale ZD 297 pour 3 331 m2
- Parcelle lot 10 référence cadastrale ZD 301 pour 1 411 m2
- Parcelle lot 12 référence cadastrale ZD 303 pour 1 816 m2
- Parcelle lot 13 référence cadastrale ZD 304 pour 1 135 m2

Ce transfert sera finalisé par acte notarié qui se traduira par le versement de la valeur vénale établie par les domaines pour un montant de 298 170 € HT.

DEROULEMENT DE LA REALISATION :

- Étude environnementale, étude hydraulique, étude d'impact, étude de sol, étude de conception VRD : réalisées de mars à juillet 2009,
- Modification du PLU approuvé en juin 2009,
- Diagnostics archéologiques : réalisés en novembre et décembre 2009,
- Études de réalisation réalisées de septembre à novembre 2009,
- Dossier de réalisation et programme des équipements publics approuvés le 21/12/ 2009,
- Prescriptions de fouilles archéologiques en juin 2010 et consultation réalisée en octobre 2010 ; subvention au titre du Fonds national d'archéologie préventive sollicitée en novembre 2010 et refusée en mars 2011,
- Négociation avec le SRA pour réduction de l'emprise à fouiller et pour division par lots spécifiques (paléolithique et bronze ancien) : juin à octobre 2011. Nouvelles prescriptions remises par le SRA en octobre 2011,
- Relance consultation pour fouilles archéologiques : novembre 2011 à janvier 2012,
- Travaux de fouilles archéologiques : mai à juillet 2012,
- Reprise AVP, PRO et DLE : juin à septembre 2012,
- Consultation VRD et attribution : octobre-décembre 2012,
- Attribution marchés de travaux VRD et aménagement : 14 mars 2013,
- Déroulement travaux VRD et aménagement 1ère tranche : mai 2013 à mai 2014,
- Livraison travaux 1ère tranche : 27 mai 2014,
- La déchetterie implantée sur le lot n°2 a été mise en service en mars 2014,
- Cession des différents lots de 2014 à 2018.

005-210500237-20190925-20190925140-DE

Reçu le 09/10/2019

Publié le 09/10/2019

BUDGETS :

DEPENSES PREVISIONNELLES EN K€ HT			RECETTES PREVISIONNELLES EN K€ HT		
	Bilan voté	Prévision bilan final		Bilan voté	Prévision bilan final
1. Études opérationnelles	125	126	1. Cessions lots privées	462	352
2. Charge foncière	1	1	2. Transfert de propriété	166	298
3. Mise en état des sols	317	317	3. Participations publiques sur lots publics	392	392
4. Travaux d'aménagement	1 150	1 147	4. Participations publiques sur équip. publics	836	836
5. Honoraires sur travaux	87	86	5. Participation ERDF	54	54
6. Frais de suivi et de coordination	28	27	6. Divers	0	0
7. Impôts et taxes	41	45			
8. Révision générale et aléas	-	-			
9. Frais financiers	56	58			
10. Rémunération concessionnaire	94	94			
TOTAL DEPENSES HT	1 898	1 901	TOTAL RECETTES HT	1 911	1 932
			RESULTAT	13	32

278A – Concession d'aménagement de la ZAC des Ateliers

Concédant : Ville d'Arles

Approbation du dossier de création de la ZAC par délibération de la Ville d'Arles du 17 juillet 2006.

Concession d'aménagement du 31 mai 2007 confiée par la Ville d'Arles à l'AREA après mise en concurrence.

Durée de la concession : 13 ans, de juin 2008 à 31 décembre 2020.

OBJECTIFS :

La Ville d'Arles, en partenariat avec la Région, a décidé de réaliser sur le site des anciens ateliers ferroviaires un projet de renouvellement urbain afin de créer de nouvelles fonctions urbaines centrées sur un grand projet culturel autour de l'image, de la photographie et de l'art contemporain.

Le projet s'articule principalement autour des réalisations de la Fondation LUMA, preneur principal des lots, dont le signal fort sera constitué par la construction d'un immeuble d'architecture contemporaine de grande hauteur conçu par l'architecte américain Franck GEHRY ouvrant sur un grand parc urbain et des jardins ouverts au public.

PROGRAMME PREVISIONNEL :

Surface de la ZAC = 113 000 m²

Nombre de lots = 11

SHON globale = 82 700 m²

Le programme culturel du Parc des Ateliers comprend :

- Le centre de l'image, de la photographie et des arts contemporains de la Fondation LUMA,
- Les bâtiments des Forges et des mécaniques à vocation d'expositions,
- La Grande Halle à vocation d'exposition,
- L'installation du siège des éditions ACTES SUD,
- L'implantation de l'École Nationale Supérieure de la Photographie réalisée sous la direction du Ministère de la culture,
- La réhabilitation partielle de la chapelle St Pierre de Mouleyrès (monument historique),
- La création d'un parc public remarquable.

Les équipements publics sont réalisés par le concessionnaire sur une surface d'environ 30 000 m² (infrastructures, VRD, aménagements de surface).

Phase 1 : Réalisation des réseaux primaires et de voiries provisoires

Cette phase a débuté en 2014 et s'est terminée en 2017. Elle comprend la réalisation de tous les réseaux primaires nécessaires à la viabilisation des lots afin de permettre leur mise en exploitation en respectant le planning de réalisation des acquéreurs des lots. Cette phase comprend également la réalisation d'un bassin de rétention afin de recueillir les eaux de pluies et l'aménagement des deux exutoires d'eaux pluviales nécessaires au fonctionnement du site. Les travaux réalisés ont permis d'obtenir la conformité en termes de sécurité incendie auprès du SDIS et de garantir ainsi la sécurité.

Dans le but de garantir les divers accès aux lots cédés, des voies d'accès provisoires chantier et fonctionnels ont également été aménagés durant cette phase 1.

Phase 2 : Aménagement de surface des boulevards et voirie d'accès au site

Cette phase comprend le réaménagement du boulevard Victor Hugo et du chemin des Minimes compris dans le périmètre de la ZAC. Ces travaux sont réalisés dans un premier temps (avril 2017 à mai 2018 puis novembre 2018 à avril 2019) afin de garantir les accès à proximité de la ZAC et faciliter le fonctionnement des bâtiments déjà en exploitation, les bâtiments des Forges, des Mécaniques, de la Grande Halle ou des formations sont prévus à l'exploitation dès 2018.

En parallèle la dépose de la ligne RTE devenue obsolète pour le site, est prévue entre février et avril 2018.

La réalisation de ces travaux, séparés de la phase du parc actuellement en cours de conception, permet également une livraison des espaces extérieurs en cohérence avec la date de livraison partielle de la tour en mai 2019.

Phase 3 : Aménagement du parc

Cette zone comprend l'aménagement de l'esplanade y compris le lot 7 (à acquérir suite à l'avenant 5 prévu en 2019).

La réalisation des travaux sur ces espaces est prévue en 2020 2021, pour une livraison en juin 2021.

Le bilan financier prévisionnel est établi sur un échelonnement des dépenses d'opération sur la durée de ces quatre phases principales et sur des recettes de cession.

MOBILISATION FONCIERE :

- Acquisition des terrains de la Région : 12 décembre 2012 (main levée du privilège de vendeur le 29 novembre 2013),
- Acquisition du terrain Nord de RFF : 28 juillet 2014,
- Acquisition du terrain Nord de SNCF : 8 août 2014,
- Acquisition du terrain Sud de RFF : 2nd semestre 2015,
- Acquisition du terrain Sud Craponne à Antoine : Décembre 2017,
- Acquisition lot 7 : 2019

Au 31 décembre 2018, le concessionnaire AREA maîtrisait 100 % de la surface de la ZAC hors emprises communales et secteur non aménagé au Sud du canal de Craponne.

005-210500237-20190925-20190925140-DE

Reçu le 09/10/2019

Publié **COMMERCIALISATION :**

- Protocole signé le 20 juin 2008 avec la Fondation LUMA pour développer un projet à dimension internationale et avec les Éditions ACTES SUD : engagement des projets soumis à l'obtention des permis de construire purgés,
- Cession des terrains à la Fondation LUMA : acte authentique signé le 29 novembre 2013. Le bâtiment de la grande halle fait l'objet d'un usufruit de 30 ans ; le concessionnaire puis la ville en conserve la nue-propiété. Un versement comptant a été effectué en 2013 et le solde sera versé en 7 annuités égales entre 2014 et 2020,
- Cession du lot n°8 à ACTES SUD : 7 juillet 2014,
- Cession du lot n°2 au Ministère de la culture pour la construction de l'École Nationale Supérieure de la Photographie : 07/09/2016 (vente à titre gratuit),
- Cession en 2017 des lots 10 et 11 à la SCI AAI,
- Cession en 2017 à la SCI AAI de la partie ouest des terrains des Minimes pour la réalisation d'un parking,
- Cession nue-propiété Grande Halle à la SCI AAI : 2019

AVENANT EN COURS

Une réflexion est en cours avec la ville et la fondation Luma pour la finalisation de l'opération et une modification de programme. Ces évolutions entraîneront une modification des coûts de l'opération ainsi que de leur réparation et nécessiteront un allongement de la durée de la concession. Un avenant n°5 au traité de concession sera proposé au cours du premier semestre 2019 afin d'établir la modification de programme et ses conséquences financières et de délai.

Les principales modifications sont liées :

- A la confirmation de la réalisation du parc et des jardins dans les équipements publics de la ZAC avant l'été 2021, avec le concours du Bureau Bas Smets apporté par la SCI AAI,
- A l'accord sur la participation de la SCI AAI à la réalisation des investissements communs nécessaires à l'entretien futur de l'ensemble des espaces verts du Parc,
- A l'accord sur des échanges fonciers entre la SCI AAI et l'Aréa concernant la nue-propiété de la Grande Halle et de son Parvis contre le foncier du lot 7 nécessaire à la réalisation des espaces verts. Pour rappel, la SCI AAI était déjà propriétaire de l'usufruit de la Grande Halle,
- A la décision de concentrer l'effort financier pour l'aménagement des équipements publics sur le parc, les jardins et la restauration du mur d'enceinte, au vu de la proposition du Bureau Bas Smets et de renvoyer à une date ultérieure la question des aménagements de la tranche 2 du Boulevard Victor Hugo et du Chemin des Muraillettes,
- A la prolongation des délais de la concession de 3 ans (jusqu'en 2023) pour parfaire les écritures comptables de fin de bilan de la ZAC.

Ces évolutions entraînent une augmentation des dépenses et des recettes sans modification de l'équilibre financier final. Les équipements publics ne sont pas modifiés dans leurs objectifs fonctionnels.

Ainsi, de 39 551 637 € (avenant 4), le bilan financier de l'opération serait porté à 41 126 069 € HT, en augmentation de 1 574 432 € HT selon le détail suivant :

005-210500237-20190925-20190925140-DE

Reçu le 09/10/2019

Publié le 09/10/2019

	AVENANT 4		AVENANT 5		ECARTS AVENANTS 4 ET 5
	BILAN 4	EQP 4	BILAN 5	EQP 5	
DEPENSES PREVISIONNELLES EN € HT	39 551 637	24 961 050	41 126 069	26 122 148	1 574 432
ETUDES OPERATIONNELLES	649 003	649 003	723 161	723 161	74 158
TRAVAUX BATIMENTS	544 329	291 000	571 044	163 715	26 715
CHARGES FONCIERES	11 818 625	300 000	12 654 600	530 000	835 975
MISE EN ETAT DES SOLS	7 652 860	7 652 860	7 271 019	7 271 019	-381 841
TRAVAUX D'AMENAGEMENT	13 368 584	13 367 976	14 044 349	14 044 349	675 765
HONORAIRES	1 563 415	1 234 786	2 203 430	1 843 705	640 015
GERANCE /ANIMATION / COMMUNICATION	430 000	0	367 386	0	-62 614
REMUNERATION CONCESSIONNAIRE	1 872 000	736 000	1 917 000	853 750	45 000
FRAIS DIVERS	188 935	105 000	160 255	98 131	-28 680
IMPOTS ET TAXES	225 000	0	222 543	0	-2 457
IMPREVUS - ALEAS	0	0	0	0	0
FRAIS FINANCIERS	1 238 886	624 425	991 282	594 318	-247 604
RECETTES PREVISIONNELLES EN € HT	39 551 637	24 961 050	41 126 069	26 122 148	1 574 432
CESSION DES CHARGES FONCIERES	14 533 359	0	14 942 471	0	409 112
PRODUITS DE LOCATION	42 032	0	48 809	0	6 777
PARTICIPATIONS PRIVEES	12 265	0	912 641	900 000	900 376
PARTICIPATIONS PUBLIQUES	24 963 981	24 961 050	25 222 148	25 222 148	258 167
<i>Dont Villes d'Arles</i>	<i>5 032 979</i>	<i>5 030 048</i>	<i>5 037 146</i>	<i>5 037 146</i>	<i>3 667</i>
<i>et dont valorisation dépose ligne ht Minimés</i>	<i>1 400 000</i>	<i>1 400 000</i>	<i>1 400 000</i>	<i>1 400 000</i>	<i>0</i>

Il est précisé que la rémunération de l'AREA était arrêtée à 1 872 000 € dans l'avenant 4 comprenant une part variable de 56 K€ liée à la réalisation des travaux supplémentaires sur l'avenue Victor Hugo et sur le chemin des Murailletes. La non réalisation de ces travaux est compensée par le transfert du budget pour la réalisation du Parc. Ainsi, et en prenant en compte l'allongement des travaux et de la Concession ainsi que l'élaboration d'un nouveau DCE Travaux, la rémunération de la société serait portée forfaitairement à 1 917 000 €.

107 – Concession d'aménagement de la ZAC Cœur de Ville

Concédant : Ville de Briançon

Approbation du dossier de création de la ZAC (113 262 m²) : 18 décembre 2013

Concession d'aménagement notifiée le 15 février 2015.

Durée de la concession : 12 ans de 2014 à 2026.

OBJECTIFS :

Les objectifs de la ZAC Cœur de ville visent la réalisation d'une opération d'aménagement permettant d'assurer le développement économique et urbain du site des anciennes casernes Colaud et Berwick en vue notamment de favoriser :

- la protection du patrimoine existant présentant un caractère notable,
- le renouvellement urbain du site des casernes Colaud et Berwick,
- le développement économique,
- le développement culturel et la mixité urbaine et sociale.

PROGRAMME PREVISIONNEL :

La constructibilité maximale autorisée par le dossier de création de la ZAC est de 80 000 m² de surface de plancher. Le dossier de réalisation de ZAC est établi sur une surface légèrement moindre, à 76 140 m² de surface de plancher (SDP).

Ce programme s'articule autour :

- d'un pôle économique, commercial et culturel dans la partie nord de la ZAC établi autour du projet de médiathèque, du cinéma, d'Altropolis et des constructions qui seront centrées autour de la place des casernes et de place du marché à côté de la résidence séniors,
- du parc urbain et du pôle sportif dans la partie centrale et sud de la ZAC qui concentrent l'essentiel des constructions résidentielles et des surfaces commerciales implantées en rez-de-chaussée des immeubles en front de rue Barbot/Colaud.

De façon prévisionnelle, le programme global des constructions est réparti selon les 6 catégories suivantes :

- Constructions à usage résidentiel,
 - Constructions à usage d'hôtellerie,
 - Constructions à usage commercial,
 - Constructions à usage de bureaux et services,
 - Constructions à usage d'activités,
 - Constructions à usage d'équipements publics.
-

005-210500237-20190925-20190925140-DE
Reçu le 09/10/2019
Publié **DEROULEMENT 2018 :**

Foncier

Le foncier de la ZAC est totalement maîtrisé par l'ARÉA RÉGION SUD (signature de l'acte d'apport de la collectivité le 1 février 2017).

Commercialisation

L'acte authentique de vente du lot C1 a été signé le 13 juin 2018

L'acte authentique de vente du lot B1 a été signé le 21 mars 2018.

L'acte authentique de vente du lot B4.2 a été signé le 22 août 2018.

Un compromis de vente a été signé le 10 avril 2018 avec PROMOFAR pour le lot A3

Une négociation concernant le lot A2b a été engagée le centre hospitalier de Briançon en vue de la construction d'un hôpital de jour

Une négociation concernant le lot D3 a été engagée en vue de la réalisation d'un immeuble de services (santé, loisirs, restauration)

Les compromis concernant les lots A2b et D3 devraient être signés au premier semestre 2019.

La communauté de Communes du Briançonnais manifeste son intérêt pour l'acquisition du lot B3 en vue de la réalisation d'un pôle culturel communautaire. Une étude de faisabilité est en cours concernant ce projet.

La communauté de Communes du Briançonnais manifeste son intérêt pour l'acquisition du lot B3 en vue de la réalisation d'un pôle culturel communautaire. Une étude de faisabilité est en cours concernant ce projet.

Le groupe de promotion immobilière manifeste son intérêt pour l'acquisition des lots B4.4 et B.4 5 en vue d'y réaliser un programme de logements sociaux, logements partagés et en accession à la propriété à coût maîtrisé.

Fin 2018, sur un total de 26 lots le bilan de la commercialisation s'établit à :

- Lots affectés (y compris provisoirement) : 22
- Lots sous compromis : 5
- Lots vendus : 9
- Lots à affecter : 4

Études, maîtrise d'œuvre

À la demande du concédant, parallèlement à la réalisation des travaux de la phase 1, les études de projet ont été reprises en vue d'intégrer des compléments de programme pour l'équipement du par cet de chercher des économies sur les coûts d'aménagements.

Une étude de faisabilité d'un parking en ouvrage sous la place du marché a été réalisée par l'architecte en chef de la ZAC, permettant de situer, dimensionner et chiffrer l'équipement. Cette étude, complétée d'une approche financière en coût global a été présentée à la collectivité ; cette dernière doit se positionner sur la réalisation de l'équipement.

Prestations de suivi de chantier

Le marché à bons de commandes de coordination générale des opérations publiques est réalisé par le bureau d'études GNIPLUS qui anime une réunion de coordination bihebdomadaire et établit le planning général des opérations et le plan général des circulations.

005-210500237-20190925-20190925140-DE
Reçu le 09/10/2019
Publié le 09/10/2019

Le marché à bons de commandes de coordination SPS est exécuté par DEKRA qui, outre la coordination SPS des travaux d'aménagement sous maîtrise d'ouvrage de l'ARÉA RÉGION SUD, assure une mission de coordination des coordinateurs SPS intervenant dans le périmètre de ZAC pour les autres constructeurs publics et privés.

Autres prestations

Dans le cadre du marché à bons de commandes de conseil et de réalisation pour la communication opérationnelle de la ZAC le Studio Havana a conçu et réalisé le numéro 3 de "Briançon Cœur Battant". Par ailleurs Havana a assisté l'ARÉA RÉGION SUD pour la réalisation d'une Maison du Projet et son animation (expositions, visites du chantier...).

Travaux

Les travaux d'aménagements de la première phase des espaces publics ont démarré le 17 octobre 2017, pour un délai global d'exécution est de 20 mois.

Les travaux ont été interrompus pour intempéries entre le 8 décembre 2017 et le 12 mars 2018 puis à partir de 15 décembre 2018, avec une reprise prévisible au 15 mars 2019.

Les trois tranches de ces travaux ont été engagées simultanément, leur planning a dû être largement modifié suite à l'aléa climatique, aux contraintes imposées par les interventions des concessionnaires réseaux publics et à plusieurs demandes de la ville relatives à l'organisation de son plan de circulation général. En 2018, néanmoins, les travaux les plus lourds et impactant sur le plan de circulation communal ont pu être largement avancés - déviation de l'avenue de Provence, réaménagement de l'avenue Barbot, principaux réseaux - Canaux d'arrosage, EU, AEP, électricité, télécom....

Concessionnaires réseaux

Les concessionnaires réseaux ont réalisé en 2018 la majeure partie de leurs ouvrages de distribution primaire dans le périmètre de ZAC : AEP (ESHD), EU (Suez), réseau de chaleur 5BBE), HTA (EDSB), THT (RTE), fibre (SMOPACA) et téléphone (Orange).

PREVISIONS 2019 :

- Livraison par les promoteurs des lots B4.1, B4.2, B4.3, C5, C1, A5.
- Livraison par la collectivité de la médiathèque.
- Poursuite de l'exécution des travaux de la première tranche, parking du stand de tir, voie d'accès lots C3, aménagements de surface.
- Lancement d'une consultation pour une deuxième tranche de travaux, portant principalement sur le parc et la place Berwick,
- Poursuite des actions de communication opérationnelle.
- Décision de la collectivité sur l'engagement d'une opération de réalisation d'un parking en ouvrage.
- Adaptation de la programmation commerciale des lots au marché de la promotion.
- Lancement si nécessaire d'un appel à projets pour la cession des lots restant à commercialiser.
- Poursuite de la commercialisation et cession des lots C3, A3, D3, A2b,

005-210500237-20190925-20190925140-DE

Reçu le 09/10/2019

Publié le 09/10/2019

BUDGET PREVISIONNEL :

DEPENSES PREVISIONNELLES EN K€ HT		RECETTES PREVISIONNELLES EN K€ HT	
1. Études opérationnelles	1 521	1. Cessions lots privées	15 636
2. Charge foncière	5	2. Participations	7 669
3. Mise en état des sols	3 300	3. Divers	-
4. Travaux d'aménagement	11 037		
5. Honoraires sur travaux	2 111		
6. Gestion provisoire et autres frais	690		
7. Imprévus	1 624		
8. Impôts et taxes	323		
9. Frais financiers	1 101		
10. Rémunération concessionnaire	1 592		
TOTAL DEPENSES HT	23 305	TOTAL RECETTES HT	23 305

**CONCESSION PLACE DE L'OLIVIER - SECTEUR DES BRUYERES A
MARNAGNE (13)**

EVM108 – Concession d'aménagement**Concédant : Ville de Marnagne****Durée : 7 ans**

La Ville de Marnagne, actionnaire de la SPL depuis le 21 février 2018, a souhaité confier à l'Aréa une concession d'aménagement dans le cadre du Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés (PNRQAD).

Cette opération, située en centre historique de Marnagne, a pour objectif de donner un signe fort à la population et aux investisseurs de la rénovation d'une partie importante de ce quartier, avec une ambition de renouveau.

Cette opération multi-sites se développe sur 2 secteurs : **la Place de l'Olivier et le secteur des Bruyères.**

Sur la place de l'Olivier, le concessionnaire sera en charge de démolir la majorité des bâtis existants et de réaliser une partie de l'école des arts.

Les constructions neuves et les bâtiments réhabilités abriteront des logements, des locaux commerciaux, tertiaires et équipements publics, qui permettront de faire vivre la place, en très grande partie piétonne.

Les logements qui y seront produits seront majoritairement de taille moyenne ou petite à destination des propriétaires occupants et des salariés du tissu économique environnant. L'hypothèse d'une spécialisation d'une partie des logements vers un public senior est aussi une piste qui pourrait être explorée. Une partie des logements sera par ailleurs destinée à de l'accession sociale (type PSLA).

Le concessionnaire réalisera une partie de l'école des arts permettant aux habitants de Marnagne de réinvestir le centre ancien et d'offrir aux usagers un cadre pratique, adapté et moderne, à leurs activités. Cet équipement a vocation à faire vivre la place, en très grande partie piétonne.

De même, les rez-de-chaussée commerciaux et les locaux d'activités assureront une animation de la place.

Le programme prendra en considération le cadre patrimonial et l'harmonie architecturale du centre ancien, à préserver.

Le deuxième secteur dit « **des Bruyères** » est situé à proximité immédiate de la Place de l'Olivier. C'est un site porteur en termes d'enjeu de rénovation urbaine. La libération des espaces accueillant les bâtiments publics désaffectés ouvrira les potentialités de reconstruction et de densification.

Concernant la programmation de logement, plus facilement commercialisable, l'offre sera plus complète et aura aussi pour objectif d'accueillir les salariés du bassin économique.

005-210500237-20190925-20190925140-DE

Reçu le 09/10/2019

Publié le 09/10/2019

Les obligations de réalisation de logements sociaux en vigueur sur ce secteur seront remplies, en concertation avec la ville (bailleurs, localisation...).

L'opération assurera un stationnement privatif suffisant pour les futurs habitants mais également une offre de stationnement privatif complémentaire pour répondre, dans une certaine mesure, aux besoins des habitants du centre historique.

En outre le stationnement public sera maintenu dans les mêmes capacités que l'existant, en accord avec la Métropole, compétente sur ce volet.

Le boulo-drome actuellement en place sera, quant à lui, maintenu.

Ces opérations seront conçues en bonne intelligence avec le tissu pavillonnaire mitoyen et la proximité du centre historique.

BUDGET PREVISIONNEL :

DEPENSES PREVISIONNELLES EN K€ HT		RECETTES PREVISIONNELLES EN K€ HT	
1. Études opérationnelles :	335	101- Cessions de charges Foncières -	1 355
2. Charge foncière	293	102- Vente logements réhabilités cent	0
antage et Démolitions - Mise en état des sols :	1 253	103- Participations publiques	2 902
4. Travaux d'aménagement :	620	104- Participation d'équilibre	1 536
5. Travaux Construction	2 420	105- Subventions	1 623
6. Honoraires sur travaux	792		
7 . Frais Divers	100		
8.gestion provisoire et autres frais	170		
9. Impôts et taxes	195		
10. imprévus	309		
11. Frais financiers	412		
12. Rémunération concessionnaire	518		
TOTAL DEPENSES HT	7 416	TOTAL RECETTES HT	7 416

L'opération nécessite la mise en place d'un emprunt évalué à un montant maximum de 4 M€ qui sera partiellement garanti par la ville à hauteur d'un taux à négocier auprès des établissements financiers qui seront sollicités.

TROISIEME PARTIE : ACTIVITE JURIDIQUE ET FINANCIERE

3.1 - ELEMENTS JURIDIQUES

3.1.1 - COMMISSIONS D'APPEL D'OFFRES

a) REUNIONS DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES INTERNE

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie à 3 reprises en 2018.

30/01/18 : Attribution du marché de renouvellement en location du parc automobile de l'AREA, fourniture de cartes accréditatives de carburant et de lavage et fourniture de prestations annexes, dont télépéage.

➤ Attribué à AGL SERVICES.

20/04/18 : - Travaux d'aménagement des espaces publics de la ZAC des Ateliers, travaux préparatoires, provisoires et urgents - Arles

➤ Attribué au Groupement Guintoli / Masoni

- Mission de coordination générale et d'assistance au pilotage des projets publics et privés de la ZAC des Ateliers - Arles

➤ Attribué à l'Entreprise GNIPLUS

- Mission d'assistance technique pour les études, diagnostics et travaux de maintenance CFA de Carros

➤ Attribué à l'Entreprise CINFORA

- Mission de contrôle technique et de vérification technique pour les travaux - CFA de Carros

➤ Attribué à l'Entreprise QUALICONSULT

20/06/18 : Avenant n° 1 au marché de l'entreprise GUINTOLI - Lot 1 - réseaux divers et ouvrage d'art

b) COMMISSION D'APPEL D'OFFRES DE LA REGION

Le respect des règles de dévolution des marchés pour les opérations confiées par la Région est assuré par la mise en place de procédures contraignantes mises en œuvre notamment par des outils de gestion d'opérations et de gestion de marchés, qui imposent une stricte application de la réglementation en vigueur, ainsi que les règles définies par la Région.

005-210500237-20190925-20190925140-DE

Reçu le 09/10/2019

Publié le 09/10/2019

Parmi ces règles de dévolution, l'AREA doit notamment soumettre les marchés qu'elle conclut à la Commission d'Appel d'Offres de la Région pour les opérations confiées par cette dernière.

3.1.2 - PUBLICITES EN 2018

En 2018, la société a lancé 98 publicités pour un montant global estimé de 118 223 K€.

9 appels d'offres ouverts dont :

- 1 appel d'offres pour la reconstruction de l'EREA des Pennes Mirabeau
- 2 appels d'offres pour la Cité Scolaire Internationale de MARSEILLE (13)
 - Mission de contrôle technique pour les travaux de construction
 - Mission de C.S.P.S. Conception et réalisation de catégorie 1 pour la réalisation des travaux de construction
- 1 appel d'offres ouverts de maîtrise d'œuvre :
 - Réhabilitation du gymnase du lycée Honoré d'ESTIENNES D'ORVES à NICE
- 1 appel d'offres ouvert pour des prestations d'assurance pour l'AREA
- 2 appels d'offres ouverts pour les travaux pour la gestion du patrimoine et d'intervention d'urgence de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
- 2 appels d'offres pour la Mission d'assistance technique pour les travaux de maintenance du patrimoine de la Région Provence Alpes Côte d'Azur

3 procédures adaptées restreintes :

- Marché de maîtrise d'oeuvre pour la Mise en accessibilité du lycée Rempart à MARSEILLE (13)
- Marché de maîtrise d'oeuvre pour la Réhabilitation du gymnase du lycée CARNOT à CANNES (06)
- Marché de maîtrise d'oeuvre pour la Création d'une salle d'escalade et rénovation du plateau sportif extérieur au lycée des Métiers de la Montagne à VALDEBLORE (06)

1 concours de maîtrise d'œuvre :

- Restructuration Extension du pôle électrotechnique de la cité scolaire De Girard / Schuman à Avignon (84)

1 procédure concurrentielle avec négociation :

- Construction d'une Cité Scolaire Internationale à Marseille - Dialogue Compétitif

84 Procédures adaptées ouvertes dont :

- 40 procédures MAPA comprises entre 200 et 5 225 K€
- 44 procédures MAPA < 200 K€

005-210500237-20190925-20190925140-DE

Reçu le 09/10/2019

Publié le 09/10/2019

3.1.3 - MARCHES NOTIFIES EN 2018

185 marchés ont été notifiés en 2018 dont :

- 166 marchés de travaux
- 15 marchés de services
- 4 marchés de fournitures.

Ci-dessous, la répartition du nombre de ces marchés par territoire et nature:

Répartition du nombre de marchés (> 25 000 euros)								
	Fournitures		Services		Travaux		Total	
	Montant €	Nbre	Montant €	Nbre	Montant €	Nbre	Montant €	Nbre
Antenne Nord/Est	0	0	3 027	8	9 375	76	12 402	84
Antenne Sud	223	2	216	4	18 693	55	19 131	61
Antenne Ouest	37	1	0	0	26 352	33	26 389	34
Aménagement	0	0	Sans mini ni maxi	1	31	2	31	3
Aréa Structure	273	1	237	2	0	0	510	3
Total	533	4	3 480	15	54 451	166	58 464	185

Pour l'antenne Nord/Est y compris 8 marchés pour la Ville de Carros pour un montant de 1 176 K€
 Pour l'aménagement 2 marchés travaux dont 1 marché sans mini et maxi et 1 marché de service sans mini et maxi
 Pour l'AREA service de téléphonie sur 3 ans
 Pour l'AREA marché pour le parc auto 36 mois
 Ne sont pas recensés dans ce tableau :
 Les marchés montant < 25 K€ soit 578 marchés pour un montant de 2 884 K€.

Les bons de commande travaux d'un montant de 26 744 K euros (entretien/maintenance des lycées)
 Les bons de commande ou marchés subséquents d'Assistance Technique, de Contrôle Technique et Coordination SPS (niveau II et III) pour un montant de 5 864 K€.

3.1.4 - CONTENTIEUX OPERATIONNELS

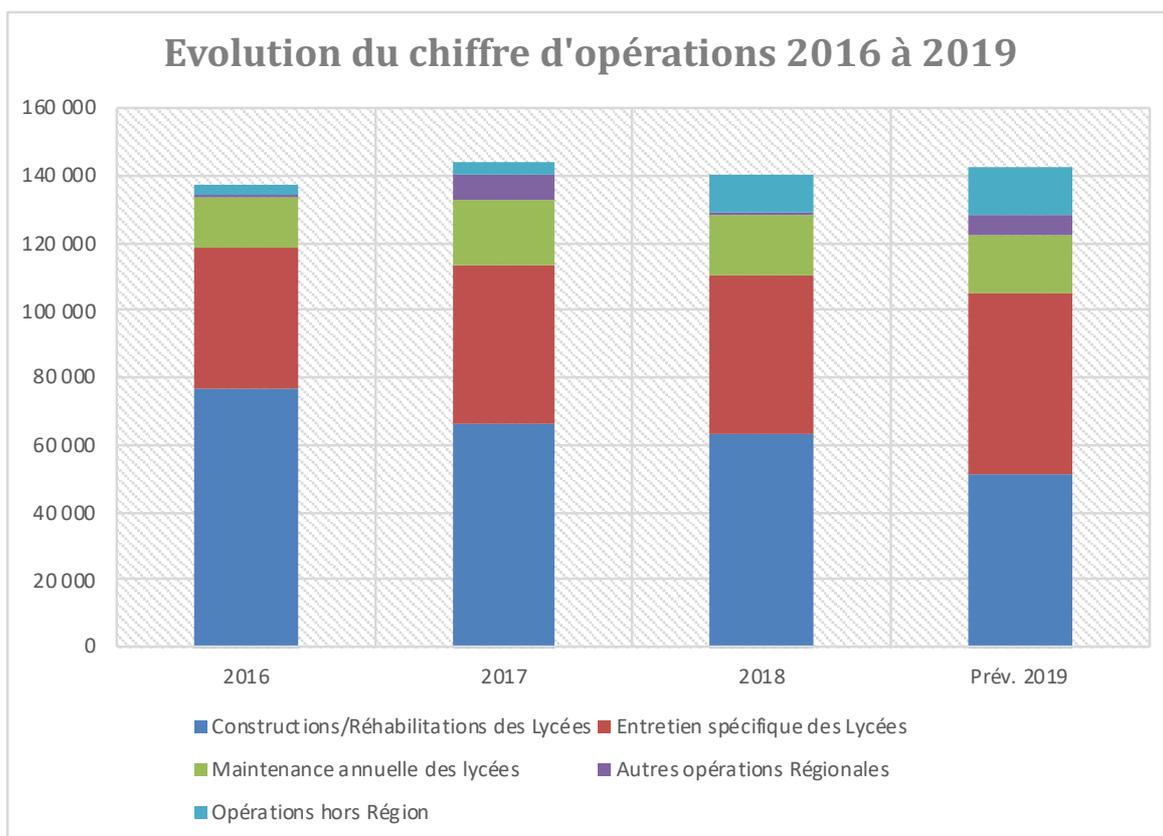
Dans le cadre des missions confiées à l'AREA, l'activité contentieuse a progressé sensiblement en 2018, notamment sur les demandes indemnitaires des entreprises. Cette inflation (légère) est également une conséquence de la décision de ne plus recourir au protocole transactionnel (ci-joint tableau récapitulatif en annexe 2).

3.2.1 - CHIFFRES D'OPERATIONS

Le Chiffre d'Opérations est constitué des règlements effectués par la société dans le cadre des opérations confiées par les collectivités. Pour 2018, ce chiffre s'élève à 142 M€ TTC (hors honoraires de la société) selon la décomposition suivante :

- 128 M€ TTC pour le compte des Lycées et Creps (constructions, grosses réhabilitations, gros entretien et maintenance)
- 1,2 M€ TTC pour les autres contrats du Conseil Régional
- 13,7 M€ TTC pour le compte d'autres maîtres d'ouvrage dont :
 - o 5,9 M€ pour la ZAC de Briançon
 - o 4,8 M€ pour la ZAC d'Arles

L'évolution comparée des dépenses réglées par l'AREA pour le compte de l'ensemble de ses opérations entre 2016 et 2018 et prévision 2019 est représentée dans le graphique ci-après :



La mise en place d'un Groupement d'Intérêt Économique (GIE) au 1er janvier 2018 a modifié structurellement la comptabilité. En effet, le GIE supporte les dépenses communes et le personnel des fonctions supports, avant de les répartir à ses adhérents (SEMAREA et SPL AREA).

Il sera rappelé dans un premier temps :

- Les principes généraux et les clés de répartition qui régissent le GIE,
- Le résultat du GIE 2018 comprenant l'impact pour la SPL AREA.

A) GIE - PRINCIPES GENERAUX ET CLES DE REPARTITION

1) Principes généraux

- Les achats seront gérés par le GIE, mais les contrats, pour des raisons pratiques, ne seront transférés qu'au moment de leur renouvellement.
- Le GIE refacture à prix coûtant la gestion des services assurée pour le compte de ses membres.
- Les frais engagés par le GIE à ce titre le sont pour le compte de ses membres et sont répartis de telle sorte que chacun supporte la quote-part qui lui incombe.
- Le GIE tient une comptabilité analytique permettant une répartition entre les membres des frais engagés pour leur compte. Cette comptabilité analytique doit donner le moyen de retracer les opérations de chaque membre dans sa propre comptabilité, selon une périodicité au minimum semestrielle, dans le respect des dispositions comptables qui lui sont applicables.

Les principes de répartition sont les suivants :

- Les dépenses propres à chaque membre restent dans la structure concernée.
- Dans les autres cas, il s'agit de dépenses communes dont l'imputation se fera suivant les clés de répartition dont les règles sont définies par l'Assemblée Générale du GIE, pour l'exercice en cours, en accord avec le Conseil d'Administration de chaque membre du GIE.
- Les dépenses propres du GIE ainsi que les dépenses communes gérées directement par les membres du GIE feront l'objet d'un même périmètre d'étude pour l'application des clés de répartition visées plus haut.
- Les produits comptabilisés dans le GIE seront répartis, soit directement, soit selon la nature de la dépense s'y rattachant (ex : remboursement frais de formation = clé utilisable pour les dépenses de Formation continue).

Appropriation de résultats exceptionnels :

- L'éventuel résultat positif ou négatif de l'exercice, ou en cas de liquidation du GIE, l'excédent d'actif ou de passif, seront répartis entre les membres par application d'une clé de répartition moyenne.
- Cette clé sera calculée lors de chaque exercice à l'occasion de l'approbation des comptes annuels selon la formule suivante :

005-210500237-20190925-20190925140-DE

Reçu le 09/10/2019

Publié le 09/10/2019

Total des dépenses affectées à un membre

* 100

Total des dépenses incluses dans le périmètre (Fonctionnement & Investissement)

2) Ressources

Les charges du GIE sont couvertes par les avances des membres du GIE, dont le montant est fixé au début de chaque année par l'Assemblée Générale, sur la base du budget de l'exercice et selon les clés de répartition prévues à l'article 3 du Règlement Intérieur du GIE.

Les acquisitions des matériels et mobiliers donnant lieu à immobilisation sont assurées par le GIE à l'aide d'apports en compte courant par les membres du GIE, sur la base du budget d'investissement adopté chaque année.

Ces apports sont effectués suivant les principes de répartition mentionnés ci-dessus pour les frais de fonctionnement.

Chaque année, le GIE met à charge de chacun de ses membres sa quote-part d'amortissement des immobilisations par débit de son compte courant.

Sous réserve d'en apporter la justification, l'Administrateur du GIE peut proposer de réduire ou d'augmenter ces appels de fonds (fonctionnement et investissement) dans le but d'ajuster le fonds de roulement au strict besoin.

Ils font l'objet d'un ajustement au terme de chaque exercice, lors de la clôture des comptes du GIE.

3) Clés de répartition

- Imputation pour leur montant exact des frais de fonctionnement concernant uniquement un membre du GIE.
- Dans les autres cas, imputation suivant les clés de répartition suivantes :

- a. *Le personnel support du GIE est réparti dans les coûts de ses membres selon le calcul suivant :*

Total des comptes de personnel du GIE (classe 64) multiplié par une clé de répartition moyenne :

$$\left[\frac{\text{Factures payées par structure}}{\text{Nombre de factures payées}} + \frac{\text{Marchés notifiés par structure}}{\text{Nombre de marchés notifiés}} + \frac{\text{Salariés opérationnels* par structure}}{\text{Nombre d'opérationnels*}} + \frac{\text{CA** par structure}}{\text{CA total}} \right] * 0,25$$

005-210500237-20190925-20190925140-DE

Reçu le 09/10/2019

Publié le 09/10/2019

* opérationnels : calcul en effectif temps plein, y compris personnel opérationnel mis à disposition le cas échéant.

** chiffre d'affaires : honoraires sur mandats, honoraires et marges propres et rémunération concession.

b. *Personnel propre des membres :*

Le personnel propre n'est pas destiné à travailler pour les autres structures, sauf refacturation au cas par cas au travers d'une convention de mise à disposition (au coût de revient)

c. *Dépenses communes de fonctionnement :*

Il sera utilisé principalement la clé de répartition suivante (B) :

$$\left\{ \frac{\text{Factures payées par structure}}{\text{Nombre de factures payées}} + \frac{\text{Marchés notifiés par structure}}{\text{Nombre de marchés notifiés}} + \frac{\text{Salariés opérationnels* par structure}}{\text{Nombre d'opérationnels*}} \right\} * 1/3$$

Les frais engendrés par les opérationnels (carburant, location véhicules,...) seront répartis au prorata des salariés opérationnels par structure.

d. *Clés de répartition 2018 et 2019*

	2018			2019		
	SPL	SEM	Total	SPL	SEM	Total
Factures payées	15 834	45	15 879	14 000	150	14 150
	99,7%	0,3%		98,9%	1,1%	
Marchés notifiés	185	0	185	250	2	252
	100,0%	0,0%		99,2%	0,8%	
Salariés opérationnels par structure (ETP)	25,8	0	25,8	24,8	1	25,8
	100,0%	0,0%		96,1%	3,9%	
Chiffre d'affaires	7 255	20	7 275	7 404	100	7 504
	99,7%	0,3%		98,7%	1,3%	

	2018			2019		
	SPL	SEM	Total	SPL	SEM	Total
Clé de répartition moyenne personnel GIE	99,86%	0,14%	100,00%	98,23%	1,77%	100,00%
Clé de répartition moyenne dép. fonct	99,91%	0,09%	100,00%	98,09%	1,91%	100,00%
Salariés opérationnels par structure (ETP)	100,00%	0,00%	100,00%	96,12%	3,88%	100,00%

B) GIE : Résultat 2018

Le résultat 2018 du GIE comprend les dépenses gérées directement par le GIE ainsi que les dépenses communes prises en charge par les membres du GIE. Le résultat 2018, avant répartition, s'élève à - 6 881 K€ :

005-210500237-20190925-20190925140-DE

Reçu le 09/10/2019

Publié le 09/10/2019

GIE AREA - CHARGES COMMUNES GROUPE BUDGET EN K€	RESULTAT 2018			
	En propre	SPL Commun	Sem commun	Total
+ HONORAIRES	0	0	0	0
+ AUTRES	0	0	0	0
Total Chiffres d'Affaires	0	0	0	0
- ACHATS ET CHARGES EXTERNES	-102	-951	0	-1 053
VALEUR AJOUTEE	-102	-951	0	-1 053
- IMPOTS, TAXES, FORMATIONS	-49	-117	0	-166
- SALAIRES ET CHARGES SOCIALES AVANT INT	-1 672	-3 699	0	-5 371
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	-1 823	-4 767	0	-6 590
+ REPRISES SUR AMORT. ET PROV.	5	0	0	5
+ PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE	0	0	0	0
- DOTATIONS AMORTISSEMENTS ET PROV.	-6	-288	0	-294
- AUTRES CHARGES	0	0	0	0
RESULTAT D'EXPLOITATION	-1 824	-5 055	0	-6 880
+ PRODUITS FINANCIERS	0	0	0	0
- INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	-1	0	0	-1
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	-1 826	-5 055	0	-6 881
+ PRODUITS EXCEPTIONNELS	0	0	0	0
- CHARGES EXCEPTIONNELLES	0	0	0	0
RESULTAT AVANT IS ET PARTICIPATION	-1 826	-5 055	0	-6 881
- IMPOTS SUR LES BENEFICES	0	0	0	0
- PARTICIPATION DES SALARIES	0	0	0	0
RESULTAT NET AVANT AFFECTATION	-1 826	-5 055	0	-6 881
AFFECTATION				6 881
TOTAL AFFECTATION SPL				6 858
TOTAL AFFECTATION SEM				23
APPEL DE FONDS				1 826
APPEL DE FONDS GIE VERS SPL :				1 803
APPEL DE FONDS GIE VERS SEM :				23
TOTAL APPELS DE FONDS (= GIE en propre)				1 826

Le budget du GIE comprend les dépenses et recettes gérées en propre ainsi que les dépenses communes prises en charge directement par les membres du GIE. Il s'élève pour ses propres dépenses à 1 826 K€ pour 2018 dont plus de 90 % liés au transfert de 22 salariés fonctionnels.

Les autres postes de charges sont composés des achats et charges externes dont les volumes augmenteront chaque année grâce à une meilleure prise en charge par le GIE des dépenses communes (budget en moins pour la SPL).

005-210500237-20190925-20190925140-DE

Reçu le 09/10/2019

Publié le 09/10/2019

Les dépenses communes des 2 structures, comprenant 5 055 K€ uniquement SPL, sont transférés dans les comptes du GIE. Ce transfert se traduit dans les comptes de la SPL par une augmentation du poste « Production vendue de services (Chiffre d'Affaires) ».

Le résultat du GIE à répartir s'élève à 6 881 K€ dont 6 858 K€ pour la SPL AREA et 23 K€ pour la SEMAREA. Ces affectations se traduisent dans les comptes de 2 structures par une augmentation du poste « Autres Achats et Charges Externes ».

Concernant les appels de fonds, le périmètre concerné est égal au résultat propre du GIE avant prise en compte des dépenses communes de la SEM et de la SPL, soit 1 826 K€, dont 1 803 K€ pour la SPL et 23 K€ pour la SEM.

3.2.3 - COMPTE DE RESULTAT 2018 PAR ACTIVITE DE LA SPL AREA

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur. L'activité de la société se solde par un résultat bénéficiaire de + 176 524 €.

En vue de donner une vue claire et synthétique de l'activité de la société et de son évolution, sont présentés ci-après les chiffres les plus significatifs.

Compte tenu de l'activité spécifique des Sociétés Publiques Locales, il est présenté un compte de résultat ventilé par activité. Cette présentation permet une analyse pertinente de l'activité intrinsèque de notre société, dont les valeurs figurent dans la colonne « fonctionnement ».

Les autres colonnes permettent par ailleurs d'isoler les différents flux financiers propres à chacune des activités d'AREA.

COMPTE DE RESULTAT 2018	FONCTIONNEMENT	CONCESSIONS	MANDATS	TOTAL
Produits d'exploitation				
Vente de marchandises				
Production vendue biens et produits		1 528		1 528
Production vendue services	11 792	1		11 793
Montant net du chiffre d'affaires	11 792	1 529		13 321
Production stockée biens et produits		8 280		8 280
Production stockée services				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation	105			105
Reprise s/prov. & amort. - transf. de charges	1 363			1 363
Autres produits	2			2
TOTAL I Produits d'exploitation	13 262	9 809		23 071
Charges d'exploitation				
Autres achats et charges externes	8 208	9 809		18 017
Impôts, taxes et versements assimilés	237			237
Salaires et traitements	2 334			2 334
Charges sociales	1 351			1 351
<i>Dotations aux amortissements & provisions</i>				0
Dot. aux amort. sur immobilisations	288			288
Dot. aux provisions sur immobilisations	0			0
Dot. aux provisions sur actif circulant	59			59
Dot. aux provisions pour risques et charges	514			514
Autres charges	0			0
TOTAL II Charges d'exploitation	12 992	9 809		22 801
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	271	0	0	271
RESULTAT FINANCIER	23	0	0	23
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-73	0	0	-73
Participat° salariés aux résultats	0			0
Impôts sur les bénéfices	44			44
TOTAL des produits	13 302	9 809	0	23 111
TOTAL des charges	13 126	9 809	0	22 935
BENEFICE OU PERTE	177	0	0	177

Le résultat comptable net 2018 s'élève à + 177 K€ représentant la différence entre le total des produits, soit 23 111 K€ et le total des charges, soit 22 935 K€. Les postes du compte de résultat ci-dessous sont expliqués en détail dans ce point.

SPL AREA REGION SUD BUDGETS RETRAITES* EN K€	RESULTAT 2017	RESULTAT 2018 RETRAITE
+ HONORAIRES - REM CONCESSIONS	7 625	7 252
+ AUTRES	316	6
Total Chiffres d'Affaires	7 940	7 258
- ACHATS ET CHARGES EXTERNES	-1 210	-1 452
- ACHATS ET CHARGES CLIENTS	-336	1
VALEUR AJOUTEE	6 394	5 807
- IMPOTS, TAXES, FORMATIONS	-267	-286
- SALAIRES ET CHARGES SOCIALES	-5 241	-5 330
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	886	190
+ REPRISES PROV. TRANSFERTS DE CHARGES	1 261	843
+ PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE	23	2
+ SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	56	105
- AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	-1 040	-867
- AUTRES CHARGES	-191	0
RESULTAT D'EXPLOITATION	995	273
+ PRODUITS FINANCIERS	42	26
- INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	-2	-4
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	1 035	295
+ PRODUITS EXCEPTIONNELS	0	14
- CHARGES EXCEPTIONNELLES	0	-87
RESULTAT AVANT IS ET PARTICIPATION	1 035	222
- IMPOTS SUR LES BENEFICES	-327	-44
- PARTICIPATION DES SALARIES	-38	0
TOTAL DES PRODUITS	9 323	8 247
TOTAL DES CHARGES	-8 652	-8 070
RESULTAT NET	670	177

Ces retraitements sont de natures différentes :

1^{er} retraitement : les écritures liées aux opérations long terme (concession) dont l'impact financier pour la société se traduit par la seule rémunération du concessionnaire (exclue de ce 1^{er} retraitement).

2^{ème} retraitement : un reclassement budgétaire de la rémunération du concessionnaire, mise comptablement en transfert de charges et reclassée en Chiffre d'Affaires.

3^{ème} retraitement : les flux de refacturation des charges avec le GIE :

005-210500237-20190925-20190925140-DE

Reçu le 09/10/2019

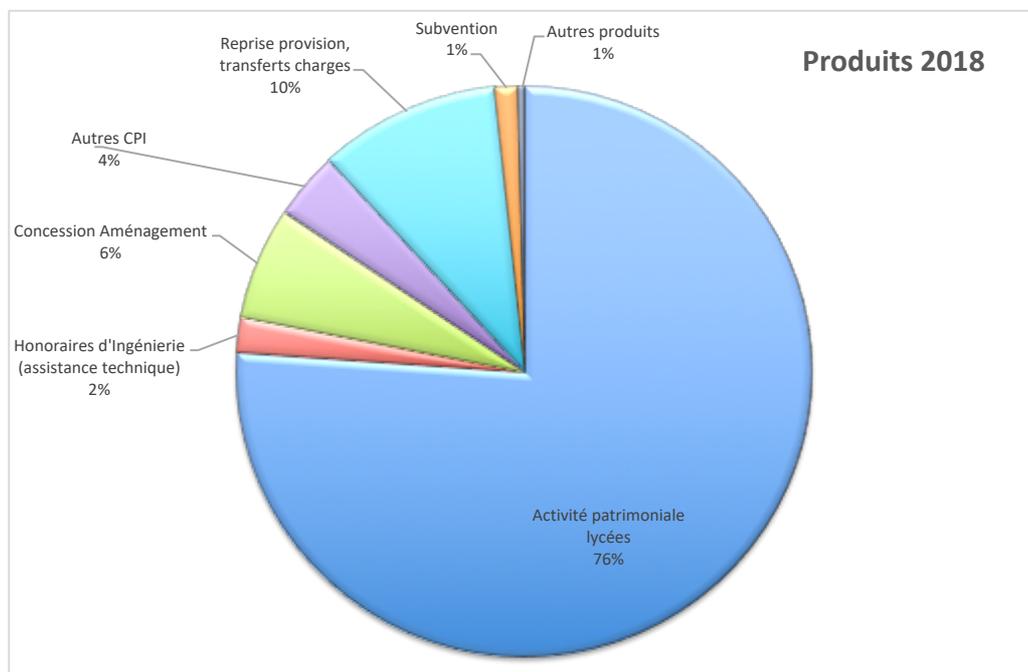
Publié le 09/10/2019

- La SPL refacture au GIE les charges dites communes pour 5,055 M€ (mises en chiffres d'affaires au niveau comptable)
- le GIE refacture les charges réparties à la SPL (comprenant les charges communes SPL + les charges du GIE) pour 6,858 M€.

4^{ème} retraitement : les charges propres du GIE affectées à la SPL en fonction de leur nature pour 1,803 M€.

SPL AREA REGION SUD BUDGETS RETRAITES* EN K€	RESULTAT 2018 SANS RETRAITEMENT	1er retraitement	2ème retraitement	3ème retraitement	4ème retraitement	RESULTAT 2018 AVEC RETRAITEMENT
CHIFFRES D'AFFAIRES	13 321	-1 529	521	-5 055		7 258
PRODUCTION STOCKEE	8 280	-8 280				0
- ACHATS ET CHARGES EXTERNES	-18 017	9 809		6 858	-102	-1 451
VALEUR AJOUTEE	3 584	0	521	1 803	-102	5 807
- IMPOTS, TAXES, FORMATIONS	-237				-49	-286
- SALAIRES ET CHARGES SOCIALES	-3 685				-1 645	-5 330
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	-339	0	521	1 803	-1 796	190
+ REPRISES PROV. TRANSFERTS DE CHARGES	1 363		-521			843
+ PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE	2					2
+ SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	105					105
- AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	-861				-6	-867
- AUTRES CHARGES	0					0
RESULTAT D'EXPLOITATION	271	0	0	1 803	-1 802	272
+ PRODUITS FINANCIERS	26					26
- INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	-2				-1	-4
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	294	0	0	1 803	-1 803	295
+ PRODUITS EXCEPTIONNELS	14					14
- CHARGES EXCEPTIONNELLES	-87					-87
RESULTAT AVANT IS ET PARTICIPATION	221	0	0	1 803	-1 803	221
- IMPOTS SUR LES BENEFICES	-44					-44
- PARTICIPATION DES SALARIES	0					0
TOTAL DES PRODUITS	23 111	-9 809	0	-5 055	0	8 247
TOTAL DES CHARGES	-22 935	9 809	0	6 858	-1 803	-8 070
RESULTAT NET	177	0	0	1 803	-1 803	177

Les produits de la société s'élèvent à 8 247 K€.



CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires s'élève à 7 258 K€ et comprend :

La rémunération sur les Contrats de Prestations Intégrées et les concessions : 7 252 K€

Cette activité consiste en des prestations de services effectuées pour le compte de collectivités territoriales et, essentiellement (à 91 %), pour le compte du Conseil Régional Région Sud. Ces prestations sont de deux types :

1. Etudes, construction, réhabilitation et gros entretien des lycées :

L'AREA a perçu 3 908 K€ d'honoraires dont les modalités d'application sont fixées en fonction de la nature des contrats.

Les honoraires concernant les conventions de mandat d'études préalables, d'études et réalisation des lycées sont facturés mensuellement et, de manière générale, proportionnellement au montant des dépenses réglées par l'AREA pour les opérations notifiées antérieurement à 2008.

S'agissant des opérations confiées à l'AREA depuis 2008 (les Contrats de Prestations Intégrées, ou CPI), les honoraires sont comptabilisés en fonction de l'atteinte de phases opérationnelles ; les contrats, de manière générale, prévoient l'échéancier suivant :

- | | |
|---|------|
| - A la notification du contrat | 10 % |
| - A la notification du marché de maîtrise d'œuvre | 10 % |
| - A la notification de validation de l'APS | 10 % |

005-210500237-20190925-20190925140-DE

Reçu le 09/10/2019

Publié le -09/10/2019 - Adm. notification de validation de l'APD

- recalage de la rémunération...	10 %
- A la date d'envoi de l'AAPC travaux	jusqu'à 40 %
- Pendant la phase travaux, répartis sur le nombre de trimestres du chantier	10 %
- A la notification de réception des travaux	40 %
- Au quitus, après clôture de l'opération	5 %
	5 %

Dans le cadre de l'arrêté des comptes 2018, des factures à établir correspondant aux phasages échus et non encore facturés ont été constatées pour 468 K€ HT. Les encours entre chaque phase opérationnelle, jugés non significatifs, n'ont pas fait l'objet de retraitement comptable (méthode identique depuis 2008).

2. Maintenance patrimoniale :

Afin de préserver la pérennité des lycées, la Région a confié à l'AREA la maintenance relevant expressément du propriétaire des locaux (maintenance courante et travaux qualifiés d'urgence). Pour l'exécution de cette mission, la société perçoit des honoraires forfaitaires par site, facturés selon une périodicité trimestrielle.

Au cours de l'exercice 2018, 178 sites sont concernés par cette facturation forfaitaire annuelle pour un montant global de 2 345 K€ HT (contre 2 300 K€ HT en 2017), soit un forfait annuel de 13 173 € par lycée.

3. Mission d'ingénierie publique :

Pour la réalisation de sa mission de maintenance/gros entretien, la société peut, soit confier l'assistance technique à un prestataire externe en qualité de maître d'œuvre, soit exécuter elle-même cette mission par ses propres moyens. Pour la réalisation de cette prestation, la société a perçu, en 2018, 165 K€ HT de rémunération.

4. Autres prestations en CPI Région :

En dehors des lycées, l'AREA intervient en études et travaux pour des opérations du Conseil Régional (Frac, Villa, aéroport, aérodromes...). Pour ces missions, l'AREA a perçu 203 K€ HT en 2018.

5. Rémunération sur les concessions :

3 ZAC sont concernées en 2018, à savoir Le Parc des Ateliers (Arles), Les Chalus II (Forcalquier), Cœur de Ville (Briançon).

• 5a. Concession ZAC des Ateliers (Arles)

La rémunération cumulée de l'opération est fixée à 240 K€ sur l'exercice 2018 soit un total de 1 569 K€ comprenant :

- La rémunération au titre des tâches d'études, administratives et de suivi (6 % des dépenses HT des études et de suivi) :	85 K€
- La rémunération sur acquisitions (6 % des dépenses HT) :	59 K€
- La rémunération pour le suivi technique (4 % des dépenses HT honoraires et travaux) :	544 K€

005-210500237-20190925-20190925140-DE

Reçu le 09/10/2019

Publié le 09/10/2019

La rémunération pour les tâches de commercialisation (5 % des recettes HT) :

681 K€

- La rémunération pour les tâches de gestion des flux financiers :

200 K€

Cependant, le montant de la rémunération est ramené à 1 569 K€. En effet, les avenants ont figé le montant total de la rémunération du concessionnaire alors que l'application stricte de l'article 10 du traité de concession augmenterait le montant total de cette rémunération. Le retraitement ci-dessus évoqué permet de tenir compte de l'avancement de l'opération. Ainsi, les retraitements induits et la rémunération de l'exercice conduisent à un impact sur le résultat 2018 de 288 K€.

- 5b. Concession ZAC des Chalus (Forcalquier)

Le solde de la rémunération de l'opération s'élève pour l'exercice 2018 à 3 K€.

- 5c. Concession ZAC Cœur de Ville (Briançon)

La rémunération pour l'exercice 2018 est fixée à 223 K€ :

- La rémunération au titre des tâches d'études, administratives et de suivi (4 % des dépenses HT des études et de suivi) : 4 K€
- La rémunération pour le suivi technique 3,5 % des dépenses HT honos et travaux : 172 K€
- La rémunération pour les tâches de commercialisation 4 % des recettes HT/ 2% sur les compromis : 22 K€
- La rémunération pour les tâches de suivi et de coordination générale : 25 K€

- 5d. Concession Centre Ancien Bruyères (Marignane)

La rémunération pour l'exercice 2018 est fixée à 7 K€ (produit à recevoir lié au forfait annuel de gestion proratisé à compter de septembre 2019).

6 - En complément de la rémunération sur ces ZAC, la société intervient en études et travaux pour ses autres actionnaires (Carros, Nice Côte d'Azur...) pour un montant d'honoraires de 111 K€ en 2018.

Autres Chiffres d'Affaires :

5 K€

- La location d'un bureau à la Fédération des EPL PACA : 3 K€
 - Les honoraires pour la gestion financière des comptes CPI : 3 K€
- Cette rémunération permet la prise en charge par l'AREA de la mission de contrôle du Commissaire aux Comptes (3 K€/an).

CHIFFRE D'AFFAIRES EN K€ HT	2015	2016	2017	2018
Constructions/Réhabilitations des lycées	2 377	2 096	1 528	1 119
Entretien spécifique des lycées	1 756	1 828	2 598	2 789
Autres opérations Régionales	176	222	551	203
CPI hors Région	60	141	169	111
Sous total CPI	4 369	4 287	4 845	4 221
Forfait de maintenance des lycées	2 534	2 227	2 300	2 345
Rémunérations des Concessions	306	170	300	521
Honoraires d'Ingénierie (assistance technique)	74	141	180	165
Total honoraires et rémunérations	7 283	6 825	7 625	7 252
Autres chiffres d'affaires :	4	342	316	5
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES	7 287	7 167	7 940	7 258

AUTRES PRODUITS

Autres produits d'exploitation : 945 K€

Les autres produits d'exploitation représentent :

- les reprises des avantages en nature (téléphones et voitures) dont la contrepartie est en poste de charge. Ce jeu d'écriture, sans incidence sur le résultat (charge = produit), permet de déterminer l'assiette de cotisations sociales : 41 K€
- la prise en charge par le FAFIEC des frais de formation et les remboursements liés à la gestion du personnel (mutuelle, sécurité sociale...) : 20 K€
- une indemnité reçue suite à une décision de justice (dossier Iroko) : 2 K€
- une subvention d'exploitation pour le dossier « Impulse » à Cannes : 105 K€
- les reprises de provisions : 776 K€
 - Reprise de provision pour solde du litige contre la société SETI : 365 K€ (reprise compensée par la constatation d'une perte de 179 K€).
 - Reprise de provision pour les médailles du travail (20 ans) suite au transfert des salariés au GIE : 5 K€.
 - Reprise de provision pour les temps passés nécessaires à la clôture des opérations ne bénéficiant pas d'honoraires distincts pour cette étape : 406 K€ (reprise compensée par une dotation de 466 K€).

Produits financiers : 26 K€

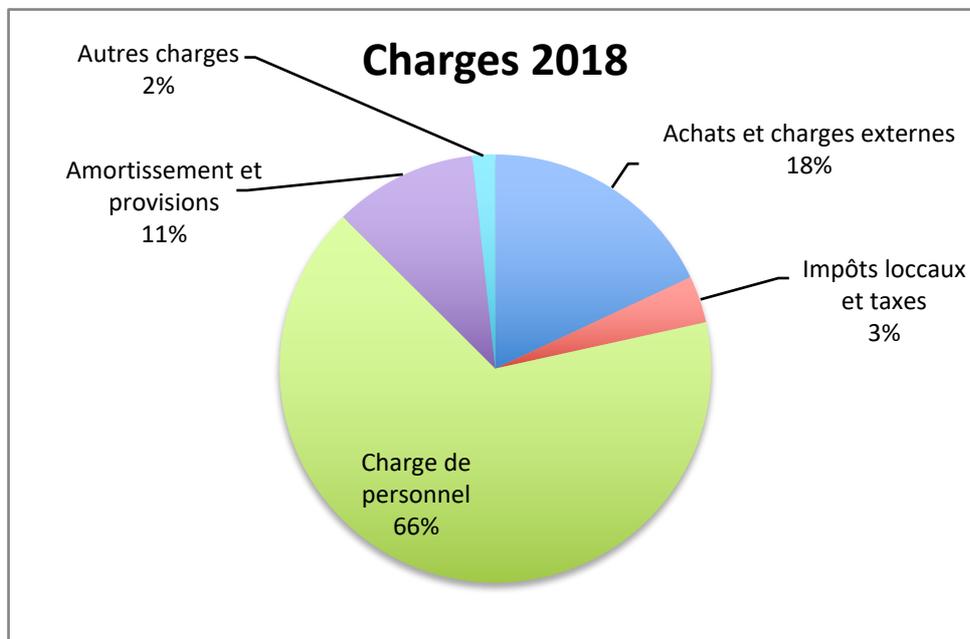
Les produits financiers correspondent à la rémunération des avances consenties par la société à la ZAC des Ateliers.

Produits exceptionnels : 14 K€

Les produits exceptionnels correspondent à une régularisation de la taxe effort construction de 2012.

ANALYSE DETAILLEE DES CHARGES

Les charges de la société s'élèvent à 8 074 K€.

Achats et charges externes Structure :

1 452 K€

- Achats (électricité, fournitures...) : 146 K€
- Services extérieurs (location, maintenance, entretien, assurances...) : 647 K€
- Autres services extérieurs (expert-comptable, avocats, Commissaires, communication, frais de déplacements...) : 659 K€

Achats et charges externes Clients

1 K€

Impôts, taxes et contributions

286 K€

- la participation de l'employeur aux formations et taxe d'apprentissage : 47 K€
- la taxe effort de construction : 14 K€
- la Contribution Économique Territoriale : 119 K€
- la taxe sur les véhicules de sociétés : 5 K€
- la taxe foncière : 46 K€
- diverses taxes : 6 K€
- Refacturation GIE : 49 K€

Frais de personnel (salaires et charges)

5 330 K€

L'effectif à fin 2018 est de 41 personnes, représentant 40 Équivalents Temps Plein. L'intéressement global du « groupe AREA » applicable sur l'exercice est de 197 K€.

005-210500237-20190925-20190925140-DE

Reçu le 09/10/2019

Publié le 09/10/2019

Annulé depuis le 1er janvier 2013, un crédit d'impôt est ouvert à l'ensemble des entreprises employant des salariés, imposées à l'impôt sur les sociétés ou à l'impôt sur le revenu d'après leur bénéfice réel, quel que soit le mode d'exploitation (entreprise individuelle, société de personnes, société de capitaux, etc.), et quel que soit le secteur d'activité.

Le CICE est calculé sur les rémunérations versées au titre de l'année civile à leurs salariés.

Au titre de l'exercice 2018, la société a comptabilisé un crédit d'impôt de 27 K€.

Dotations aux amortissements : 288 K€

- Logiciels 6 K€
- Construction/Aménagement Intérieur 256 K€
- Matériel informatique et de bureau 23 K€
- Matériel et mobilier 2 K€

Dotations aux provisions : 579 K€

- Provisions sur un litige avec un ancien salarié 48 K€
- Provisions sur créances anciennes (ajustement du compte provision avec les créances en risque de prescription quadriennale) 59 K€
- Une provision pour les temps passés nécessaires à la clôture des opérations ne bénéficiant pas d'honoraires distincts pour cette étape (compensée partiellement par une reprise de provision de 406 K€) 466 K€
- Provision « facturée » par le GIE sur les médailles du travail 6 K€

SYNTHESE DES PROVISIONS AU 31/12/2018 EN K€

Nature	Libellés	TOTAL PROVISIONS AU 01/01/2018	Reprises provisions 2018	Dotations provisions 2018	TOTAL PROVISIONS FIN 2018
Provisions pour litiges	Anciens salariés	0	0	48	48
	Contentieux avec SETI, ancien prestataire MBC	365	-365	0	0
Prov. Médailles	Médailles du travail	16	-5	0	11
Provision travaux	Travaux de clôtures d'opérations	406	-406	466	466
	Total Classe 15	787	-776	514	525

Provisions pour dépréciation de créances sur mandats	ARDB - Maison retraite Thoard - OP. 265A	92	0	0	92
	Provision sur ED à risques *	791	0	59	850
	Total Classe 49	882	0	59	941

TOTAL	1 669	-776	573	1 466
--------------	--------------	-------------	------------	--------------

005-210500237-20190925-20190925140-DE

Reçu le 09/10/2019

Publié *Principales provisions sur ED à risques en K€ TTC :

Région - Direction de la formation et apprentissage	23	Opération CFA Antibes clôturée région en 2011
Région - Direction des lycées	380	Dont 305 K€ dossier lter de 2009
Région - Direction des transports et grands équipements	136	Dont 113 K€ dossier réhabilitation grande halle 2009-2013
Région - Direction générale des ressources	36	Solde d'un état sur la Villa de 2013
Région - Service Enseignement supérieur	261	Dont 162 K€ Ecole commerce Luminy
	835	

Autres charges d'exploitation

0 K€

Charges exceptionnelles

87 K€

Constatation d'un changement d'outil pour la refonte du système d'information afin de s'assurer d'un fonctionnement optimal et réglementaire.

Dépenses non déductibles fiscalement

Il est important de signaler la réintégration de 31 K€ de charges et la déduction de 79 K€ de recettes :

- Réintégration de 12 K€ au titre de la quote-part des amortissements non déductibles fiscalement sur les locations des véhicules société,
- Réintégration de 5 K€ au titre de la taxe sur les voitures de société,
- Réintégration de 14 K€ au titre de taxes déductibles uniquement l'année de leur paiement (Effort construction),
- Déduction de 14 K€ au titre de taxes déductibles uniquement l'année de leur paiement,
- Déduction de 38 K€ pour la participation versée en 2018 sur les résultats 2017,
- Déduction de 27 K€ pour le Crédit Impôt pour la compétitivité et l'emploi (non imposable).

Impôt Société

48 K€

Activité en matière de Recherche et Développement

La Société n'a pas effectué de Recherche et Développement en 2018.

005-210500237-20190925-20190925140-DE

Reçu le 09/10/2019

Publié le 09/10/2019

3 2 5 - BILAN 2018

BILAN ACTIF 2018	FONCTIONNEMENT	CONCESSIONS	MANDATS	TOTAL
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	19			19
Immobilisations incorporelles en cours				
Av. & acptes s/immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains	129			129
Constructions	2 732			2 732
Inst.techniq, matériel & outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	85			85
Immobilisations corporelles en cours				
Av. & acomptes s/immos corporelles				
Immobilisations financières				
Participations	1			1
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	5			5 326
TOTAL I	2 971	0	0	8 292
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en cours				
Mat. prem et autres approvisionnements				
En cours de production biens		20 484		20 484
En cours de production services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Av. & acomptes versés s/commande				
Créances				
Créances clients et comptes rattachés	6 758	41	17 024	23 823
Mandants	941	-	5 587	4 646
Autres créances	3 088	1 505		4 593
Capital souscrit appelé, non versé				-
Valeurs mobilières de placement		12		12
Disponibilités	6 593	1 366		7 959
Charges constatées d'avance	218	-		218
TOTAL II	15 716	23 408	22 611	61 735
Charges à répartir s/plusieurs exercices (III)				
Primes de remboursement obligations (IV)				
Ecart de conversion actif (V)				
TOTAL VI (I+II+III+IV+V)	18 687	23 408	22 611	64 706
Comptes de liaison (VII)	20 099	-	-	20 099
TOTAL GENERAL - ACTIF	38 786	23 408	22 611	84 805

005-210500237-20190925-20190925140-DE

Reçu le 09/10/2019

Publié le 09/10/2019

BILAN PASSIF 2018

	CONCATIONNEMENT	CONCESSIONS	MANDATS	TOTAL
CAPITAUX PROPRES				
Capital	461			461
Primes d'émission, de fusion, d'apport	36			36
Ecart de réévaluation				
Réserves				
Réserve légale	46			46
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	8 435			8 435
Report à nouveau	1 082			1 082
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	177			177
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL I	10 236	0	0	10 236
AUTRES FONDS PROPRES				
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
Droit du concédant				
TOTAL I BIS				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
Provisions pour risques	48			48
Provisions pour charges	477			477
TOTAL II	525	0	0	525
DETTES				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	16 676	2 797	-	19 473
Emprunts et dettes financières divers	12			12
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	-	16 687		16 687
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 529	574	5 631	14 734
Dettes fiscales et sociales	2 101	203		2 304
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Mandants				-
Autres dettes	501			501
Produits constatés d'avance	205	29		234
TOTAL III	28 025	20 289	5 631	53 946
Ecart de conversion passif (IV)				
TOTAL V (I+I bis+II+III+IV)	38 786	20 289	5 631	64 706
Comptes de liaison (VI)	-	3 119	16 980	20 099
TOTAL GENERAL - PASSIF	38 786	23 408	22 611	84 805

005-210500237-20190925-20190925140-DE

Reçu le 09/10/2019

Publié le 09/10/2019

3.2.6 - ANALYSE BILANTIELLE**A. BILAN ACTIF**Immobilisations incorporelles et corporelles :

2 965 K€

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES	Brut	Amt	Net
Logiciels	578	558	19
Terrains	129	0	129
Constructions et aménagement Marseille et Valbonne	7 018	4 286	2 732
Matériel informatique	367	293	74
Matériel de transport	13	13	0
Mobilier et matériel bureau	626	616	10
Autres investissements corporels	8	7	1
	8 738	5 773	2 965

Les investissements sont amortis selon les méthodes suivantes :

CATEGORIE	Mode	Durée
Logiciels	Linéaire	5 ans
Constructions :		
- Gros œuvre structure		40 ans
- Gros œuvre travaux		25 ans
- Couverture, façade, étanchéité, menuiserie, vitrage		20 ans
- Chauffage et climatisation	Linéaire	15 ans
- Installations Générales et Techniques		15 ans
- Agencement, décoration, aménagements		10 ans
Aménagements divers	Linéaire	10 à 15 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Immobilisations financières :

6 K€

- Titre de participation IRFEDD : 1 K€
- Cautions versées (badges autoroutes, parking...) : 5 K€

Stock et en cours :

20 484 K€

Le poste comprend la différence entre le cumul des dépenses constatées et le celui estimé des éléments cédés :

005-210500237-20190925-20190925140-DE

Reçu le 09/10/2019

Publié le 09/10/2019

	ZAC Ateliers	ZAC Chalus	ZAC Cœur Ville	Concession Marignane	TOTAL
Etudes	975	122	841	0	1 938
Acquisitions	11 659	0	0	0	11 659
Frais sur acquisitions	373	1	59	0	433
Travaux	12 191	1 389	5 511	0	19 090
Honoraires sur travaux	970	118	1 780	0	2 869
Frais financiers	574	56	68	0	698
Rémunérations	1 364	94	580	0	2 038
Frais divers	637	119	140	0	896
Provision pour charges	0	0	0	0	0
Coût de revient des éléments actifs cédés	-14 500	-1 605	-3 030	0	-19 135
TOTAL :	14 243	292	5 949	0	20 484

Créances :

23 823 K€

Les créances clients comprennent principalement :

- Les produits à recevoir au titre de l'exercice 2018 pour 684 K€ (facturation en 2019 de prestations réalisées en 2018),
- Les charges transférées par la SPL au GIE pour 6 066 K€ TTC (5 055 K€ HT) à recevoir au titre de l'exercice 2018 pour 684 K€ (facturation en 2019 de prestations réalisées en 2018),
- Les créances liées aux demandes de remboursements sur mandats/CPI en attente pour 17 024 K€.

Mandants :

4 646 K€

Il est inscrit principalement dans ce poste :

- La différence entre les dépenses reçues pour le compte des mandats et CPI confiés par nos actionnaires et les demandes de remboursements facturées pour ces mêmes collectivités : 5 587 K€
- En déduction, les provisions constituées pour des dépréciations des créances sur les mandats pour - 941 K€ (cf. tableau des provisions, compte 4967000).

Autres créances :

4 593 K€

Il est inscrit principalement dans ce poste :

- Le solde de la créance TVA déductible sur factures reçues et à recevoir : 1 487 K€
- Le solde de la créance sur la cession LUMA pour 1 196 K€ (ZAC des ateliers) payable en 7 annuités constantes de novembre 2014 à novembre 2020,
- La régularisation d'honoraires sur la ZAC des Ateliers liée au plafonnement forfaitaire du poste (cf. honoraires concession) pour 205 K€,
- Les avances versées au GIE pour 1 447 K€ (dans l'attente de la facturation des charges définitives),
- Une créance d'État (Impôt Société) pour 297 K€.

005-210500237-20190925-20190925140-DE

Reçu le 09/10/2019

Publié Trésorerie et disponibilités :

7 971 K€

- Compte Caisse d'Epargne (structure) :	6 570 K€
- Compte dépôt en capital (structure) :	3 K€
- Autres société (caisse, titres restaurant...) :	19 K€
- Placements Arkéa (ZAC des Ateliers) :	11 K€
- Placements Arkéa (ZAC Cœur Ville) :	1 K€
- Compte courant Arkéa (ZAC des Ateliers) :	1 362 K€
- Compte courant Crédit Mutuel (ZAC des Ateliers) :	4 K€

Charges constatées d'avance : 218 K€

Il s'agit d'un compte de régularisation (prorata) pour les charges comptabilisées en 2018 et qui concernent l'exercice 2019.

Comptes de liaison : 20 099 K€

Les comptes de liaison enregistrent les flux entre les opérations et la structure. On retrouve pour contrepartie la même somme au passif dans les opérations et notamment :

- Avances réalisées aux concessions (remboursement en attente) :	2 373 K€
- Trésorerie des opérations en mandats/CPI (compte bancaire en structure) :	16 980 K€
- Frais financiers internes facturés à la ZAC des Ateliers - Arles (à encaisser) :	26 K€
- Frais financiers internes facturés à la ZAC des Chalus - Forcalquier (à encaisser) :	1 K€
- Rémunération de la ZAC des Ateliers - Arles (à encaisser) :	493 K€
- Rémunération de la ZAC des Chalus - Forcalquier (à encaisser) :	3 K€
- Rémunération de la ZAC Cœur de Ville - Briançon (à encaisser) :	223 K€

Ces comptes de liaison sont neutralisés en global dans les comptes sociaux de l'AREA qui présentent un total bilan de 84 801 K€ à fin 2018.

B. BILAN PASSIF

Capital, situation nette, capitaux (ou fonds) propres : 10 236 K€

Le capital versé au 31/12/2018 est de 461K€. L'Assemblée Générale Extraordinaire du 13/10/2017, a délégué sa compétence au Conseil d'Administration pour une augmentation de capital selon les modalités suivantes :

- Montant : 90 882 € maxi
- Durée de la délégation : 18 mois
- Nombre d'actions : 594
- Suppression du droit préférentiel de souscription au profit de collectivités ou groupements de collectivités de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

005-210500237-20190925-20190925140-DE

Reçu le 09/10/2019

Publié le 2018, la société a enregistré 7 nouveaux actionnaires :

- La Ville de Maignane,
- La Ville d'Embrun,
- La Communauté d'Agglomération Terre de Provence,
- La Communauté de Communes Lacs et Gorges du Verdon,
- La Communauté de Communes de Serre-Ponçon,
- Le Conseil Départemental des Hautes Alpes
- La Communauté de Communes Cœur du Var

Une augmentation est en cours au 31 décembre 2018 (réalisation avril 2019) et portera le capital à 461 142 euros.

Après constatation du bénéfice enregistré sur l'exercice, les fonds propres représentent 10 236 K€.

Provisions pour risques et charges :

525 K€

Ce poste comprend l'ensemble des provisions constituées pour les contentieux, la médaille du travail et les travaux de clôtures d'opérations (cf. tableau des provisions, compte 1511000, 1518000, 153100, 157800).

Il est à noter que la gestion des indemnités de fin de carrière (IFC) des salariés de la société est confiée depuis 2008 à un prestataire externe (Cardif Groupe BNP). Dans le cadre de ce contrat, les fonds versés au cours des exercices antérieurs auprès de cet organisme représentent une valeur actualisée de 742 K€. Ces versements couvrent le passif social qui a été calculé pour 724 K€ (droits acquis des salariés).

Emprunts et dettes financières :

19 485 K€

3 découverts sont utilisés à fin 2018 pour ses opérations :

- Compte courant Caisse d'Épargne (opérations Région) : 16 675 K€
- Compte courant Caisse d'Épargne (ZAC des Chalus) : 223 K€
- Compte courant Arkéa (ZAC Cœur Ville) : 740 K€

Pour les concessions, la société a contracté 3 emprunts dont 2 sont en cours :

EN K€	ZAC D'ARLES	ZAC DE BRIANÇON
Organisme	Arkéa	Arkéa
Date emprunt	2013	2015
Capital emprunté	4 000	1 500
Capital emprunté	4 000	1 500
Solde à rembourser au 31/12/18	831	1 003
Taux bancaire :	Euribor 3 mois +1.83 %	Euribor 3 mois +1.66 %
Garanties collectivités	40%	40%

005-210500237-20190925-20190925140-DE

Reçu le 09/10/2019

Publié En complément,

il est enregistré en dettes financières diverses, 12 K€ concernant un solde en faveur de la SCI Nedelec pour les locaux de Marseille.

Avances et acomptes : 16 687 K€

- un acompte de participation sur la ZAC des Ateliers : 13 059 K€
- un acompte de participation sur la ZAC Cœur de Ville : 3 619 K€
- 3 compromis signés sur la ZAC des Chalus : 9 K€

Dettes fournisseurs et comptes rattachés : 14 734 K€

- Factures 2018 non payées sur la structure : 251 K€
- Les charges transférées par le GIE à la SPL (6 844 K€ HT) : 8 213 K€
- Factures 2018 non payées sur les concessions : 574 K€
- Factures 2018 non payées sur les mandats/CPI : 5 631 K€
- Factures non reçues mais dont la charge est rattachée à l'exercice : 65 K€

Dettes fiscales et sociales : 2 304 K€

- la provision pour congés payés et compte épargne temps : 278 K€
- les impôts et taxes 2018 (IS, apprentissage, formation, construction) : 558 K€
- la TVA collectée et à payer : 356 K€
- la TVA sur factures à établir (produits à recevoir) : 1 105 K€
- Solde de taxes sur CVAE et Véhicule société : 6 K€

Autres dettes : 501 K€

- Solde d'anciennes créances CPI/mandats pour 314 K€ qui sera soldé lors des clôtures des opérations.
- Charges à payer pour 187 K€ au profit du GIE liées à la régularisation des stocks de congés et RTT au 1^{er} janvier 2018 suite au transfert du personnel vers le GIE.

Produits constatés d'avance : 234 K€

Les produits constatés d'avance comprennent la rémunération anticipée sur la ZAC des Ateliers (cf. rémunération des concessions dans l'analyse détaillée des produits).

Comptes de liaison : 20 099 K€

Les comptes de liaison enregistrent les flux entre les opérations et la structure. On retrouve, pour contrepartie, la même somme à l'actif dans la structure.

- Avances réalisées aux concessions (à rembourser) : 2 373 K€
- Trésorerie des opérations en mandats/CPI (compte bancaire en structure) : 16 980 K€
- Frais financiers internes facturés à la ZAC des Ateliers - Arles (à payer) : 26 K€
- Frais financiers internes facturés à la ZAC des Chalus - Forcalquier (à payer) : 1 K€
- Rémunération de la ZAC des Ateliers - Arles (à payer) : 493 K€
- Rémunération de la ZAC des Chalus - Forcalquier (à payer) : 3 K€
- Rémunération de la ZAC Cœur de Ville - Briançon (à payer) : 223 K€

3.2.7 - BUDGET 2019

SPL AREA REGION SUD BUDGETS RETRAITES* EN K€	RESULTAT 2018 RETRAITE	BUDGET 2019
+ HONORAIRES - REM CONCESSIONS	7 252	7 390
+ AUTRES	6	14
Total Chiffres d'Affaires	7 258	7 404
- ACHATS ET CHARGES EXTERNES	-1 452	-1 441
- ACHATS ET CHARGES CLIENTS	1	-5
VALEUR AJOUTEE	5 807	5 958
- IMPOTS, TAXES, FORMATIONS	-286	-239
- SALAIRES ET CHARGES SOCIALES	-5 330	-5 262
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	190	456
+ REPRISES PROV. TRANSFERTS DE CHARGES	843	583
+ PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE	2	2
+ SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	105	105
- AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	-867	-922
- AUTRES CHARGES	0	0
RESULTAT D'EXPLOITATION	273	224
+ PRODUITS FINANCIERS	26	38
- INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	-4	-3
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	295	259
+ PRODUITS EXCEPTIONNELS	14	0
- CHARGES EXCEPTIONNELLES	-87	0
RESULTAT AVANT IS ET PARTICIPATION	222	259
- IMPOTS SUR LES BENEFICES	-44	-72
- PARTICIPATION DES SALARIES	0	0
TOTAL DES PRODUITS	8 247	8 132
TOTAL DES CHARGES	-8 070	-7 945
RESULTAT NET	177	187

Le budget 2019 est bénéficiaire à hauteur de +187 K€. Il est élaboré à partir du résultat prévisionnel 2018 avec les principales hypothèses ou variations ci-après.

- Baisse de 13% du forfait de maintenance décidée par la Région - 316 K€ compensée par une augmentation de + 500 K€ des honoraires sur mandats/CPI liée à la consommation du stock d'opérations votées ces dernières années. Ces variations maintiennent un CA à hauteur des années précédentes (7,4 M€ en moyenne depuis 2015).
- Personnel: aucun recrutement en 2018 sauf remplacement poste par poste d'opérationnels (départs « naturels »);
- Perception de la subvention « Impulse » à hauteur de 105 K€ (couverture des dépenses de personnels principalement).

005-210500237-20190925-20190925140-DE
Reçu le 09/10/2019
Publié le 09/10/2019

Commentaires :

Pour la 3^{ème} année consécutive, les principaux indicateurs restent positifs :

- Une Valeur Ajoutée représentant 80 % du Chiffre d'Affaires ;
- Un Excédent Brut d'Exploitation positif à + 456 K€ ;
- Une Capacité d'Autofinancement positive à + 524 K€.

005-210500237-20190925-20190925140-DE
Reçu le 09/10/2019
Publié le 09/10/2019

ANNEXE

Tableau des contentieux

ANNEXE N° 1 - SUIVI DES DOSSIERS CONTENTIEUX - SPL AREA REGION SUD

DOSSIER	Date de saisine	Numéro Instance	Objet et demandes	Etat instructions	Estimation/Décision :
SOCIETE CHIARELLA	mardi 8 avril 2014	1402640-3 TA MARSEILLE	Demande indemnitaire de 177.132,44 € HT fondée sur la demande d'annulation des pénalités de retard, des réfections pour travaux non ou mal exécutés et des travaux supplémentaires.	Mémoire en défense produit le 16 juillet 2014. Pas de réplique de la société CHIARELLA	Jugement du 24 janvier 2018 qui accorde à la société Chiarella une indemnité de 95 067,37€HT sur 177.132,44€HT demandée. La société Chiarella a fait appel.
SOCIETE CHIARELLA	lundi 26 mars 2018	Requête n°18MA01357 CAA MARSEILLE	Demande indemnitaire de 177.132,44 € HT fondée sur la demande d'annulation des pénalités de retard, des réfections pour travaux non ou mal exécutés et des travaux supplémentaires.	Mémoires Produits	En attente date d'audience
AVAZERRI	vendredi 27 février 2015	15 01592 TA MARSEILLE	Condamnation de la société EIFFAGE à hauteur de 942.886,48 € HT. Demande d'expertise.	Production d'un mémoire en défense en intervention volontaire.	Rejet de la requête par ordonnance du 14 mars 2018
SOCIETE EIFFAGE CONSTRUCTION PROVENCE	jeudi 4 juin 2015	1504306-3 TA DE MARSEILLE	Demande indemnitaire décomposée comme suit d'un montant total de 3 513 247,89 € HT, correspondant : - à la survenance de sujétions imprévues pour un montant de 758 436,33 € HT ; - à l'allongement des délais de réalisation des travaux par suite de la survenance desdites sujétions imprévues, pour un montant de 1 421 790,23 € HT ; - au caractère insuffisant des prix proposés par le maître de l'ouvrage dans les ordres de service prescrivant la réalisation de travaux supplémentaires, pour un montant de 61 670,29 € HT ; - à un surcoût de trésorerie pour un montant de 55 841,41 € ; - à une perte de frais généraux pour un montant de 273 987,10 € HT ; - à la restitution de pénalités de retards qui lui ont été infligées pour un montant de 532 601,85 € ; - à la restitution de pénalités pour retards à la remise des Documents des Ouvrages Exécutés (ci-après DOE) et des Documents d'Interventions Ultérieures sur les Ouvrages (ci-après DIUO) ; - à la restitution d'une retenue pour consommation d'eau opérée par le maître de l'ouvrage pour un montant de 73 765,32 € ; - à la restitution d'une retenue de 19 310,14 € opérée par le maître de l'ouvrage au titre d'un dommage causé par les travaux sur l'immeuble de Madame THEVENET, tiers à l'opération.	Mémoire en défense finalisé. Expert judiciaire nommé par ordonnance en date du 24 juillet 2015 ayant pour mission de : - indiquer les délais contractuellement prévus et leur évolution, - décrire les travaux contractuellement prévus et leur évolution, - donner des éléments d'appréciation sur les sujétions, - donner les éléments d'appréciation sur les consommations d'eau ayant fait l'objet de retenues et les sinistres constatés sur la propriété des époux THEVENET ; - donner les éléments d'appréciation sur les demandes financières de l'entreprise.	En l'état actuel, et en l'absence d'organisation de réunion d'expertise, il est impossible de se prononcer sur le risque encouru.
SOCIETE EIFFAGE CONSTRUCTION PROVENCE	jeudi 4 juin 2015	1504665 TA MARSEILLE	éléments d'expertise : indiquer les délais contractuellement prévus et leur évolution, donner tous les éléments utiles d'appréciation sur les causes de retard et leurs conséquences; décrire les travaux contractuellement prévus et ceux effectivement réalisés; donner tous les éléments utiles d'appréciation sur l'existence de sujétions rencontrées et leurs conséquences; éléments d'appréciation sur les causes des surconsommations d'eau ayant fait l'objet de retenues sur les sommes dues par l'entreprise; éléments d'appréciation sur le lien éventuel entre exécution des travaux et sinistre constaté; éléments d'appréciation sur les demandes financières de l'entreprise.	expertise en cours. Attente de l'extension demandée par la région et de reprise des opérations d'expertise.	En attente date d'audience
AVAZERRI	lundi 8 juin 2015	1504339 TA MARSEILLE	Contestation de la décision de résiliation prise par la région. Demande de condamnation de la région à hauteur de 1.401.237,90 €	Production d'un mémoire en défense en intervention volontaire.	Affaire liée à l'instance 1703598-3, audience le 20 mars 2018.
SOCIETE HOLZBAU	jeudi 7 avril 2016	1603153 TA MARSEILLE	Condamnation à hauteur de 10.000 € et 13.270 € avec intérêts à compter du 10 décembre 2015.	production d'un mémoire en défense.	Rejet de la requête par ordonnance du 14 mars 2018, condamnation de la société Holzbau a payé 1000€HT au titre de l'article L 761-1 à l'AREA.
SOCIETE HOLZBAU	mardi 12 avril 2016	TA MARSEILLE	Condamnation à hauteur de 1,5 % de la somme de 193.094,74 € entre le 31/07/2013 et la restitution de la garantie.	production de conclusions	En attente date d'audience
SOCIETE SPHYNX PROTECVOL	vendredi 6 mai 2016	1603891 TA MARSEILLE	Demande d'annulation de la décision prise par l'AREA PACA, rejetant pour irrégularité en raison d'un prix anormalement bas sa proposition faite en réponse à l'appel d'offres du marché n° 16-18002	Mémoire produit	Annulation de la décision de l'AREA PACA de rejeter pour irrégularité en raison d'un prix anormalement bas la proposition de la société Conjoncture Sphynx Protecvol, ordonnance du 27 Mai 2016
SOCIETE PROVENCE TRAVAUX PUBLICS	mardi 24 mai 2016	1604348 TA MARSEILLE	Demande de condamnation de la REGION PACA à hauteur de 255.406,12 € HT.	Mémoire produit	En attente date d'audience
SOCIETES APC ETANCH GRAND LYON	mardi 21 juin 2016	1605198 TA MARSEILLE	Demande de suspension de la procédure de passation du contrat avec la société Sud-Ecran, d'annuler, à titre subsidiaire, le contrat passé avec la société Sud-Ecran	Mémoire produit	Rejet de la requête, ordonnance du 5 Juillet 2016

AR Prefecture

005-210500237-20190925-20190925140-DE Reçu le 09/10/2019 Publié le 09/10/2019	20190925140-DE vendredi 1 juillet 2016	1602859 TA NICE	Pas de demande indemnitaire en l'état.	expertise en cours. Plusieurs dires produits. Réunion expertise prévue le 4 avril 2018 sur site.	En attente date d'audience
SOCIETE PLANS SEQUENCES ARCHITECTURES	vendredi 8 juillet 2016	1605770 TA MARSEILLE	Demande indemnitaire à verser la somme de 173 454,24 € HT à titre de provision	Mémoire produit	Rejet de la requête, ordonnance du 3 Octobre 2016
SOCIETE SASU PLANS SEQUENCES ARCHITECTES	vendredi 8 juillet 2016	1609605 TA MARSEILLE	Condamnation de la REGION PACA à verser la somme de 197.919,595 € HT avec les intérêts au taux légal à compter du 22 mai 2015. Demande de désignation d'un expert.	Mémoire produit	Rejet de la requête par décision du 10 juillet 2018.
M. Christophe GULIZI	mardi 2 août 2016	1606536 TA MARSEILLE	Demande indemnitaire, condamnation solidaire de la REGION PACA et de l'AREA PACA 181 716,19 € TTC avec intérêts au taux légal à compter du 6 janvier 2016 à titre de provision	Mémoire produit	Rejet de la requête, ordonnance du 3 Novembre 2016
SARL ANNE LEVY	vendredi 12 août 2016	1405853-3 TA MARSEILLE	Demande indemnitaire uniquement (pas de recours en contestation de la validité du contrat conclu) de 154.747,30 € TTC en réparation du préjudice subi du fait d'une prétendue perte sérieuse de remporter le marché, avec intérêts à compter de la notification de la demande préalable du 16 avril 2014.	Production d'une réplique par la requérante et de deux mémoires en défense.	Condamnation de la Région par ordonnance du 28 juin 2017 de payer une indemnité de 31135,95€ à Anne Levy. Pas d'appel.
M. Christophe GULIZI	vendredi 18 novembre 2016	16MA04243 CAA MARSEILLE	Demande d'annulation de l'ordonnance du 3 Novembre 2016	Mémoire produit	Rejet de la requête, ordonnance du 10 Février 2017
SOCIETE SMAC	jeudi 1 décembre 2016	1609443-3 TA MARSEILLE	Condamnation de la REGION PACA à hauteur de 14.020 € TTC au titre d'une demande de réintégration d'une retenue, 36.571,05 € TTC au titre de la réintégration de la retenue OSEO, 29.520 € au titre de l'annulation des pénalités de retard. Demande totale de 80.111,05 € majorée des intérêts moratoires contractuels au taux de 7,05 % à compter du 16 juin 2015.	Mémoire produit	Jugement rendu le 27 juin 2018, par lequel le Tribunal administratif de MARSEILLE a donné droit aux demandes de la Société SMAC en condamnant la Région PACA à lui verser la somme de 80 111,05 €
SOCIETE DUMEZ MEDITERRANEE	jeudi 8 décembre 2016	1609644 TA MARSEILLE	Demande indemnitaire, condamnation in solidum de la REGION PACA et de l'AREA PACA à hauteur de 335 000€HT au titre d'un accord obtenu devant le CCIRAL, de 83.729,18 € HT au titre de l'allongement des délais d'exécution, 23.856,96 € au titre des travaux supplémentaires indispensables, 60.000 € HT au titre des prestations réalisées par ordre de service du maître d'oeuvre	Pas de mémoire produit en accord avec la région mais analyse faite et produite en commun avec la Région.	En attente date d'audience
Nouvelle Société d'Ascenseur	jeudi 30 mars 2017	1701791-3 TA MARSEILLE	Demande indemnitaire à hauteur de 18 876€ TTC au titre de travaux supplémentaires devenus nécessaires suite à des sujétions imprévues dans le cadre de l'exécution du marché pour la réhabilitation du lycée DIDEROT.	Mémoire produit	En attente date d'audience
SOCIETE CKAT AMENAGEMENT	vendredi 12 mai 2017	1703513-3TA MARSEILLE	Demande d'annulation de la décision prise par l'AREA PACA, rejetant pour irrégularité sa proposition faite en réponse à l'appel d'offres du lot 6 pour la construction du lycée ALLAUICH	Pas de mémoire produit.	Desistement de la Région et classement sans suite de la procédure. La consultation a été relancée.
AVAZERRI	mardi 16 mai 2017	1703598-3 TA MARSEILLE	Contestation de la notification du DGD. Demande de condamnation de la région et de Effage à hauteur de 1.401.237,90 € à titre principale et à titre subsidiaire la nomination d'un expert judiciaire afin d'examiner les travaux réalisés par l'entreprise INEO, désignée pour remplacer Esime, déterminer les conséquences d'exécution d'Effage et caractériser les difficultés rencontrées par ESIME dans le cadre de l'exécution de son marché.	Production d'un mémoire en défense en intervention volontaire.	Instance liée à l'instance 1504339. Audience prévue le 20 mars 2018.
SOCIETE EFFAGE CONSTRUCTION PROVENCE	jeudi 9 février 2017	1700915-3 TA MARSEILLE	Contestation du DGD qui fait suite à la demande indemnitaire. Expertise toujours pas finalisée. Demande indemnitaire décomposée comme suit d'un montant total de 3 513 247,89 € HT, correspondant : - à la survenance de sujétions imprévues pour un montant de 758 436,33 € HT ; - à l'allongement des délais de réalisation des travaux par suite de la survenance desdites sujétions imprévues, pour un montant de 1 421 790,23 € HT ; - au caractère insuffisant des prix proposés par le maître de l'ouvrage dans les ordres de service prescrivant la réalisation de travaux supplémentaires, pour un montant de 61 670,29 € HT ; - à un surcoût de trésorerie pour un montant de 55 841,41 € ; - à une perte de frais généraux pour un montant de 273 987,10 € HT ; - à la restitution de pénalités de retards qui lui ont été infligées pour un montant de 532 601,85 € ; - à la restitution de pénalités pour retards à la remise des Documents des Ouvrages Exécutés (ci-après DOE) et des Documents d'Interventions Ulérieures sur les Ouvrages (ci-après DIUO) ; - à la restitution d'une retenue pour consommation d'eau opérée par le maître de l'ouvrage pour un montant de 73 765,32 € ; - à la restitution d'une retenue de 19 310,14 € opérée par le maître de l'ouvrage au titre d'un dommage causé par les travaux sur l'immeuble de Madame THEVENET, tiers à l'opération.	Production d'un mémoire en défense en intervention volontaire en cours, dans l'attente de l'expertise.	En attente date d'audience
GAGNERAUD CONSTRUCTION	mardi 4 juillet 2017	TA NICE	Demande de médiation.	Mémoire produit	En attente date d'audience
GAGNERAUD CONSTRUCTION	mardi 17 octobre 2017	1704596-1 TA NICE	Référé Instruction	Mémoire produit	En attente date d'audience
GAGNERAUD CONSTRUCTION	mardi 17 octobre 2017	1704895-3 TA NICE	Demande indemnitaire à hauteur de 427 694,12 €HT se décomposant ainsi : - nature des déchets de démolition : 78 694,51€ travaux supplémentaires non rémunérés 55 404,44€, surcoût relatif à la gaine d'ascenseur 105 176,52€, allongement du délai d'exécution 185 288€, intérêts moratoires 3 545,30€.	Mémoire produit	En attente date d'audience
SARL BE BAT	lundi 15 janvier 2018	1800363-3 TA MARSEILLE	Contestation de la décision de réalisation du marché. Demande de condamnation de la région à hauteur de 143 133,65€HT pour préjudice subi, 15 499,73€HT pour paiement des marchés subséquents, 674,96€HT pour manque à gagner et 4 950€HT pour facture impayée.	mémoire produit.	rejet de la requête condamnation de la société à payer 2000 € HT à l'AREA par par décision du 30 décembre 2018.
Société ALQUIER	mercredi 22 août 2018	1806753 TA MARSEILLE	la Sté ALQUIER saisit le Tribunal Administratif afin d'obtenir la condamnation de l'AREA à lui payer la somme de de 69.975,25 € HT soit 83.970,30 € TTC, outre celle de 2500 € sur le fondement de l'article L76-1 du code de justice administrative. La Sté ALQUIER expose s'être vue confier les travaux afférents au lot n°5 « menuiseries extérieures, occultations, murs rideaux, verrières photovoltaïques étanches, et brise soleil photovoltaïque », au titre du marché de construction du lycée et des logements de la Fourragère.	Mémoire produit	en attente date d'audience
Socié ATELIER DU PRADO	vendredi 13 avril 2018	1803073-3 TA MARSEILLE	la Sté Atelier du Prado saisit le Tribunal Administratif afin d'obtenir d'une part, l'annulation de la décision de résiliation de son marché de maîtrise d'œuvre, ainsi que la reprise des relations contractuelles à compter du 21 novembre 2017 et d'autre part la condamnation de l'AREA à lui payer la somme de 672 949 € HT au titre de l'indemnisation des conséquences de cette résiliation qu'elle estime fautive. La Sté Atelier du Prado sollicite aussi la somme de 2000 € sur le fondement de l'article L76-1 du code de justice administrative.	Mémoire produit	en attente date d'audience